

# Bulletin du Conseil communal

N° 4



**Lausanne**

Séance du 3 octobre 2017

Volume I : Débats, communications,  
initiatives et rapports de commission les concernant



## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 3 octobre 2017

4<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 3 octobre 2017, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Sommaire

**Ordre du jour ..... 281**

**Première partie..... 290**

**Séance..... 290**

**Prestation de serment de M<sup>me</sup> Antonela Vonlanthen (Soc.), remplaçant M<sup>me</sup> Anna Zürcher (Soc.), démissionnaire ..... 290**

### Communications

Absence de M. Grégoire Junod, syndic, à la séance du Conseil communal ..... 290

Absence de M. Oscar Tosato, municipal, à la séance du Conseil communal ..... 292

Démission du Conseil communal de M<sup>me</sup> Anna Zangger ..... 292

Démission de la Commission permanente de politique régionale de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny..... 293

Demande d'urgence de la Municipalité pour le Préavis N° 2017/29 ..... 293

Lettre de la Municipalité concernant le Prix du Mérite sportif lausannois ..... 294

### Communications - Dépôts

Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le Pont Chauderon »..... 295

Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de prolonger la phase verte pour les piétons..... 295

Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement..... 295

Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne » ..... 295

Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Le Petit Théâtre est en ruine, qu'attends la Municipalité pour le rénover ? »..... 296

Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois » . 296

Interpellation de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « CBD en libre-service : quelles réglementations ? » ..... 296

Interpellation de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? »..... 296

Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Alpiq vend-il ses atouts ? » ..... 296

**Questions orales..... 297**

**Renouvellement et extensions ordinaires 2017 du chauffage à distance. Demande de crédit complémentaire entièrement financé par les recettes d'investissement.**

Préavis N° 2017/29 du 13 juillet 2017 ..... 303

Discussion ..... 303

<b>Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « Pour des mesures d'accompagnement nature, paysage et espace public au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, en particulier pour les Axes forts de transports urbains (AFTPU) »</b>	
Rapport.....	306
Discussion .....	309
<b>Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Une deuxième vie pour nos livres »</b>	
Rapport-préavis N° 2016/51 du 8 septembre 2016 .....	314
Discussion .....	314
<b>Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel »</b>	
Rapport.....	316
Discussion .....	320
<b>Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics »</b>	
Rapport.....	323
<b>Pétition de M. Benjamin Dwir et consorts (60 signatures) au sujet des modifications du trafic projetées par la Municipalité au chemin de la Fauvette et à l'avenue de l'Esplanade</b>	
Rapport.....	329
Discussion .....	331
<b>Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « Rovéréaz-Fauvette : allégeons les contraintes »</b>	
Rapport.....	332
Discussion .....	335
<b>Deuxième partie.....</b>	<b>343</b>
<b>Postulat de M<sup>me</sup> Laurence Mundinger-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs »</b>	
Développement photocopié.....	343
Discussion préalable.....	343
<b>Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? »</b>	
Développement photocopié.....	344
Discussion préalable.....	345
<b>Postulat de M. Guy Gaudard : « Hôtellerie des Chevreuils »</b>	
Développement photocopié.....	345
Discussion préalable.....	345
<b>Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne » ....</b>	<b>346</b>
Développement photocopié.....	346
Discussion préalable.....	347

**Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Espaces publics : besoin d'un Conseil ? »**

Développement photocopié.....	348
Réponse photocopiée de la Municipalité .....	349
Discussion .....	352

**Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Eau potable ou saine : quelle est la stratégie du Service de l'eau ? »**

Développement photocopié.....	355
Réponse photocopiée de la Municipalité .....	356
Discussion .....	359

**Ordre du jour**

**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Prestation de serment de M<sup>me</sup> Antonela Vonlanthen (Soc.), remplaçant M<sup>me</sup> Anna Zürcher (Soc.), démissionnaire.
2. Communications.
3. Election complémentaire d'un-e suppléant-e à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales en remplacement de M<sup>me</sup> Delphine Brun (Les Verts), démissionnaire.

**B. QUESTIONS ORALES**

**C. RAPPORTS**

- R75. Postulat de M. Pierre Oberson : « 'This is my street', et quoi encore ? ». (SE). DENIS CORBOZ.
- R76. Pétition du Parti libéral-conservateur, par M. Nicola Di Giulio, concernant l'accueil de requérants d'asile à Vers-chez-les-Blanc. (SCS, SE). COMMISSION DES PETITIONS (MARLENE VOUTAT).
- R88. Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence ». (SE). QUENTIN BEAUSIRE.
- R89a. Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne » (FIM).
- R89b. Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego : « Pages blanches pour Lausanne ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- R1. Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « Pour des mesures d'accompagnement nature, paysage et espace public au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, en particulier pour les Axes forts de transports urbains (AFTPU) ». (LEA, FIM). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (JEAN-PASCAL GENDRE).
- R2. Rapport-préavis N° 2016/51 : Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Une deuxième vie pour nos livres ». (CD). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R3. Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel ». (LEA). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- R4. Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour des pataugeoires en libreaccès dans les parcs publics ». (LEA). SANDRA PERNET.

- R5. Pétition de M. Benjamin Dwir et consorts (60 sign.) au sujet des modifications du trafic projetées par la Municipalité au chemin de la Fauvette et à l'avenue de l'Esplanade. (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (ROBERT JOOSTEN).
- R6. Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « Rovéréaz–Fauvette : allégeons les contraintes ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- R7. Motion de M. Pierre Ethenoz et consorts : « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables ». (FIM). MATHIEU MAILLARD.
- R8. Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). SARAH NEUMANN.
- R9. Postulat de M. Manuel Donzé : « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées ». (EJQ). HENRI RICART.
- R10a. Postulat de M. Bertrand Picard et consorts : « P+R+S : Park'n'ride'n'shop » (SE).
- R10b. Postulat de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Nos P+R sont-ils adaptés ? ». (FIM). JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.
- R11. Rapport-préavis N° 2017/4 : Réponse au postulat de M. Yves Ferrari et consorts « LAT : penser globalement, agir localement ». (CD). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R12. Postulat de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner. (CD). CARINE CARVALHO ARRUDA.
- R13. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Voies express vélo et rues cyclables ». (FIM). MATHIEU MAILLARD.
- R14. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage ». (FIM, SE). YVAN SALZMANN.
- R15. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Harcèlement de rue, les caméras de vidéosurveillance ne feraient-elles pas un bon moyen de lutter contre ce nouveau mal urbain ? » (SE). MANUEL DONZE.
- R18. Pétition de M. Frédéric Cerchia et consorts (38 sign.) : « Contre la démolition d'un espace vert et la construction d'un mur et de 6 places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis au chemin de Belle Source 6 ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- R20. Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité ». (CD, FIM). ARNAUD BOUVERAT.
- R21. Rapport-préavis N° 2016/70 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour des transports publics plus performants au sud de la ville. Des bus à haut niveau de service entre l'EPFL et Lutry ». (CD). ALIX OLIVIER BRIOD.
- R22. Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour favoriser une optimisation de l'utilisation des surfaces habitables ». (LEA). ROLAND PHILIPPOZ.
- R23. Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (FIM) ; postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 » (FIM) ; (23.5.17) postulat de M. Guy Gaudard : « M3 : grâce à FORTA, lançons la 3<sup>e</sup> étape » (FIM, CD). AUDE BILLARD.

- R24. Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Pour la création d'un journal communal ». (CD). HENRI KLUNGE.
- R25. Préavis N° 2017/11 : Construction d'un immeuble de 22 logements, au sein du complexe d'immeubles de la Coopérative d'habitation des employés du rail sis avenue de Cour 154-156. Adaptation du droit de superficie distinct et permanent n° 334. Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent. (CD, LEA). KARINE ROCH.
- R26. Postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R28. Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine ». (CD). JACQUES PERNET.
- R29. Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! » (CD). DIANE WILD.
- R30. Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? ». (FIM). VERONIQUE BEETSCHEN.
- R31. Rapport-préavis N° 2017/3 : Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. Réponse à deux postulats (Pierre-Yves Oppikofer ; Evelyne Knecht). (SCS). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R32. Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Mauvaises pratiques policières : pour une instance réellement indépendante pour répondre aux plaintes et dénonciations formées à l'égard de la police ». (SE). PHILIPPE MIAUTON.
- R33. Postulat de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne ». (FIM, EJQ). LAURENCE MUNDINGER-JACCARD.
- R34. Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l'aide de livraison à domicile ». (SE). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- R35. Pétition du collectif des habitants et de l'Association Campagne des Bergières et consorts, par M. Jean-Pierre Capelli (1334 sign.) : « Pour le maintien du parc public situé sur le toit de la Migros des Bergières : contre la construction de 3 immeubles de 4 étages de logements (84) sur ce parc ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- R36. Préavis N° 2017/29 : Renouvellement et extensions ordinaires 2017 du chauffage à distance. Demande de crédit complémentaire entièrement financé par des recettes d'investissement. (SiL). COMMISSION DES FINANCES (ROMAIN FELLI).

#### **D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

##### **INITIATIVES**

- INI6. Postulat de M<sup>me</sup> Laurence Munding-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ». (2<sup>e</sup>/5.9.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI7. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (3<sup>e</sup>/19.9.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI8. Postulat de M. Guy Gaudard : « Hôtellerie des Chevreuils ». (3<sup>e</sup>/19.9.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI9. Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (3<sup>e</sup>/19.9.17). **DISCUSSION PREALABLE.**

## INTERPELLATIONS

- INT24. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Le collectif R décide, la Ville s'exécute, le contribuable paie la facture ». (4<sup>e</sup>/20.9.16) [SiL, SCS/24.11.16]. DISCUSSION.
- INT25. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Les engagements de la police municipale pour les manifestations sportives, c'est une facture salée pour le contribuable ». (4<sup>e</sup>/20.9.16) [SE/15.12.16]. DISCUSSION.
- INT33. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « La grippe aviaire sévit au bord du Léman ! ». (7<sup>e</sup>/15.11.16) [LEA/19.1.17]. DISCUSSION.
- INT34. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Espaces publics : besoin d'un Conseil ? ». (4<sup>e</sup>/20.9.16) [CD, FIM, LEA/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT35. Interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Après le Chalet-à-Gobet, les requérants d'asile investissent Vers-chez-les-Blanc. Mais qu'en pensent les résidents des zones foraines lausannoises ? ». (5<sup>e</sup>/4.10.16) [SCS/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT37. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Eau potable ou saine : quelle est la stratégie du Service de l'eau ? ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [SE/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT40. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « La Municipalité a-t-elle réellement anticipé la croissance de la population due à l'émergence du nouveau quartier des Fiches à Lausanne ? ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [EJQ, LEA/7.2.17]. DISCUSSION.
- INT41. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Manifester, mais à quel prix pour la collectivité ? ». (5<sup>e</sup>/4.10.16) [SE/16.2.17]. DISCUSSION.
- INT43. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Culture 'irrévérencieux et choquants' : où est la limite pour la Ville de Lausanne ? ». (9<sup>e</sup>/6.12.16) [CD/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Après le Chalet-à-Gobet et Vers-chez-les-Blanc, combien de projets d'accueil de migrants sont-ils en discussion avec l'EVAM ? ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [SCS/16.3.17]. DISCUSSION.
- INT47. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Manifestation 'Champions !', une dernière explication de la Municipalité est nécessaire ! ». (7<sup>e</sup>/15.11.16) [SCS/6.4.17]. DISCUSSION.
- INT48. Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Tags à la frontière de l'œuvre d'art et du gribouillis ! Alors que l'artiste rit, le propriétaire d'immeuble pleure ! ». (7<sup>e</sup>/15.11.16) [FIM, SE/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT50. Interpellation de M<sup>me</sup> Aude Billard : « Mise en place d'un système de tickets et de places d'attente aux centres clientèle des transports lausannois ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [CD/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT51. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Contrôle des taxis par la Ville : réglementer c'est bien, contrôler que ces règlements soient respectés, c'est mieux ! ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [SE/23.3.17]. DISCUSSION.
- INT52. Interpellation de M. Henri Ricart : « Parcs d'aventure ou d'attraction éphémères en ville : améliorer l'efficacité des moyens mis à la disposition des jeunes familles et de leurs enfants ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [EJQ/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT54. Interpellation de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? ». (7<sup>e</sup>/15.11.16) [SCS, EJQ/27.4.17]. DISCUSSION.
- INT56. Interpellation de M. Jacques Pernet : « Le Service des sports et son dynamisme proverbial ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [SCS, SiL/27.4.17]. DISCUSSION.

- INT2. Interpellation de M. Mathieu Maillard et consorts : « Nouvelle LADB, a-t-on déjà des premiers constats ? ». (17<sup>e</sup>/4.4.17) [SE/13.7.17]. DISCUSSION.
- INT6. Interpellation de M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Campagne de Rovéréaz : faut-il tout saccager ? ». (18<sup>e</sup>/2.5.17) [CD/17.8.17]. DISCUSSION.
- INT7. Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « 1<sup>er</sup> mai congé, mais pourquoi ? ». (18<sup>e</sup>/2.5.17) [CD/17.8.17]. DISCUSSION.
- INT8. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en quatre secondes ». (5<sup>e</sup>/4.10.16) [FIM/7.9.17]. DISCUSSION.
- INT9. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « 'Netplus' : ni plus ni moins qu'un miroir aux alouettes ! ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [SiL/14.9.17]. DISCUSSION.

Prochaines séances : **31.10.17** (18 h et 20 h 30), **14.11.17** (18 h et 20 h 30), **21.11.17** (18 h et 20 h 30), **5.12.17** (18 h et 20 h 30), **6.12.17** (19 h 30), **12.12.17** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, **16.1.18** (18 h et 20 h 30), **30.1.18** (18 h et 20 h 30), **13.2.18** (18 h et 20 h 30), **6.3.18** (18 h et 20 h 30), **20.3.18** (18 h et 20 h 30), **27.3.18** (18 h et 20 h 30), **24.4.18** (18 h et 20 h 30), **8.5.18** (18 h et 20 h 30), **22.5.18** (18 h et 20 h 30), **29.5.18** (18 h et 20 h 30), **12.6.18** (18 h et 20 h 30), **13.6.18** (18 h), **26.6.18** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, **28.8.18** (de 18 h à 20 h), **11.9.18** (18 h et 20 h 30), **18.9.18** (18 h et 20 h 30), **2.10.18** (18 h et 20 h 30), **9.10.18** (18 h et 20 h 30), **6.11.18** (18 h et 20 h 30), **20.11.18** (18 h et 20 h 30), **4.12.18** (18 h et 20 h 30), **5.12.18** (19 h 30), **11.12.18** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente : *Marlène Voutat*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 6.12.16 Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 7.3.17 Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche ». (SE, FIM). STEPHANE WYSSA.
- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). MATTHIEU CARREL.
- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). ALAIN HUBLER.
- 4.4.17 Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (FIM). KARINE ROCH.
- 4.4.17 Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (SiL). ANDRE MACH.
- 2.5.17 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). FABRICE MOSCHENI.
- 23.5.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). PHILIPP STAUBER.



- 13.6.17 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! ». (FIM). LATHA HEINIGER.
- 13.6.17 Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (SE). CLAUDE NICOLE GRIN.
- 13.6.17 Rapport-préavis N° 2017/18 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en ville ». Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor et consorts « Des poulaillers en ville ». Réponse au postulat de M. Romain Felli « Une ville à croquer : des arbres fruitiers sur le domaine public ». (LEA). CEDRIC FRACHEBOUD.
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/21 : Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » et de M. Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). ALAIN HUBLER.
- 22.8.17 Préavis N° 2017/22 : Pont routier de Sévelin. Renforcement et assainissement de l'ouvrage. Déviation de la conduite de gaz. (FIM, SiL). PHILIPPE MIVELAZ.
- 22.8.17 Postulat de M<sup>me</sup> Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (SiL, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.
- 22.8.17 Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (EJQ). MARIE-THERESE SANGRA.
- 22.8.17 Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). MUSA KAMENICA.
- 2.8.17 Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.
- 22.8.17 Préavis N° 2017/23 : Contribution à la sécurité dans les espaces publics et extension du rôle des Correspondants de nuit lausannois. (SE, EJQ). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/24 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche ». (CD). CAROLINE ALVAREZ-HENRY.
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/26 : Réaménagement de diverses places de jeux – 3<sup>e</sup> étape. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une ou plusieurs places de jeux dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne ». (FIM). GAËLLE LAPIQUE.
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/27 : Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ». (CD, LEA). QUENTIN BEAUSIRE.
- 5.9.17 Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). HENRI KLUNGE.
- 5.9.17 Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJQ). VINCENT BRAYER.
- 5.9.17 Pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 sign.) : « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie ». (FIM, SCS). COMMISSION DES PETITIONS.

- 5.9.17 Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 sign.) « Bellerive plage 'aménagée' : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) ». (SCS). COMMISSION DES PETITIONS.
- 5.9.17 Pétition de M<sup>me</sup> et M. Stoja et Radoslav Pantic et consorts (263 sign.) contre le projet d'un salon de prostitution à la rue Mathurin-Cordier 13. (SE). COMMISSION DES PETITIONS.
- 19.9.17 Préavis N° 2017/31 : Études régionales : demande d'un crédit IV d'investissement du patrimoine administratif. (CD). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 19.9.17 Rapport-préavis N° 2017/32 : Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique 'live' est la bienvenue ». (SE). SANDRINE SCHLIENGER.
- 19.9.17 Rapport-préavis N° 2017/33 : Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois ». (CD). BERTRAND PICARD
- 19.9.17 Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). SARA GNONI.
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/35 : Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts « Économiser l'eau pour et par les Lausannois ». (SE, LEA, FIM). ANDRE MACH.
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/36 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand, M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel et consorts « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ». (CD). JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/37 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (CD). ROMAIN FELLI.
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de M<sup>me</sup> Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). VALENTIN CHRISTE.
- 3.10.17 Préavis N° 2017/39 : Plateforme 10. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à l'État de Vaud. Octroi d'une subvention d'investissement de la Ville de Lausanne au projet. Transfert des activités du mudac à une fondation de droit public. (CD). LOUIS DANA.
- 3.10.17 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistros, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (CD, LEA). XAVIER COMPANYY.
- 3.10.17 Préavis N° 2017/40 : Crédits-cadres annuels 2018. Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic. Renouvellement et extension des réseaux des collecteurs publics et de distribution d'eau, et échanges périodiques des systèmes de comptage. Renouvellement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels et échange périodique des systèmes de comptage. Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires. Entretien de surfaces privées communales. (FIM, SE, LEA, EJQ, SiL). COMMISSION DES FINANCES.

- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). ALAIN HUBLER.
- 3.10.17 Rapport N° 2017/42 : Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2017. (CD, SE, SCS, LEA, EJQ, FIM, SiL). COMMISSION DE GESTION (CLAUDE-ALAIN VOIBLET, PRESIDENT).
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/43 : Réponse aux postulats de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » et de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours de santé ». (CD, SCS, LEA, EJQ, FIM). GUY GAUDARD.

## II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14<sup>e</sup>/17.2.15) [SE]. DISCUSSION.
- 1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [CD]. DISCUSSION.
- 31.1.17 Interpellation de M. Roland Philipoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [CD]. DISCUSSION.
- 21.3.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16<sup>e</sup>/21.3.17) [CD]. DISCUSSION.
- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20<sup>e</sup>/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.
- 23.5.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen : « Personnes âgées et/ou en situation de handicap : quel accès et quelle mobilité pendant les grandes manifestations ? ». (20<sup>e</sup>/23.5.17) [SE]. DISCUSSION.
- 13.6.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Utilisation de la halte-jeu La Grenette par des sans-abri ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [SE, EJQ]. DISCUSSION.
- 13.6.17 Interpellation de M. Manuel Donzé et consorts : « Les coûts de la réorganisation de directions en 2016 ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [CD]. DISCUSSION.
- 13.6.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « C'est le printemps, les petits crédits fleurissent de nouveau en ville ! ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 13.6.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Le LEB enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens ? ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [FIM, LEA]. DISCUSSION.
- 13.6.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique et consorts : « Création de places de crèches : le soutien de la Confédération tombe à l'eau. Quelles conséquences pour la Ville ? ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [EJQ]. DISCUSSION.
- 22.8.17 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quel avenir pour le parc d'agglomération de la Blécherette ? ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [LEA, CD]. DISCUSSION.
- 22.8.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « Comment la Municipalité justifie-t-elle, idéologiquement, moralement, financièrement et écologiquement l'engagement d'une frontalière à un poste clé de la hiérarchie administrative alors que la

- Commune compte quelques milliers de chômeurs et de personnes à l'aide sociale ? ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [LEA, FIM]. DISCUSSION.
- 22.8.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Lausanne peut-elle se permettre de faire de la propagande aux frais du contribuable pour presser les candidats à la naturalisation ? ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [SCS, CD]. DISCUSSION.
- 22.8.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [LEA]. DISCUSSION.
- 5.9.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son Corps de police ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17) [CD]. DISCUSSION.
- 5.9.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17) [CD]. DISCUSSION.
- 5.9.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Sandrine Schlienger : « La Municipalité et le City Management vont-ils épargner les commerçants de projets sans concertation tels que leur container à la place Grand-Saint-Jean ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 5.9.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron et consorts : « Arnaque aux services sociaux ? Vraiment ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17) [SCS]. DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! ». (3<sup>e</sup>/19.9.17). DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? ». (3<sup>e</sup>/19.9.17). DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3<sup>e</sup>/19.9.17). DISCUSSION.

## Première partie

### Séance

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Géraldine Bouchez, Nicola Di Giulio, Philippe Ducommun, Claude Nicole Grin, Sébastien Kessler, Sophie Michaud Gigon, Céline Misiego, Pierre Oberson, Barbara Pagés, Paola Richard-de Paolis, Marie-Thérèse Sangra, Diane Wild

Membres absents non excusés : MM. Claude Calame, Xavier de Haller, Jean-Pascal Gendre, André Mach, Claude-Alain Voiblet

Membres présents 80

Membres absents excusés 12

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 97

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

---

### Prestation de serment de M<sup>me</sup> Antonela Vonlanthen (Soc.), remplaçant M<sup>me</sup> Anna Zürcher (Soc.), démissionnaire

*(L'assemblée et le public se lèvent à l'entrée de la nouvelle conseillère)*

**La présidente** : – Madame Antonela Vonlanthen, en tant que nouvelle membre du Conseil communal, vous êtes appelée à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

**M<sup>me</sup> Antonela Vonlanthen (Soc.)** : – Je le promets.

**La présidente** : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal, vous remets le procès-verbal de l'assemblée de commune certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de votre convenance.

---

**La présidente** : – Je passe aux communications. Pour vous informer que, ce soir, M. le syndic Grégoire Junod et M. Oscar Tosato seront absents. Ils participent à la rencontre annuelle des villes olympiques qui se tient à Montréal. Donc pas mal de points ne seront pas traités ce soir, mais pris la prochaine fois.

### Communication

Absence de M. Grégoire Junod, syndic, à la séance du Conseil communal

Courriel de : Rossier Marilou

Envoyé : mardi 26 septembre 2017 15:39

À : Voutat Marlène; Tétaz Frédéric; Monbaron Dominique

Cc : Paillard Brigitte; Zoss Corinne; Pidoux Jean-Yves; Germond Florence; Hildbrand Pierre-Antoine; Litzistorf Natacha; Payot David

Objet : Séance double du Conseil communal du mardi 3 octobre 2017 - Communication IMPORTANTE du Syndic

Madame la Présidente,

Chère Madame Voutat,

M. Grégoire Junod, Syndic, vous prie de bien vouloir excuser son absence au prochain CC du 03.10.2017, étant en déplacement à Montréal pour le Congrès des Villes Olympiques.

Nous vous informons que M. Jean-Yves Pidoux, vice-syndic, a d'ores et déjà accepté d'assumer la responsabilité de prise de position municipale en séance du CC pour deux objets dont CD est leader, à savoir :

Dans la partie RAPPORTS :

R2. Rapport-préavis 2016/51 : Réponse au postulat de Picard Bertrand – « Une 2ème vie pour nos livres »

[https://golux.sso.lausanne.ch/goeland/affaire2/affaire\\_data.php?idaffaire=233993](https://golux.sso.lausanne.ch/goeland/affaire2/affaire_data.php?idaffaire=233993)

+

R8. Projet de règlement de Moscheni Fabrice : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal »

[https://golux.sso.lausanne.ch/goeland/affaire2/affaire\\_data.php?idaffaire=268024](https://golux.sso.lausanne.ch/goeland/affaire2/affaire_data.php?idaffaire=268024)

Pour ce qui est d'autres objets dépendant de notre direction CD, le collège municipal pourrait également assumer les affaires suivantes :

Dans la partie INITIATIVES :

INI6. Postulat de M<sup>me</sup> Laurence Munding-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs »

[https://golux.sso.lausanne.ch/goeland/affaire2/affaire\\_data.php?idaffaire=288417](https://golux.sso.lausanne.ch/goeland/affaire2/affaire_data.php?idaffaire=288417)

Dans la partie INTERPELLATIONS :

INT34. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Espaces publics : besoin d'un Conseil ? »

[https://golux.sso.lausanne.ch/goeland/affaire2/affaire\\_data.php?idaffaire=258305#1081547](https://golux.sso.lausanne.ch/goeland/affaire2/affaire_data.php?idaffaire=258305#1081547)

INT43. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Culture 'irrévérencieux et choquants' : où est la limite pour la Ville de Lausanne ? »

[https://golux.sso.lausanne.ch/goeland/affaire2/affaire\\_data.php?idaffaire=268027#1090391](https://golux.sso.lausanne.ch/goeland/affaire2/affaire_data.php?idaffaire=268027#1090391)

INT50. Interpellation de M<sup>me</sup> Aude Billard : « Mise en place d'un système de tickets et de places d'attente aux centres clientèle des transports lausannois »

[https://golux.sso.lausanne.ch/goeland/document/document\\_data.php?iddocument=1136021](https://golux.sso.lausanne.ch/goeland/document/document_data.php?iddocument=1136021)

M. Junod vous remercie de reporter tous les autres points dont la direction de la Culture et du développement urbain est leader.

Nous vous remercions pour l'attention particulière que vous porterez à ce qui précède et vous remercions d'avance pour votre aimable attention.

Veuillez croire, Madame la Présidente, chère M<sup>me</sup> Voutat, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Marilou Rossier | Assistante du syndic

## Communication

Absence de M. Oscar Tosato, municipal, à la séance du Conseil communal

Courriel de : Tosato Oscar  
Envoyé : lundi 25 septembre 2017 11:13  
À : Voutat Marlène  
Cc : Voutat Marlène; Tétaz Frédéric; Coronil Patricia  
Objet : Conseil communal du 3 octobre

Madame la Présidente,

Je vous informe que je ne pourrai pas être présent lors de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2017.

Je participe à la rencontre Annuelle des Villes Olympiques et du Smart Cities & Sport Summit où je siège au comité exécutif. Cette rencontre se déroule à Montréal et est convoquée et organisée par la Ville de Lausanne.

Je demande que le rapport R76 et les interpellations INT 24, 35, 46, 47, 54 et 56, qui dépendent de ma direction, ne soient pas traités en mon absence et donc reportés au 31 octobre.

Je vous prie d'accepter, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Oscar Tosato | Conseiller municipal

---

## Communication

Démission du Conseil communal de M<sup>me</sup> Anna Zangger

Courriel de : Anna Zangger  
Envoyé : mercredi 20 septembre 2017 10:06  
À : Voutat Marlène  
Cc : Tétaz Frédéric  
Objet : Démission du Conseil communal avec effet au 3 octobre 2017

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Mes Chers Collègues,

J'ai le regret de vous annoncer ma démission du Conseil communal avec effet au 3 octobre 2017.

En effet, des changements professionnels ont pour effet que je ne suis plus en mesure de m'investir autant que je le voudrais dans mon activité de conseillère communale.

J'ai eu du plaisir à participer aux débats – intenses et fournis – de ce Conseil, ainsi qu'au travail de commission et à mon rôle au sein de la Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales, que j'ai trouvé particulièrement passionnant.

J'ai beaucoup appris durant cette année, et sors plus forte de cette expérience.

Cordiales salutations,

Anna ZANGGER



**La présidente** : – M<sup>me</sup> Zangger est entrée au Conseil le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et a siégé dans la Commission de recours en matière d'impôt communal. Nous souhaitons à M<sup>me</sup> Zangger beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

---

### Communication

Démission de la Commission permanente de politique régionale de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny

Courriel de : Anne-Françoise Decollogny  
Envoyé : mercredi 27 septembre 2017 11:30  
À : Marlène Voutat; Tétaz Frédéric  
Cc : Vincent Brayer; Thanh-My Tran-Nhu  
Objet : Démission CPPR

Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire,

Après plusieurs années passées comme membre PS de la CPPR, je souhaite remettre mon mandat et vous prie donc de bien vouloir prendre note de ma démission.

Le groupe socialiste proposera un-e remplaçant-e lors de la prochaine séance du Conseil.

En vous remerciant de votre attention, je vous adresse, Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire, mes salutations les meilleures.

Anne-Françoise Decollogny, conseillère communale PS

---

### Communication

Demande d'urgence de la Municipalité pour le Préavis N° 2017/29

Lausanne, le 21 septembre 2017

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse la demande d'urgence suivante pour la séance du Conseil communal citée en marge.

**Préavis N° 2017/29 – SIL** : « Renouvellement et extensions ordinaires 2017 du chauffage à distance – Demande de crédit complémentaire entièrement financé par des recettes d'investissement ».

**Motif** : Le financement sollicité doit permettre d'intervenir sur un chantier coordonné rue du Pavement en même temps que les autres services concernés, de sorte à profiter des synergies pour les travaux de fouilles et limiter les nuisances pour le voisinage.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---



## Communication

### Lettre de la Municipalité concernant le Prix du Mérite sportif lausannois

Lausanne, le 14 septembre 2017

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En 1981, la Municipalité a instauré le Prix du Mérite sportif lausannois dans le but de récompenser une personnalité qui s'est distinguée par d'éminentes qualités sportives et morales et qui a particulièrement marqué la vie sportive lausannoise par son activité et son dévouement. Décerné, en principe, tous les deux ans sur proposition du Conseiller(ère) municipal(e) en charge des sports après consultation des associations et clubs sportifs lausannois et avis d'un groupe *ad hoc* de la Commission municipale des sports. A titre exceptionnel, le Prix du Mérite sportif lausannois peut être octroyé à deux personnalités simultanément si leurs mérites sont équivalents.

En 1981, il a été décerné à MM. Jean Passet et Gérard Dubi, en 1983 à MM. Raymond Gafner et Robert Gruaz, en 1985 à MM. Robert Baldin et Daniel Mellet, en 1987 à MM. Jean-Paul Bidaud et Robert Crausaz, en 1989 à Mme Anita Protti et à M. Pierre Massonet, en 1991 à M. Georges-André Carrel, en 1993 à M. Jean-François Pahud, en 1995 à M. Pierre Chabloz, en 1997 à M. Jacky Delapierre, en 1999 à M. Gilbert Felli, en 2001 à M. Richard Dürr, en 2003 à M. Philippe Rochat, en 2005 à MM. Erich Burgener et Stéphane Chapuisat, en 2007 à M. Jacky Boinnard.

Depuis 2007, faute de candidatures répondant aux critères d'attribution, il n'a plus été décerné. Cependant, cette année, la Municipalité est heureuse et fière de vous informer qu'elle a décidé, au vu de leurs qualités morales et de l'exemplarité de leur dévouement pour le sport lausannois, d'attribuer le Prix du Mérite sportif lausannois à

#### **Mme Catherine Maliev et Mo Hiroshi Katanishi**

- *Mme Catherine Maliev*

Née le 20 mars 1970, Mme Maliev a marqué et marque le plongeon suisse non seulement par ses résultats personnels (34 titres nationaux, participation aux Jeux Olympiques de 1992 et 2000, dont une 8<sup>e</sup> place en 2000, synonyme de diplôme olympique, à trois championnats du monde, quatre Universiades et cinq championnats d'Europe), mais aussi par son engagement, bénévole, au profit de la relève tant au niveau lausannois, que suisse. Ainsi, trois de ses élèves présentent des résultats particulièrement brillants au niveau international et, au vu de son expérience, occupe le poste de responsable de l'élite auprès de la fédération suisse.

Parallèlement à ses activités au profit du Lausanne Natation et de la fédération suisse de plongeon, Mme Maliev, en temps qu'enseignante d'éducation physique, s'engage activement dans la promotion du fair play.

- *M Hiroshi Katanishi*

Né le 11 mars 1952, M. Katanishi, après des études au Japon et deux ans en France comme entraîneur de l'équipe nationale, arrive à Lausanne en 1976 comme professeur de judo auprès du Judo Kwai Lausanne. Depuis, il a donné quotidiennement des cours de judo à des milliers de jeunes. Certains, tels que Sergei Aschwendan (médaillé de bronze aux Jeux Olympiques de 2008) et Isabelle Schmutz (médaillée d'argent et de bronze aux championnats d'Europe), ont persévéré grâce à lui et sont devenus des grands noms du judo suisse. Ayant fait valoir ses droits à la retraite en mars de cette année, il continue à donner quelques heures d'entraînement par semaine. Katanishi *sensei* (maître) est considéré en Suisse comme une sommité et un expert. 8<sup>e</sup> dan (seules trois autres personnes sont porteuses de ce grade en Suisse, et une, à titre honorifique, est 9<sup>e</sup> dan), il est également expert pour l'Union européenne de judo et organise, à ce titre, de nombreux cours de formation à l'étranger.

Exemples de sportifs et d'entraîneurs ayant mis leurs connaissances, leur expérience et leur dynamisme au profit des autres, en particulier de la formation de la relève, Mme Catherine Maliev et M. Hiroshi Katanishi n'ont jamais voulu du devant de la scène ou des honneurs, leur préférant la discrétion, plus propice à la concrétisation de leur travail. Ces qualités sportives et morales méritent d'être récompensées.

La cérémonie de remise du Prix du Mérite sportif aura lieu le lundi 27 novembre 2017, à 17h30, à la salle Paderewski du Casino de Montbenon.

A l'issue de cette cérémonie, les sportifs lausannois méritants recevront les récompenses que la Ville de Lausanne décerne, comme chaque année, à celles et ceux qui ont réalisé des performances au niveau national, voire international, durant l'année 2017.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

#### **Communication - Dépôt**

Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le Pont Chauderon »

Lausanne, le 19 septembre 2017

(Signé) *Johann Dupuis et 4 cosignataires*

---

#### **Communication - Dépôt**

Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de prolonger la phase verte pour les piétons

Lausanne, le 19 septembre 2017

(Signé) *Françoise Longchamp*

---

#### **Communication - Dépôt**

Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement

Lausanne, le 19 septembre 2017

(Signé) *Xavier de Haller et 1 cosignataire*

---

#### **Communication - Dépôt**

Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne »

Lausanne, le 25 septembre 2017

(Signé) *Stéphane Wyssa*

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Le Petit Théâtre est en ruine, qu'attends la Municipalité pour le rénover ? »

Lausanne, le 19 septembre 2017

(Signé) *Anita Messere et 2 cosignataires*

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois »

Lausanne, le 29 septembre 2017

(Signé) *Johan Pain*

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « CBD en libre-service : quelles réglementations ? »

Lausanne, le 3 octobre 2017

(Signé) *Thanh-My Tran-Nhu et 4 cosignataires*

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? »

Lausanne, le 3 octobre 2017

(Signé) *Thanh-My Tran-Nhu et 4 cosignataires*

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Alpiq vend-il ses atouts ? »

Lausanne, le 3 octobre 2017

(Signé) *Benoît Gaillard et 3 cosignataires*

---

**La présidente** : – A la demande du groupe des Verts, le point 3, élection complémentaire d'un suppléant à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales en remplacement de M<sup>me</sup> Delphine Brun, démissionnaire, sera pris le 31 octobre.

## Questions orales

### Question

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Ma question s’adresse aux représentants de la Municipalité, peut-être que le vice-syndic pourra me répondre. Dans le cadre du projet du Centre sportif de La Tuilière, on apprend ce matin, par la *Feuille des Avis officiels* qu’il y a eu une adjudication de menuiserie courante, donc quelque chose qui n’est pas exceptionnel, pour un montant de 840 000 francs à une entreprise qui vient de Schüpbach.

Alors jusque-là vous me direz que la Loi sur les marchés publics vous l’autorise, par contre ce qu’elle vous autoriserait peut-être moins, c’est d’adjuger à la seule offre qui a été déposée. Donc vous adjugez des travaux sur la base d’une seule offre reçue et je trouve que c’est inadmissible. J’aimerais savoir pour quelle raison vous pratiquez de la sorte pour ce genre de projet ?

### Réponse de la Municipalité

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – Je fais une première réflexion générale sur le sujet. Nous compléterons la réponse par écrit, cas échéant. C’est clair qu’avec des montants comme ça, la procédure « Marchés publics » est indispensable, elle est appliquée, et si il y a un seul soumissionnaire, on voit mal comment on pourrait refaire la procédure. En fait le soumissionnaire en question a bel et bien fourni une offre qui a été évaluée sur le plan de sa qualité. Et si on ne lui octroyait pas ce marché, il aurait toute légitimité à recourir. J’ai l’impression que nous n’avons que très peu de marge de manœuvre en l’occurrence.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Je trouve que le principe est inadmissible, vous devez remettre ce projet en soumission publique, quitte à faire appel à des entreprises du canton. La menuiserie courante pour 800 000 francs, il y a bien des entreprises qui arrivent à la faire. Alors moi je vous invite, mesdames, messieurs, à revoir votre manière de procéder au niveau des adjudications. Vous savez que cette entreprise ne va pas payer un centime d’impôt au niveau du Canton et au niveau de la Commune. C’est donc de l’argent des contribuables lausannois qu’on attribue maintenant à des entreprises suisses-allemandes sans aucun retour sur investissement. Et ça je trouve que ce n’est pas normal.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Oui monsieur Gaudard, on peut effectivement le déplorer, mais c’est la loi et nul n’est censé ignorer la loi, celle qui a été votée par une majorité et nous nous devons de l’appliquer. Alors on peut le regretter, mais il faudra agir au bon niveau institutionnel si on souhaite changer la loi.

### Question

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Ma question s’adresse à M<sup>me</sup> la municipale Florence Germond et concerne, pour ceux qui connaissent l’endroit, l’intersection entre la route d’Oron et le chemin de la Fauvette. A cet endroit, le début du chemin de la Fauvette est très large, une vingtaine de mètres à vue de nez et il y a de nombreux piétons qui essaient tant bien que mal de traverser. Soit des gens qui se rendent à l’ancienne Ferme de Rovéréaz, nouvelle mouture qui justifie et qui génère passablement de trafic piétonnier ; mais aussi beaucoup de promeneurs et notamment des gens qui proviennent d’institutions, telles qu’Eben-Hézer ou le Foyer.

Manifestement ces gens ont peur de traverser vu une telle largeur et le fait que, ici comme ailleurs, les véhicules ne vont pas précisément lentement. D’où ma première question, cette perception du danger est-elle partagée par la Municipalité ? Et dans l’affirmative, avez-vous prévu quelque chose, madame la directrice, pour mettre soit un petit rond-point, soit un îlot ou tout bonnement un passage pour piétons, bref quelque chose qui sécurise l’endroit ?

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Comme j’avais pu déjà en partie aborder cette question lors d’une précédente question orale, je peux vous confirmer les éléments de réponse évoqués alors, à savoir que nous devons régler deux choses.

En effet M. Chollet a raison et je partage son opinion sur la situation guère idéale de l’entrée du chemin de la Fauvette, d’une part. D’autre part, nous devons aussi améliorer l’accès à la ferme, que vous connaissez bien, monsieur Chollet, depuis la route d’Oron. Et dans le cadre des réflexions du PPA englobant la ferme, nous souhaitons réaliser un accès menant à la ferme, partant en tout cas depuis ce carrefour Fauvette-route d’Oron, ainsi qu’un chemin de desserte de la ferme qui se situerait à cet endroit-là, ce sont les variantes qui sont étudiées actuellement. Ce qui impliquerait de revoir complètement ce carrefour, d’aménager un giratoire.

Ces travaux assez conséquents se feraient dans le cadre du PPA et vous connaissez la durée des procédures en la matière. J’ai donc demandé à mes équipes d’étudier déjà des mesures constructives, qui seraient certes plus légères et que l’on pourrait amener rapidement dans le cadre de toutes les réflexions sur les modifications de sens de circulation dans le quartier. Je pense qu’il y a une amélioration à faire au haut du chemin de la Fauvette, vous avez raison, monsieur Chollet.

Question

**M. Alain Hubler (EàG)** : – Ma question doit s’adresser à M<sup>me</sup> Germond. On a pu lire dans la presse, ces derniers temps, qu’en raison de la prise d’embonpoint des SUV et des voitures en général, la SVM qui publie les normes va recommander aux parkings particuliers et aux communes d’agrandir les places de parc. Est-ce que la Ville de Lausanne compte suivre ces recommandations, c’est à dire faire en sorte que les voitures puissent occuper encore plus de place sur le territoire communal ? Ce qui au passage pourrait presque justifier une certaine augmentation du coût des parcmètres.

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Je vais me concentrer sur la première question et non sur la fin de votre intervention. Vous dire que la norme recommandée et suivie par la plupart des collectivités publiques pour la taille des places de parc est la VSS, actuellement en vigueur, date de 2006. Elle prévoit des places de parc d’une largeur d’un mètre nonante et de six mètres de long pour les cases de stationnement longitudinales. Il faut savoir que toutes les places de la Ville ne sont, de loin pas, aux normes, simplement car c’est la norme en vigueur qui s’applique au moment où l’on construit des nouvelles places. Donc toutes les places de parc qui datent d’avant 2006 sont encore sous l’ancien régime et sont donc inférieures aux dimensions préconisées par la norme VSS de 2006.

Pour ce qui est de l’article auquel vous faites référence, il s’avère qu’il est tout à fait imprécis et laisse à penser que cette norme est déjà valable, ce qui n’est pas le cas, renseignement pris. Cette norme n’est même pas encore approuvée par la faïtière et sera mise en consultation l’année prochaine, voire à la fin de l’année prochaine. Dans ce cadre-là, comme il s’agit d’un enjeu assez majeur, nous prendrons position, mais nous sommes encore très loin d’avoir une nouvelle norme en vigueur et encore loin de nous poser la question de son application à Lausanne. Nous appliquons la norme 2006.

**M. Alain Hubler (EàG)** : – En fait ma question était quelle est justement la position de la Ville de Lausanne par rapport à cette potentielle augmentation de la taille des places de parc ?

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – La Ville de Lausanne se positionnera au moment où cette question sera en consultation, mais peut déjà dire que c’est évidemment un souci qu’elle a en termes d’usage de l’espace public puisqu’une

éventuelle augmentation de la taille des places de stationnement se fera au détriment d'autres usagers, soit des piétons, des vélos, des bus, des places conviviales, etc.

Question

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Ma question s'adresse soit à M<sup>me</sup> Litzistorf, soit à M<sup>me</sup> Germond, je ne sais pas qui s'occupe de ce domaine. Il s'agit de l'espace dédié aux chiens qui, je le répète, sont aussi des contribuables puisqu'on parlait de contribuables tout à l'heure. Je prends par exemple le parc Mon-Repos, que je connais bien, qui est beaucoup trop petit. Il n'y a plus que deux ou trois brins d'herbe qui se courent après et plus un seul copeau. La barrière qui se trouve au sud du parc Mon-Repos est trop basse, si bien que des chiens peuvent sauter par-dessus.

Je ne rappellerai pas ici l'importance sociale de l'animal de compagnie, que ce soit pour les retraités ou pour la jeunesse. Et l'exemple du parc Mon-Repos est assez édifiant et je pense qu'il n'est pas représentatif d'une ville à caractère vert et social. Alors ma question est la suivante : est-il prévu d'analyser et de revoir ces zones « Chiens libres » durant cette législature ? Et si oui, comment ?

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Vous n'êtes pas sans savoir que la Ville de Lausanne est déjà exemplaire en la matière, notamment par la politique menée pendant la législature précédente par ma collègue M<sup>me</sup> Germond. D'où la confusion par rapport à qui devait répondre à la question ce soir.

Mais nous avons aussi reçu des prix grâce à ce traitement qui est « favorable » à l'accueil des animaux de compagnie, comme les chiens, et qui fait la part belle, comme vous l'avez évoqué, notamment à la problématique du lien social, qu'on le veuille ou non, pour certains d'avoir des chiens. Ça nous donne un prétexte de vouloir parler à l'autre. Ceci étant dit, il y a déjà une hiérarchisation des différents espaces pour les chiens, pour qu'ils puissent s'ébattre dans ces espaces, en toute liberté et qu'il n'y ait pas de conflit d'usage avec le reste de l'espace public.

Alors il y a certainement des améliorations possibles, monsieur Pernet, comme dans d'autres cas. Nous allons regarder ce cas plus attentivement. Et pour répondre à votre question, dans le cadre des nouveaux projets de développement de la Ville, nous sommes aussi en train de hiérarchiser ces espaces parce qu'il y a une demande qui va croissant. Nous allons accueillir plus de population et dans la création de nouveaux quartiers c'est aussi des réflexions que nous avons en cours, mais nous irons regarder aussi attentivement la problématique à Mon-Repos.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Madame Litzistorf, je vous remercie pour votre réponse, qui j'espère va dans le bon sens. J'aimerais juste vous rappeler, qu'il n'y a pas si longtemps, la partie nord du parc Mon-Repos, pas dans son entier, mais en grande partie, était accès à « Chiens libres » ce qui n'est plus le cas. Alors je pense que, si vous vous promenez au parc Mon-Repos, vous avez peu de personnes qui n'ont pas d'animal de compagnie, qui se promènent dans la partie nord du parc Mon-Repos et je vous suggère de prendre ceci en considération pour le futur.

Question

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – Selon un rapport de Symantec, le groupe de cybercriminels « Dragonfly 2.0 » a accédé au système opérationnel de réseaux électriques dans plusieurs pays, dont la Suisse, en utilisant entre autres la méthode du hameçonnage. Selon ce rapport, ce groupe est maintenant capable de saboter ou prendre le contrôle de ces systèmes s'il le décide. Parmi les victimes du groupe « Dragonfly » on retrouve des opérateurs de réseaux électriques, plusieurs fournisseurs d'énergie électrique majeurs, des opérateurs de pipeline, ainsi que des équipementiers et fournisseurs d'appareils destinés aux industriels.



Ma question est donc la suivante : les Services industriels ont-ils été ciblés par ces attaques ? Quels en ont été les dégâts ? Et quelles sont les mesures de protection qui ont été ou seront implémentées pour protéger les réseaux lausannois dans le futur ?

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :**

– Oui, monsieur Brayer, nous prenons très au sérieux ces groupes de pirates informatiques qui sont à l'œuvre sur l'ensemble de la planète et qui s'attaquent, comme vous l'avez évoqué, aux infrastructures sensibles des sociétés pour les déstabiliser. Vous avez cité le domaine énergétique, mais il y a aussi le domaine financier, celui de la communication et ou de la santé qui peuvent être et qui ont été touchés.

Alors on essaye, autant que faire se peut et à l'aide aussi de différents autres partenaires, de développer certains types de mesures à titre préventif. Mais à un moment donné quand les problèmes arrivent, et pour ce genre d'action ou d'autres faites de manière illégale, nous restons vigilants. Mais nous avons aussi beaucoup d'humilité parce que tout et beaucoup de choses restent encore à faire. Ce soir on va évoquer quelques mesures génériques que nous prenons, ponctuelles et qui ont plus à voir avec une vision stratégique.

Et puis ce qui est intéressant, aujourd'hui, c'est finalement la mise en réseau de pas mal de partenaires qui rencontrent ces difficultés et qui mutualisent aussi leurs expériences, leurs expertises pour lutter contre ces groupes de pirates, contre ces virus qui nous attaquent. Spécifiquement par rapport à votre question et par rapport au « Dragonfly », le réseau mis sur pied par la Confédération et qui a notamment comme partenaires des collectivités publiques s'appelle « MELANI ». Il nous dit que nous n'avons rien qui nous permet de dire que les villes sont attaquées par ce virus pour l'instant et c'est la première information qu'on peut donner. Mais il faut quand même être très vigilant.

Je vais commencer à donner quelques éléments génériques sur les mesures que nous prenons contre ces attaques de virus pour la Ville de Lausanne. Et puis M. Pidoux répondra pour spécifiquement la question « Dragonfly » et SIL. Celles qu'on a prises, c'est bien entendu de revoir certains types de mesures et la fréquence des mises à jour des postes qui sont à la Ville. Nous avons aussi décidé, dans ces périodes de fragilité, de restreindre un ensemble de droits, parce que ça permet aussi de « confiner » certaines choses. Nous avons aussi pris le parti d'isoler certains postes qui n'ont pas été utilisés depuis plus d'un mois, ça permet aussi d'être actif et réactif sur certains éléments. Nous avons aussi identifié des accès à l'étranger, qui sont anormaux à notre sens et qui pourraient poser problème.

Et puis nous avons aussi, et ce n'est pas la moindre des choses, développé toute une série de sensibilisations pour avoir le bon geste au bon moment, parce qu'on sait aussi que la faille importante est à ce niveau-là lorsque tout repose sur les épaules des collaborateurs et des collaboratrices.

Donc encore une fois, on déploie toute une batterie de mesures en collaboration avec d'autres collectivités publiques et des partenaires privés, et c'est ce qui fait aussi la beauté de l'action. Là on est tous sur le même bateau et on essaye tous de lutter ensemble contre ces malversations. Et on essaye donc d'être très humble et d'avancer de manière cohérente et efficiente.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – Pour un bref complément qui concerne spécifiquement la question des Services industriels et du réseau électrique. En tant que dépendant du Service d'organisation et d'informatique, nous pouvons juste dire qu'effectivement aux SI il n'est pas possible de détecter si des tentatives ont eu lieu, mais il semble que tel n'a pas été le cas. Il n'y a pas eu de dégâts causés aux Services industriels par une attaque informatique.

Et je dois vous rappeler que ce Conseil communal a voté, fin 2015, ou début 2016, un préavis qui concernait la mise à jour de l'application qui est utilisée pour gérer le réseau de distribution électrique, SCADA, des systèmes de télémesures qui agrègent un très grand

nombre de données et qui permettent justement de gérer à distance les réseaux énergétiques et électriques en particulier. Vous avez voté une « montée de version » comme on dit, de ce système informatique qu'on appelle le « Lynx », qui a permis d'encore le sécuriser davantage.

On a maintenant une version qui est relativement compliquée pour ce qui est de l'accès par des éventuels pirates. Il n'est pas possible de connecter des clefs USB, la gestion des mots de passe est extrêmement renforcée, il n'y a pas de connexion internet ou de messagerie sur les ordinateurs qui sont dédiés à ce système SCADA. On ne devrait évidemment pas le dire publiquement parce que peut-être que ça stimule des velléités d'attaquer les systèmes informatiques, mais dans ce sens-là la gestion du réseau électrique lausannois est, pour l'instant, à notre connaissance, sécurisée.

Question

**M. Cédric Fracheboud (PLC) :** – Ma question est adressée à M<sup>me</sup> Germond. J'ai été interpellé lors d'une de mes dernières commissions au niveau du Collège de Boissey par des parents inquiets de l'usage pour arriver jusqu'au passage piétons du chemin de la Vallombreuse. Qui, d'après ce qu'ils m'avaient dit, ont déjà eu des contacts avec la Ville de Lausanne qui s'est pour l'instant murée dans un grand silence.

Ce passage est utilisé par de nombreux piétons qui arrivent depuis la gauche et qui cachent la visibilité au dernier moment. Ma question est la suivante : la Municipalité a-t-elle conscience du problème et a-t-elle prévu de prendre des mesures. Si oui lesquelles ?

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – La Ville de Lausanne gère des centaines de passages piétons répartis dans toute la Ville, qui sont évidemment l'objet d'une attention particulière en termes de sécurité. Nous travaillons sur une base de données complète : nous avons notés les différents passages piétons selon leur qualité, ce qui nous permettra surtout de définir un plan d'action pour agir au plus vite là où les situations nous semblent les plus problématiques. Même si nous aimerions bien avoir évidemment une baguette magique et résoudre tous les problèmes d'un seul coup, ce n'est pas le cas, et nous travaillons donc sur ces priorités.

Concernant le passage piéton que vous évoquez, monsieur Fracheboud, mes services m'ont en effet confirmé avoir eu des échanges avec des parents. Il est vrai que la situation est assez particulière puisque le passage piéton débouche depuis des escaliers, ce qui fait que la visibilité n'est peut-être pas idéale. Dans ce sens, grâce au préavis et au financement accordé par votre Conseil à la Municipalité dans le cadre de la sécurisation des itinéraires piétons et cyclables, je vais leur demander de proposer des mesures afin d'améliorer la sécurité de ce passage piéton. Ce sera d'ailleurs un chantier coordonné en 2019, ce à quoi nous prêtons une attention particulière, afin de couvrir tous les besoins ; lorsque nous ouvrons au minimum la chaussée nous tenons compte de toutes les demandes afin d'y répondre en même temps. S'il y a des mesures constructives plus lourdes à faire, elles seront réalisées courant 2019 pour gérer au mieux nos chantiers. Mais je souhaite déjà qu'on puisse aménager quelque chose plus rapidement évidemment pour améliorer la situation, peut-être un miroir ou que sais-je.

Question

**M<sup>me</sup> Latha Heiniger (Soc.) :** – Cette question s'adresse à M. le municipal David Payot. Elle concerne l'accès aux camps, type « Ecole à la montagne », pour les classes du 2<sup>e</sup> cycle primaire, 5P et 6P Harnos, des élèves âgés entre 8 et 10 ans. On peut lire, sur le site internet de la Ville de Lausanne, que des activités collectives hors bâtiments scolaires sont organisées pour les élèves des classes de 7<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> et peuvent prendre la forme d'un camp, d'une course d'école, d'un voyage d'études ou d'un séjour linguistique à visée pédagogique ou culturelle. Ces activités, auxquelles tous les élèves sont tenus de participer, poursuivent des objectifs en lien avec le plan d'études.



Ma question est : qu'en est-il pour les classes de 5P et 6P sachant que les enseignants de ces classes peuvent également bénéficier de l'offre de camps ? Il semblerait que ça soit, excusez-moi de l'expression, la foire d'empoigne pour réussir à décrocher un camp pour ces classes.

Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – L'inventaire des activités qui figure sur le site correspond en fait à l'article 75 de la Loi sur l'enseignement obligatoire, qui inventorie les activités scolaires collectives hors bâtiments scolaires dont l'organisation est, au premier chef, de la responsabilité des établissements scolaires, donc du Canton.

Leur financement, en revanche, est de la responsabilité de la commune. Et puis la question en elle-même concerne plus spécifiquement les écoles à la montagne. Pour mémoire, la Ville de Lausanne en a donc trois : une à la Barboleusaz, une aux Chevalleyres et une au Planemard, qui ont une capacité totale de 5 classes simultanément. Comptant le nombre de semaines scolaires et en déduisant la semaine de la rentrée pendant laquelle nous ne pouvons pas proposer cette classe puisqu'à ce moment-là elles sont en train de se constituer et que la période n'y est pas favorable, nous avons donc 151 classes que nous pouvons accueillir chaque année. Et à notre connaissance, nous arrivons largement à répondre à la demande en la matière compte tenu du fait qu'il y a un système de priorité.

Ce sont les classes de 7<sup>e</sup> qui ont la priorité pour avoir absolument un séjour, et ensuite les classes de développement, différentes classes à effectifs spéciaux, puis les classes de 5-6 et 8<sup>e</sup>. Sachant que les classes de 7<sup>e</sup> représentent environ 60 effectifs, il en reste 90 pour les autres volées et il arrive régulièrement que des classes libres soient signalées et qu'elles ne trouvent preneur qu'après deux ou trois relances, ce qui laisse penser donc qu'il n'y a pas forcément une foire d'empoigne pour les obtenir.

Question

**M. Philipp Stauber (PLC)** : – Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Litzistorf et M. Pidoux. Madame la municipale, monsieur le municipal, suite à une publication récente, j'ai appris que dans des projets de construction Minergie, l'énergie effectivement consommée peut dépasser ce qui est calculé au départ. Donc ma question est la suivante : dans ces projets de construction de logements et lors d'octrois de superficie, la Ville impose-t-elle de manière systématique les normes Minergie P afin d'économiser l'énergie consommée ?

Or selon l'information relayée dans les médias en Suisse alémanique, des mesures de la consommation effective d'énergie dans des bâtiments Minergie P ont montré des niveaux de consommation jusqu'à 300 % du niveau prévu par cette norme. La Municipalité dispose-t-elle de mesures récentes et si oui quels sont les résultats de ces mesures ?

Réponse de la Municipalité

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels** : – M. Stauber fait référence à une thématique qui est bien connue. Il y a un rapport assez récent, qui date de 2016, de l'Office fédéral de l'énergie, qui fait une évaluation des standards de construction dans la pratique, c'est à dire dans la manière dont les bâtiments sont ensuite utilisés.

On s'aperçoit que si les bâtiments sont labellisés, les habitants le sont parfois un peu moins. Et il y a donc effectivement très souvent des dépassements de consommation par rapport à l'ensemble de ces certifications, que ça soit Minergie, Minergie P ou Minergie Eco. L'Office fédéral de l'énergie a fait une sorte de revue de 214 bâtiments en comparant les différentes labellisations et les utilisations de ces bâtiments.

Ce Conseil communal a voté en 2013, sauf erreur, un préavis qui s'appelle « Réponse au postulat de M. Vincent Rossi : construire Minergie à Lausanne est une pratique normale ». Dans ce préavis nous vous demandions un montant de quelques dizaines de milliers de francs, financé par le Fonds du développement durable, qui permettait de faire une

évaluation après trois ans des bâtiments construits à Lausanne sous l'empire des droits de superficie et des demandes de certification de la Municipalité. Ce qui veut dire que la question de M. Stauber tombe absolument à point et que très probablement d'ici quelques mois cette première étude des premiers bâtiments mis en service dans le contexte de la grande opération « 3000 logements » pourra être mise à disposition du Conseil communal.

D'emblée, je peux vous dire que nous avons déjà, à travers un certain nombre de bâtiments télélogés construits à Lausanne avec des labels de ce genre-là que l'on voit que dans le lotissement à l'avenue de Morges – qui s'appelle « Sirius » – il y a des consommations qui dépassent la valeur cible de la norme, entre 30 et 100 % pour l'eau chaude sanitaire. Pour le chauffage, c'est souvent un moins grand dépassement. Mais je n'ai que quatre bâtiments à disposition.

Ce qu'on peut dire, pour comparer les normes – même si c'est un petit peu décalé par rapport à la question de M. Stauber – c'est que les bâtiments construits selon la norme Minergie P sont beaucoup plus économes et sobres en énergie que ceux qui sont construits selon la norme Minergie. Et là on a un progrès dans la consommation effective mais qui ne dit encore rien sur le dépassement par rapport aux valeurs cibles qui ont été établies dans le contexte de la norme. Vous aurez donc une étude beaucoup plus complète qui aura été fournie dans la suite du préavis que vous avez voté en 2013.

### **Renouvellement et extensions ordinaires 2017 du chauffage à distance. Demande de crédit complémentaire entièrement financé par les recettes d'investissement.**

Préavis N° 2017/29 du 13 juillet 2017

Services industriels

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M. Romain Felli (Soc.), rapporteur** : – Je n'ai rien à rajouter Madame la Présidente.

La discussion est ouverte

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – Il est clair que le PLR est attaché à ce type d'énergie. il y a simplement un éclaircissement qu'on aimerait obtenir, par rapport à la phrase qui commence à la première page et qui continue à la deuxième ; on parle de recettes inattendues. Est-ce que vous pourriez être plus précis par rapport à celles-ci, qui semblerait-il n'ont pas été budgétisées. Parce que s'il y en a plusieurs comme ça, c'est alors bien volontiers que l'on se réjouit de lire les prochains préavis.

**M. Philippe Miauton (PLR)** : – Il va sans dire qu'à la lecture de ce rapport et de la nécessité de faire ce renouvellement complet, le PLR soutiendra cette demande. Néanmoins, à l'écoute des spécialistes qui étaient présents lors de cette commission, on se rend compte que la Ville de Lausanne risque, à l'avenir, d'être confrontée à de nouveaux tronçons à rénover, et que sur 550 mètres ça coûte quand même assez cher.

Dans ce sens le PLR souhaiterait qu'il y ait une présentation plus détaillée de ces investissements à l'avenir. Parce que c'est sûr qu'à l'échelle de la Ville de Lausanne, ça va représenter des coûts astronomiques, qui sont visiblement nécessaires puisque ces mêmes spécialistes indiquaient que la vétusté était fort probable à de nombreux endroits. On souhaite donc vraiment que la Municipalité se tienne prête à faire une présentation plus détaillée des besoins d'assainissement quant à ces conduites, et des réseaux de manière générale, pour que l'on ait évidemment une prévisibilité plus importante compte tenu de dépenses assez hautes.

**M. Daniel Dubas (Les Verts)** : – J'abonde dans le même sens que mon préopinant. Effectivement nous avons un certain nombre de questions plutôt techniques dans le cadre de cette commission, pour lesquelles nous avons obtenu des réponses satisfaisantes,

notamment sur l'urgence à procéder maintenant à ces travaux d'assainissement. Et le groupe des Verts va dans le même sens, nous souhaitons également, ce qui a été confirmé dans le cadre de cette commission, avoir une vision un peu plus large et une présentation détaillée en ce qui concerne les investissements futurs pour ce renouvellement des réseaux et les travaux d'assainissement.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je vais répéter ce que viennent de dire mes préopinants et le groupe UDC va accepter ce préavis. Néanmoins nous aimerions effectivement avoir une vision d'ensemble des problématiques liées à ces infrastructures. C'est vrai que l'on a l'impression qu'il y a eu une approche un peu réactive et au vu des sommes qui sont impliquées et des connaissances qui existent, puisqu'on nous a clairement indiqué que les problèmes allaient se répéter, il s'agirait d'anticiper pour ne pas se faire prendre de vitesse par des investissements considérables.

Un deuxième point aussi. Certains d'entre nous ont été étonnés du fait qu'une telle problématique n'a pas été anticipée dans les comptes et dans le budget 2017. Soit, des recettes inattendues couvrent cet investissement inattendu, mais pour de tels travaux, c'est vrai qu'on aurait pu penser pouvoir mettre ça dans le budget 2017 puisqu'ils étaient anticipés depuis longtemps.

Nous allons donc soutenir ce préavis avec le bémol qu'on aimerait avoir une vision d'ensemble des travaux à faire. On appelle de nos vœux une présentation faite par les personnes qui ont ces connaissances, et de plus, en termes de processus purement financiers, nous aimerions vraiment que le budget soit un élément où on met tous les coûts et les recettes prévisibles pour qu'il reste vraiment un budget et pas simplement un copié-collé de l'année d'avant.

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – Le groupe Socialiste soutiendra ce préavis. Je tiens aussi à rappeler que cet investissement aura un coût nul puisque il y a une recette inattendue qui permet de le financer. Néanmoins, je tiens aussi à dire que c'est un peu dommage que cet investissement n'ait pas figuré dans les crédits-cadre adoptés par la Commission des finances et par le Conseil communal.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Le Groupe ensemble à Gauche soutiendra bien entendu ce préavis mais je suis un petit peu étonné de certains propos des collègues qui ont parlé auparavant. Ça nous a été expliqué assez clairement. Je pense que M. Pidoux le réexpliquera de manière très claire, bien mieux que moi, donc je vais pas expliquer la raison du pourquoi.

Ce qu'on peut constater, c'est que c'est un peu une affaire d'occasion qui fait le larron, en l'occurrence, et que ce crédit complémentaire n'est pas une dépense soudaine, allez hop, on a des sous en plus on va les dépenser. Par ailleurs, ces extensions ordinaires sont planifiées très longtemps à l'avance, d'après ce que je sais. Au niveau de la Commission de gestion, quand j'étais aux SI, il y a eu des carnets de route qui sont très serrés pour savoir ce qu'on rénove, quand et comment.

J'aimerais ajouter que M. Moscheni a l'air de mélanger budget et crédits d'investissement. Même pour moi qui suis un débutant à la Commission des finances, j'ai compris qu'il y a une différence entre le budget et les crédits d'investissement et on n'a pas intérêt à tout mélanger pour apporter plus de brouillard sur ce qui est très clair et qui sera expliqué sans doute par M. Pidoux.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – Avec une décision unanime de la commission, on ne peut que se réjouir que ces sujets fassent l'objet d'une discussion publique. Je trouve que c'est très important et précisément pour les raisons que certains d'entre vous ont abordées.

Pour répondre à M. Gaudard, les recettes inattendues sont liées à un petit décalage de calendrier, liées au fait que nous avons prévu que les raccordements au chauffage à distance seraient désormais facturés aux clients, mais nous n'avons pas encore la précision

de l'entrée en vigueur de cette facturation. Ce qui fait que ces recettes n'ont pas figuré au budget comme recettes.

Par ailleurs, et on entre là dans le grand chapitre des réseaux, vous votez effectivement un préavis important, comme chaque année lors de la démarche budgétaire, un crédit d'investissement de plus de 30 millions de francs qui alloue aux différents services, dans le cadre de ce qu'on appelle les extensions ordinaires, des ressources pour entamer des travaux. Ceux-ci sont planifiés puisqu'il y a des coordinations qui sont nécessaires, possibles et qui sont faites avec beaucoup de soin au niveau des réseaux qui sont situés sur le territoire communal.

Et puis il y a d'autre part des réseaux dont il est plus difficile de planifier les travaux, qui sont hors du territoire communal. Cela concerne essentiellement les réseaux d'eau et les réseaux de gaz. On est ici dans le contexte du réseau de chauffage à distance qui est à peu près purement en territoire lausannois, et il arrive encore d'autres choses qui rendent parfois problématique la planification, comme des dommages inattendus ou des constats que les réseaux sont d'une moins bonne qualité que ce qui avait été prévu. On s'en rend compte au moment où les chantiers sont ouverts, par d'autres services, et où il s'agit, si on peut, d'intervenir très rapidement dans le contexte de ce chantier pour éviter d'embêter les Lausannois. C'est ce qui s'est passé pour les travaux en question et il y a donc une chance que ces recettes supplémentaires aient permis de financer ces travaux au Pavement.

S'agissant de la présentation de la vétusté des réseaux, je crois que ma collègue Florence Germond a pris l'engagement de la faire à la Commission des finances. Je m'associerai volontiers à cette présentation. Je trouve que c'est effectivement important que, dans le contexte d'une politique énergétique, on se rende compte que l'électricité n'est pas que des électrons et que le gaz ce n'est pas que des molécules, mais aussi des réseaux pour acheminer et fournir cette énergie électrique ou thermique.

Nous sommes dans certains de ces réseaux, très étroitement surveillés. C'est le cas de l'électricité avec l'ElCom, qui surveille précisément la manière dont on gère les réseaux avec la possibilité de rémunérer les investissements qui sont garantis par la loi fédérale, avec ce qu'on appelle un WACC – un coût moyen pondéré du capital – qui est un intérêt qu'on peut obtenir sur les investissements dans le réseau. Un accord, à peu près similaire, est en cours dans le domaine du gaz. Dans le domaine du chauffage à distance, nous ne fonctionnons pas encore avec cette logique du coût moyen pondéré du capital, mais c'est clair que nous sommes prêts à entrer dans ce raisonnement qui va très certainement se généraliser.

Nous ferons donc très volontiers une présentation à la Commission des finances du point de vue financier, avec ma collègue Florence Germond et du point de vue technique avec les Services industriels, qui démontrera comment on planifie des travaux en relation avec la vétusté comptable et technique des réseaux dont nous disposons.

La discussion est close

**M. Romain Felli (Soc.), rapporteur** : – La commission a voté en bloc et accepté à l'unanimité les quatre conclusions.

Vote

**La présidente** : – Celles et ceux qui acceptent les conclusions de cette commission sont priés de lever la main. Celles et ceux qui s'y opposent ? Abstentions ? A l'unanimité vous avez accepté les conclusions de ce rapport. Merci.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2017/29 de la Municipalité, du 13 juillet 2017 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.– pour financer le renouvellement des conduites du chauffage à distance à la route du Pavement à Lausanne ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement de ce crédit sur les rubriques 322 respectivement 331 du Service du gaz et du chauffage à distance des SIL ;
3. de prendre acte que le crédit mentionné au point 1 est entièrement compensé par les recettes d'investissement provenant de la participation des clients aux coûts de raccordement au chauffage à distance en 2017.
4. de porter en amortissement du crédit mentionné au point 1 les recettes provenant de la participation des clients aux coûts de raccordement au chauffage à distance en 2017.

**La présidente :** – Nous allons passer aux rapports. Je vous prie d'être assez attentifs parce qu'il y en a pas mal qui vont être traités le 31 octobre. Le premier, le R75, postulat de M. Pierre Oberson, ce dernier étant absent il sera pris donc le 31 octobre. Le R76, pétition du Parti libéral-conservateur, M. Tosato a demandé son report pour le 31 octobre. Le R88, postulat de M. Nicola Di Giulio, également absent, traité le 31 octobre. Le R89a et 89b, en l'absence de M<sup>me</sup> Céline Misiego, il sera également traité le 31 octobre.

**Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « Pour des mesures d'accompagnement nature, paysage et espace public au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, en particulier pour les Axes forts de transports urbains (AFTPU) »**

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente de politique régionale

Municipalité : M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipal, Logement, environnement et architecture

**Rapport polycopié de M. Jean-Pascal Gendre (PLR), rapporteur pour la Commission permanente de politique régionale : -**

<b>Présidence :</b>	M.	Jean-Pascal	GENDRE	Libéral-Radical
<b>Membres présents :</b>	Mme	Eliane	AUBERT	Libéral-Radical
	M.	Valéry	BEAUD	Les Verts
	M.	Jean-Christophe	BIRCHLER	CPV
	M.	Alix Olivier	BRIOD	Libéral-Radical
	Mme	Muriel	CHENAUX MESNIER	Socialiste
	M.	Jean-Luc	CHOLLET	UDC
	Mme	Anne-Françoise	DÉCOLLOGNY	Socialiste
	Mme	Alice	GENOUD	Les Verts
	M.	Robert	JOOSTEN	Socialiste
	M.	Musa	KAMENICA	Socialiste
<b>Membres excusés :</b>	M.	Daniel	DUBAS	Les Verts
	M.	Johann	DUPUIS	La Gauche

	M.	Sébastien	KESSLER	Socialiste
	M.	Philipp	STAUBER	Libéral- Conservateur
<b>Invitée :</b>	Mme	Séverine	ÉVÉQUOZ	Pétitionnaire
<b>Pour la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture :</b>				
	Mme	Natacha	LITZISTORF	Directrice (excusée)
	M.	Julien	RÉMY	Service parcs et domaines
	M.	Julien	GUÉRIN	Service de l'urbanisme <i>Secrétariat CPPR</i>
<b>Notes de séances :</b>	Mme	Brigitte	PANCHAUD	Service parcs et domaines Secrétaire d'administration

Lieu : Direction de la culture et du développement urbain, rue du Port-Franc 18, 3<sup>ème</sup> étage, salle 368

Date : 30 mars 2017

Début et fin de la séance : 17h30 – 18h50

En préambule, il est mentionné l'absence de **Mme Litzistorf**, Directrice du logement, de l'environnement et de l'architecture, pour cause de maladie.

### **Présentation du Postulat**

**Mme Evéquo** revient sur la première partie du postulat et rappelle que la préservation de la nature et du paysage est une condition à l'octroi des financements de la Confédération et du Canton pour que les projets d'agglomération puissent se réaliser. Elle souligne le fait que sur les préavis 2016/16, 2017/17 et 2018/18 votés l'année dernière pour un montant de près de CHF 80 millions, peu de modules liés au paysage et à la nature en ville y sont décrits mais que c'est au Canton qu'incombe la mission de demander des financements à la Confédération pour ces mesures de paysage et de nature.

Le fond de la démarche est donc d'obtenir des financements pour mettre en valeur ce paysage. La Ville peut faire valoir cette idée auprès du Canton pour obtenir des financements dans le futur.

Dans le cas du tram, elle peut proposer des mesures qui ne sont pas aujourd'hui décrites dans les préavis qui ont été votés mais qui seraient des mesures « compensatoires » pouvant venir égayer le projet.

Représentant l'administration, **M. Guérin** précise que, dans le projet de 3<sup>ème</sup> génération déposé à Berne fin décembre, figure un volet « paysage et environnement », étoffé par rapport aux générations précédentes par l'introduction de mesures pour le paysage et l'environnement et en partie calquée sur le guide environnemental du PALM.

Le choix a été fait d'avoir des mesures paysages qui portent uniquement sur les grands espaces ouverts de l'agglomération que la Confédération ne subventionne pas. Il revient donc aux partenaires, Canton et Commune, de financer de telles mesures.

La Confédération subventionne directement les points de mobilité et les autres mesures qui font partie intégrante du projet d'agglomération.



A ce jour, les mesures déposées dans le projet d'agglomération de 3<sup>ème</sup> génération sont, dans le domaine de l'environnement, des mesures figurant déjà dans le pipeline des planifications communales, notamment dans le réaménagement des cours d'eau, et qui bénéficient d'un subventionnement fédéral par un autre biais.

Dans le cadre des Axes forts de transports urbains (AFTPU) la partie « paysage » des mesures de mobilité n'est pas subventionnée par la Confédération.

### **Discussion générale**

- *AFTPU et Projet du tram*

Les mesures en faveur de la nature en ville ou du paysage actuellement prises en compte dans le cadre du projet du tram et leurs qualités ont été débattues.

Dans ce projet, il y a eu comme fil rouge, un concept de promenade paysagère qui accompagne l'ensemble du tram. Sur cette base, les différents projets composant les espaces publics sont en cours de développement.

Le tram sera essentiellement construit sur des routes existantes. Dans le détail, le projet prévoit l'abattage d'environ 200 arbres et la plantation de 80 nouveaux sujets dans de bonnes conditions. Des arbres seront plantés à chaque station. Les deux platanes proches de l'EPSIC ont pu être préservés.

En ce qui concerne la végétalisation des voies du tram, celle-ci est compliquée. Le tronçon Galicien-Confrérie sera également utilisé par des bus et la végétalisation n'est pas possible. La station de la Confrérie sera végétalisée au niveau des voies du tram.

Pour le reste du tracé, les voies doivent rester accessibles en cas d'accident et la végétalisation des voies n'y est pas prévue.

Concernant le barreau Vigie-Gonin, le projet de défrichement prévoit des compensations sur place et sur la colline de Malley. D'autres mesures ont également été négociées avec Pro Natura suite à leur opposition.

- *Demandes formulées par le postulat*

Sur le fond du postulat, qui vise à augmenter l'intégration de mesures paysagères dans les projets d'agglomération et plus précisément dans le cadre du tram, la discussion a montré que les avis étaient relativement ouverts et assez convergents :

Il n'y a pas le sentiment que rien n'est entrepris sur le sujet mais plusieurs commissaires sont d'avis qu'il existe certainement la possibilité, au stade actuel du développement du projet et dans la phase de réalisation, de faire des efforts et des améliorations sur les aspects de végétalisation du projet, voire d'étendre cette demande à l'ensemble des projets d'agglomération.

Enfin, de l'avis de certains, le postulat est à la fois trop ciblé, en particulier sur les Côtes-de-Montbenon, mais également très vaste puisqu'il porte aussi sur l'ensemble du tracé du tram et des BHNS et sur le projet d'agglomération 3<sup>ème</sup> génération dans sa globalité.

- *Financement*

La question du financement a, par contre, fait l'objet d'un débat plus nourri.

En réponse à la question d'une commissaire, la postulante précise que, dans le cadre du projet du tram sur la partie communale et les projets futurs, la commune de Lausanne devrait identifier le coût des mesures à prévoir, les soumettre au Canton et lui demander son positionnement.

L'idée serait de pouvoir développer, comme dans le Canton de Genève, un financement cantonal sous la forme, par exemple, d'un crédit d'investissement lié à une mesure sur un périmètre élargi, pouvant se concrétiser sur un domaine privé ou communal à différents niveaux et être mis en œuvre progressivement en lien avec les travaux.

Le financement de ces mesures par le biais du Canton ou de la Confédération a suscité de la part d'un intervenant une mise en garde sur le fait que la ville de Lausanne ne doit pas oublier que trop de demandes, au détriment des autres agglomérations, pourrait se retourner contre elle dans l'octroi de subventions. Le financement par le biais du crédit cadre de la Ville a également été suggéré par un commissaire alors que d'autres s'inquiétaient de la possibilité de tout simplement faire mieux mais en restant dans le cadre des devis alloués. Enfin, de l'avis d'un commissaire, l'expérience montre que, dans ce genre de projets d'infrastructure, les besoins d'économies se portent généralement sur les aménagements accompagnant les ouvrages, les communes ayant peu de moyens.

- *Modification du postulat*

La question de modifier le postulat sous divers angles a été évoquée, dans le sens:

- d'un postulat demandant la prise en compte des mesures évoquées mais sans demande de financement;
- d'un postulat modifié sous forme d'une demande auprès de la Municipalité à faire des propositions concrètes pour accompagner les Axes forts de manière plus conséquente afin de pouvoir approcher le Canton et bénéficier d'une petite part de financement.

Après discussion, la postulante a souhaité maintenir son postulat en l'état.

### **Vote**

Au vote, la commission s'est prononcée comme suit :

6 membres acceptent le postulat

2 membres rejettent le postulat

3 membres s'abstiennent de voter

### Discussion

**M. Henri Klunge (PLR), rapporteur-remplaçant** : – Je n'ai rien à ajouter à cet excellent rapport.

La discussion est ouverte

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Ce postulat est le pansement du psychiatre après l'amputation. Vos transports publics, si efficaces, vous les avez voulus. Canton et Confédération sont passés à la caisse. Vous voulez une grande bibliothèque au centre, vous n'arrêtez pas de soutenir des projets de bétonnage et vous voulez à présent reboiser partout où c'est possible avec les sous du Canton et de la Confédération, comme si Lausanne n'était pas responsable de son défrichage. Style : ce n'est pas nous qui avons décidé de défricher, c'est aux autres de payer. C'est du délire.

Je reviens à la question fondamentale : combien êtes-vous prêts à payer au niveau environnemental pour votre croissance sans limite et destructrice. Destructrice du patrimoine naturel, mais aussi historique et culturel. La majorité actuelle de ce Conseil communal célèbre une croissance de la population de 192 000 personnes dans ce canton, dont 30 000 rien qu'à Lausanne à l'horizon 2032. Et certains pleurent, à présent, parce qu'il y a des espaces verts qui disparaissent. Encore une fois : soyez conséquents. Arrêtez de soutenir les projets de bétonnage de votre majorité pour accueillir un maximum de monde. Arrêtez de bétonner nos campagnes, de raser nos forêts, de détruire le patrimoine bâti et historique. Arrêtez de penser qu'il faut être plus.

On a perdu 421 millions d'oiseaux en Suisse depuis 1972 pour accueillir plus de monde. Je ne suis pas d'accord de continuer ainsi et ce ne sont pas les Verts qui préservent la nature parce qu'ils sont favorables à cette immigration. Si je suis UDC c'est parce que je prends le problème à la racine. On ne peut pas accueillir autant de monde dans ce pays sans nuire gravement à l'environnement, au patrimoine et à la qualité de vie. La disparition de la forêt



du Flon est inacceptable. Vous avez accepté tout ce qu'il fallait pour que cela arrive et vous vous gargarisez des fameuses réponses satisfaisantes de la Municipalité.

En même temps on parvient à vous faire fermer la bouche en vous expliquant, avec des jolis mots et un discours lénifiant, que les arbres seront remplacés par des géraniums en toiture, de maisons Minergie, et vous votez OK. Vous pensez qu'il suffit de densifier, comme si les nouveaux habitants de ce pays se contentaient d'habiter. Vous pensez que les solutions de consommation raisonnée et modeste solutionneront l'approvisionnement des ressources naturelles. Vous comptez sur le progrès technologique et l'espoir que l'humanité se bonifiera. Et tout à coup, la réalité vous atteint en pleine figure. Alors vous faites des moulinets avec un postulat qui propose juste de faire payer votre politique aux autres. Eh bien non, ça ne marche pas comme ça. Il faut assumer vos décisions de vote. Je vous invite à passer le postulat au papier pour recyclage.

**M<sup>me</sup> Alice Genoud (Les Verts) :** – L'importance de réfléchir aujourd'hui en termes d'agglomération ne fait plus de doute, les grands chantiers vont se succéder avec leur lot de bouleversements pour les différentes communes de l'agglomération lausannoise, et même au-delà. Les parents pauvres de ces grands projets sont souvent les mesures d'accompagnement, notamment en termes de nature et de paysage. Au vu de la politique volontariste de la Ville de Lausanne en termes de nature en ville, il serait intéressant de réfléchir plus en amont et de façon coordonnée avec le Canton pour intégrer les mesures nature et paysage et ne pas se concentrer seulement sur le volet transports, du tram et des prochains projets.

Ce postulat demande donc une réflexion globale sur la question de la prise en compte de la nature et du paysage dans le projet du tram, mais aussi dans la suite des projets du PALM, comme l'a dit la postulante en commission. La préservation de la nature et du paysage est une condition à l'octroi des financements de la Confédération et du Canton pour que les projets d'agglomération puissent se réaliser et la Ville de Lausanne, ainsi bien sûr que toutes les communes environnantes, ont donc tout intérêt à prendre en compte ces aspects pour valoriser leurs projets. La question du coût a été centrale lors de la commission et à raison. Il est important, aujourd'hui, d'avoir un plan détaillé des mesures nature et paysage qui pourraient être mises en place le long du tram pour pouvoir parler avec nos partenaires cantonaux d'un éventuel financement et des différentes façons de le faire. C'est seulement avec un plan précis qu'il sera possible, non seulement d'avoir une vue d'ensemble, mais aussi d'avoir un outil de négociation utile pour tous.

Les Verts vont donc bien sûr soutenir ce postulat, qui vient d'une Verte, et espèrent qu'il aura non seulement une efficacité à court terme pour cette question du tram, mais aussi pour tous les futurs projets compris dans le PALM, car plus tôt les questions de paysage et de nature seront prises en compte dans ces projets, plus facile il sera de trouver des financements. Cela facilitera aussi l'acceptation de ces projets par la population locale.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Le groupe PLR vous invite à refuser ce postulat qui présente un certain intérêt, mais il y a plusieurs questions quand même concrètes. Il veut passer par la troisième adaptation du PALM qui, sauf erreur de ma part a été déposée en décembre 2016 ; on peut se demander même si il est encore possible de répondre à ce postulat. Ensuite il me semble qu'il vient et revient encore sur cette question de la forêt du Flon, qui a été débattue longuement ici avec une demande générale de la protéger, dont on avait déjà pu dire que cela ne nous appartenait tout simplement plus.

Quant à la troisième demande qui est celle de végétaliser les voies, oui certes, mais est-ce qu'il appartient vraiment encore à ce Conseil de prendre une décision sur un objet qui est largement cantonal. Donc pour toutes ces raisons on peut se demander s'il y a simplement une possibilité pour la Municipalité d'agir dans les trois questions qui sont posées. C'est un postulat dont la solidité a été même débattue en commission, vu qu'il y a eu des propositions d'amendement qui ont été faites et que la postulante a choisi de ne pas prendre.

Mais je pense qu'à ce stade-là, c'est surtout un constat d'impossibilité qui devra être fait par la Municipalité et pour l'en dispenser on peut rejeter le postulat.

**M. Jean-Christophe Birchler (CPV) :** – Le groupe Le Centre, PDC – Vert'libéraux rejoint complètement ce qui vient d'être dit par notre collègue Carrel. Effectivement, même si on se préoccupe aussi beaucoup de la nature en Ville, des aspects paysagers et puis de l'intégration, en particulier nos axes forts de transports collectifs qui ont un impact important sur notre Ville, ce postulat ne demande absolument pas une réflexion globale mais porte vraiment sur des objets très précis qu'on n'arrivera plus à traiter maintenant, ou qui ont déjà été traités. Donc il nous paraît inutile de refaire le débat maintenant et on vous recommande de classer ce postulat.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.) :** – Le groupe Socialiste est attaché aux différentes initiatives de végétalisation en ville, de réarborisation et pour une nature plus fortement présente. Nous avons donc accueilli ce postulat avec intérêt. Le représentant du Service de l'urbanisme a reconnu, dans le cadre de la commission, que les PALM de première et deuxième génération n'avaient pas fait beaucoup de place aux mesures d'accompagnement de type paysager. Alors qu'en revanche, le PALM de troisième génération leur fait une place nettement plus importante. Or les axes forts font partie du PALM de première génération. La demande de la postulante est donc, à cet égard, recevable pour le groupe PS puisque les axes forts relèvent du PALM de première génération, comme je viens de le dire, et qu'on aurait pu mieux faire.

Pour ce qui est du financement, il nous a été indiqué que les mesures touchant au paysage et à l'environnement naturel ne relevaient pas de la Confédération, contrairement à ce qu'indique la postulante, et qu'en cas de renforcement des mesures ce serait à la Ville de les payer. Mais relevons aussi que nous n'en sommes pas encore au projet de détail, et les mesures d'accompagnement que nous avons votées laissent certainement la possibilité d'en faire plus au stade de la réalisation, ce que nous espérons et soutenons.

L'aspect sur lequel nous émettons une réserve est la demande de la postulante de tout mettre en œuvre pour protéger la forêt, comme l'on dit plusieurs des personnes qui m'ont précédée. Je parlerais plutôt de coteau arborisé plutôt que de forêt des Côtes-de-Montbenon. Nous estimons, en effet, qu'aujourd'hui il est trop tard pour intervenir sur cet objet et qu'il a déjà été largement débattu et traité. Le présent postulat date d'ailleurs du 26 mai 2016 et depuis on a eu l'occasion de traiter la question. Le groupe PS soutiendra le renvoi de ce postulat à la Municipalité, mais en précisant que nous soutenons un renforcement des mesures paysagères dans le cadre du projet de détail des mesures d'accompagnement des axes forts et au stade de la réalisation puisqu'il y a, sûrement, une marge de manœuvre possible à ce moment-là.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Pour commencer peut-être un petit message adressé à M<sup>me</sup> Messere. Si elle est venue au Conseil communal pour combattre l'accroissement de la population en Ville de Lausanne, je pense qu'elle n'est pas au bon endroit puisqu'effectivement la ville de Lausanne n'a pas une grande marge de manœuvre en l'occurrence. Ça serait plutôt au niveau national que l'on pourrait éventuellement mettre des quotas sur l'immigration, vous le savez très bien, mais vous avez déjà échoué en l'occurrence. Il ne vous reste donc pas beaucoup d'options hormis de nous faire perdre notre temps au niveau communal. Je vous suggère peut-être d'aller directement parler à M. Trump, histoire qu'il nous fasse péter une petite bombe atomique à gauche et à droite pour essayer de diminuer la population mondiale (*Rumeurs dans l'assemblée*).

Tout ça pour dire qu'en l'occurrence le seul moyen d'action qu'on a au niveau communal ne porte pas sur l'immigration au niveau de la Commune, mais bien sur les modes d'habitat et de déplacement des habitants de la Ville de Lausanne et là-dessus on a une action concrète et puis je pense que c'est là-dessus qu'on doit évidemment agir. En rappelant aussi que le but des politiques d'agglomération que M<sup>me</sup> Messere vient de décrier, c'était justement de concentrer la croissance des villes en milieu urbain et surtout

pas dans les campagnes. Vous pouvez être sûrs qu'en tout cas les gens de gauche, et je pense une partie des Verts, voire la majorité, se battront contre tout projet qui viserait à densifier dans des zones qui ne sont pas au centre des agglomérations.

Pour revenir maintenant directement sur le sujet, quant à l'interprétation à donner à ce postulat et la suite à lui donner. Je rejoins, peut-être en partie, des critiques qui ont été formulées par mes prédécesseurs, mais je pense qu'il faut peut-être clarifier une chose. Effectivement je crois que la demande du PALM de troisième génération a déjà été déposée, mais je pense que la demande de M<sup>me</sup> Evéquois s'applique aussi pour les prochains PALM. Et je pense que là il est effectivement certain qu'il y a un poids supplémentaire qu'on pourrait donner aux mesures nature et paysage, et contrairement à ce qui a été évoqué dans la commission – je tiens à dire ici que je travaille à la Confédération – que le plan d'action et la stratégie sur la biodiversité de la Confédération prévoit justement la possibilité de mettre en œuvre de tels types de financements supplémentaires dans le cadre des politiques d'agglomération. Et que par conséquent on serait bien stupide de ne pas tenter d'activer ces financements supplémentaires proposés par la Confédération dans d'éventuelles démarches supplémentaires.

Donc, pour ma part, je vous propose de suivre l'avis de la commission, qui a, dans sa majorité, accepté les demandes de M<sup>me</sup> Evéquois, et de soutenir celles-ci.

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – C'est vrai que les propos des représentants de la droite de cet hémicycle m'obligent d'intervenir. Il faut effectivement rappeler que ce postulat a été déposé il y a maintenant un an et demi. Donc avant le dépôt du PALM de troisième génération, avant le débat au sein de ce Conseil communal sur le barreau Vigie-Gonin et la forêt. Cela explique peut-être un certain étonnement de la droite de l'hémicycle. Cela dit, il faut vraiment voir ce postulat de façon plus large. Prenez l'exemple du métro M2. Entre le projet qui a été mis à l'enquête et celui qui a été réalisé, il y a eu des modifications conséquentes, notamment concernant la coulée verte, ou promenade de la Ficelle, qui n'existait simplement pas. Elle est venue après, c'est une mesure d'accompagnement paysagère et de limitation de nuisances qui est venue par la suite. Les projets peuvent évoluer.

On peut encore intégrer, notamment dans le projet de tram, des mesures qui amélioreront la qualité de l'espace public, qui amélioreront aussi la perception du projet pour les citoyens. D'une part, on a donc l'évolution sur les projets qui sont déjà lancés. D'autre part il y aura effectivement, comme l'a dit M. Dupuis, d'autres générations de PALM et ces générations futures pourront mieux intégrer ces notions nature et paysage puisqu'aujourd'hui c'est une demande de la Confédération de les intégrer dans les réflexions ; mais malheureusement il n'y a pas encore de cofinancement fédéral.

Néanmoins des cantons participent à ce cofinancement. Les projets d'agglomérations pourraient réfléchir et travailler ensemble pour faire remonter ces préoccupations auprès du Canton pour que le Canton de Vaud participe aussi à des cofinancements d'objets de valeur paysagère et de nature en Ville.

Enfin, il faut aussi voir, et peut-être remettre les choses à leur juste place, les coûts de ces mesures sont extrêmement faibles proportionnellement à la valeur des travaux que nous réalisons sur ces infrastructures de transport. Ce serait donc quand même des mesures relativement peu onéreuses qui apporteraient un véritable gain pour la qualité de vie en ville, pour la qualité des espaces publics, et nous vous recommandons vivement d'accepter ce postulat.

**M. Valentin Christe (PLC) :** – Je dois dire qu'il y a quelque chose d'assez cocasse, pour ne pas dire presque un peu baroque, à entendre les propos de M. Dupuis qui reproche à M<sup>me</sup> Messere de gaspiller le temps du Conseil communal alors qu'il s'est lui-même livré à une diatribe absolument abracadabrante dans laquelle il a évoqué pêle-mêle les murs, Donald Trump et les bombes nucléaires. Je crois qu'on est vraiment un peu dans le n'importe quoi, c'est quand même l'hôpital qui se moque de la charité.

S'agissant des quotas d'immigration qu'il a évoqués sur le plan fédéral et non pas national, restons justes par rapport aux institutions de ce pays. On ne va pas relancer ici un débat quant aux suites de l'initiative du 9 février, ce n'est ni le lieu ni le moment opportun, mais je crois que le peuple suisse a déjà tranché dans ce débat. Et puis c'est d'ailleurs dommage de voir que les instances fédérales ne l'ont malheureusement pas suivi. Sur le fond, et sans rallonger à l'excès cette soirée, je crois que nous allons nous ranger aux excellents arguments qui ont été déployés et puis soutenus par notre collègue Carrel, et nous allons effectivement nous opposer à ce postulat.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Pour revenir à ce qu'a dit M. Beaud tout à l'heure, je trouve que c'est intéressant de mettre en comparaison le M2. Mais à la différence du postulat, la coulée verte dont il parle a été en fait réalisée grâce à des économies d'échelles qui ont été faites sur la construction du M2, ce qu'on appelle des « queues de budget », et ceci grâce au fait que le municipal de l'époque a réussi à bien gérer le budget de construction du M2. On n'est pas du tout dans la même ligne que ce postulat, qui lui ne finance pas sa demande.

**M. Johan Pain (EàG) :** – Juste un petit point de vue personnel. On a parlé d'essayer d'arboriser le futur tram, entièrement d'accord, mais où j'ai quand même certains doutes, si vraiment il y avait une volonté politique par rapport à cela, on aurait surtout privilégié, depuis le parcours du tram, de la Vigie à la place de l'Europe. Et j'ai toujours eu une opposition assez claire là-dessus, cela va poser énormément de problèmes.

J'aurais vraiment voulu avoir une coulée verte à ce niveau-là où tout l'entourage allait dans un sens convivial sur ce trajet. Ça va être absolument le contraire, cela va circuler dans tous les sens : les voitures, les vélos, les piétons, les cyclistes, etc. dont le tram. Mais le tram aurait dû être privilégié et la coulée verte aurait pu permettre un accès au centre-ville de Lausanne avec la philosophie d'arborisation de ce parcours.

**M. Henri Klunge (PLR), rapporteur-remplaçant :** – Je dois dire qu'à écouter les arguments du groupe Socialiste, et ensuite de M. Beaud, qui expliquent que l'on peut accepter ce postulat, mais qu'il faut le voir dans un ensemble un peu plus large, eh bien je suis étonné de cette lecture que vous en faites. Je lis le rapport de commission qui montre bien que la commission a essayé de modifier un peu le postulat pour le prendre dans un sens plus large, et que toutes les propositions ont été refusées par la postulante.

Je crois qu'il ne faut pas se leurrer, si on accepte ce postulat il sera pris dans le sens strict et pas dans un espace plus large, dans une idée plus cohérente, ou quoi que ce soit. Donc si vous l'acceptez tel qu'il est, n'espérez pas qu'il soit pris dans un sens plus large, donc je vous encourage à le refuser.

**M. Jean-Christophe Birchler (CPV) :** – J'allais dire la même chose que mon collègue Klunge, c'est à dire que M. Beaud s'appuie sur les dates pour asseoir la légitimité de ce postulat. Effectivement la postulante l'a déposé avant tous nos débats sur la rampe Vigie-Gonin et compagnie. Par contre, la commission s'est réunie quasiment dix jours après que l'on ait statué là-dessus et effectivement on a proposé de modifier ce postulat pour qu'il devienne totalement acceptable de notre point de vue. La postulante n'a pas voulu le faire. Donc on ne peut pas l'accepter en l'état.

**La présidente :** – Il n'y a plus de demande de parole, nous allons pouvoir voter les conclusions et ce postulat. Monsieur le rapporteur, merci de nous donner les déterminations de la commission.

La discussion est close.

**M. Henri Klunge (PLR), rapporteur-remplaçant :** – Alors, à 6 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, la commission vous encourage à accepter ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité

Vote

**La présidente** : – Nous allons voter à l'électronique. Celles et ceux qui acceptent le renvoi de ce postulat à la Municipalité votent oui. Celles et ceux qui refusent, non. Et il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 40 oui, 30 non et 4 abstentions, vous avez accepté le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquoz et consorts : « Pour des mesures d'accompagnement nature, paysage et espace public au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, en particulier pour les Axes forts de transports urbains (AFTPU) » ;
- vu le rapport de la Commission permanente de politique régionale qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

#### **Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Une deuxième vie pour nos livres »**

Rapport-préavis N° 2016/51 du 8 septembre 2016

Culture et développement urbain

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M. Xavier Company (Les Verts), rapporteur-remplaçant** : – Je n'ai rien à rajouter.

La discussion est ouverte

**M. Bertrand Picard (PLR)** : – Je sais gré à la Municipalité, ainsi qu'au Service bibliothèques et archives, pour la qualité de leur réponse qui me donne toute satisfaction. En conséquence, suivant ma proposition, le PLR soutiendra la réponse municipale à ce postulat, comme l'a fait à l'unanimité la commission ad hoc.

J'émetts cependant un souhait : que la signalétique des lieux de ces échanges soit plus visible et que l'information du public puisse se faire par et sur les divers médias d'information de la Ville. Une fois de plus donc, en conclusion, nous soutiendrons cette réponse et vous encourageons à en faire de même.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – L'idée de notre collègue Picard est intéressante dans la mesure où un livre, de qualité, peut et devrait être lu par le plus grand nombre possible. Le livre connaît, non seulement un maintien qui fait plaisir, mais une progression tout à fait inattendue.

Les différentes initiatives privées ou associatives allant dans le sens souhaité par M. le postulant, telles que d'anciennes caissettes à journaux ou des cabines téléphoniques désaffectées, sous l'égide de la Voie des Arts, démontrent que sa proposition a déjà reçu des formes de concrétisation et de mise en pratique. Mentionnons également l'Armée du Salut, que tout le monde connaît, ou d'autres institutions caritatives de récupération pour se convaincre qu'à l'heure actuelle, une municipalisation n'est pas nécessaire. Le groupe



UDC ajoute donc son approbation à l'unanimité de la commission et vous invite à accepter la réponse municipale.

**M. Quentin Beausire (Soc.) :** – Comme mes préopinants et comme l'unanimité de la commission, le PS soutiendra également ce rapport-préavis, en saluant notamment le soutien à l'association de la Voie des Arts dans le fait d'installer de nouvelles boîtes à livres et d'envisager également des partenariats avec d'autres associations, notamment les associations de quartier ou les plantages urbains. Et le PS salue également la réaffectation, voire le recyclage, de mobilier urbain voué à disparaître, en particulier les cabines téléphoniques.

**M. Axel Marion (CPV) :** – Le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux apporte également sa voix favorable à ce rapport-préavis. Personnellement je fais partie de ceux, et je pense qu'on est beaucoup dans cette salle, qui sont absolument incapables de jeter un livre malgré que d'autres objets puissent finir à la poubelle. Evidemment dans les systèmes de récupération de plus en plus mis en place, mais pour ce qui est des livres c'est une démarche qui est presque physiquement impossible. Et le fait de pouvoir les remettre en circulation est quelque chose de très noble et je suis gré à M. Picard et à la Municipalité d'avoir permis de thématiser ça et puis d'avoir une belle pratique à cet égard.

D'ailleurs l'exemple, dans certaines villes, a montré aussi que maintenant c'étaient des DVD qui pouvaient être mis dans ces boîtes, c'est intéressant. C'est peut-être le dernier stade avant la virtualisation complète de ces échanges, mais c'est aussi quelque chose qui est assez beau. Il faut juste encore avoir la machine qui permet de lire les DVD, ce ne sera bientôt plus le cas.

Ce que nous saluons également, c'est que ce préavis est présenté sans conclusion financière. Alors évidemment il y a ce soutien à cette association, mais qui était déjà présent dans la politique du livre, mais cela prouve aussi qu'on peut avoir des politiques intelligentes sans vouloir forcément créer un poste à 0,5 EPT pour je ne sais quoi.

Ici c'est une démarche à la modestie administrative et financière notable et qui est en proportion inverse par rapport à la noblesse de la mission de pouvoir continuer à mettre le livre sous toutes ses formes et c'est tout l'intérêt de ces échanges. Donc nous voterons en suivant le rapport de la commission, nous voterons le rapport-préavis.

**M. Xavier Company (Les Verts) :** – Je laisse de côté brièvement ma casquette de rapporteur ad'hoc pour vous donner la position du groupe des Verts. Tant le postulat que la réponse de la Municipalité va dans le sens de la politique que soutiennent les Verts, c'est à dire une politique de recyclage, de partage, de sensibilisation citoyenne puisque ce n'est pas directement la Municipalité qui applique cette politique, mais une association et qu'il y a simplement un petit soutien de la Municipalité derrière.

Nous soutiendrons donc la réponse de la Municipalité en l'encourageant à continuer ce soutien et en nous réjouissant de l'ouverture des cinq nouvelles cabines téléphoniques qui seront bientôt affectées par la Voie des Arts à cet échange de livres.

La discussion est close

**M. Xavier Company (Les Verts), rapporteur-remplaçant :** – La commission a accepté à l'unanimité, soit par 11 oui, le rapport préavis.

Vote

**La présidente :** – Nous allons donc voter ce préavis à main levée. Celles et ceux qui acceptent les conclusions et la réponse de la Municipalité au postulat de M. Bertrand Picard sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? A l'unanimité vous avez accepté la réponse de la Municipalité au postulat de M. Bertrand Picard. Ce point est ainsi liquidé.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2016/51 de la Municipalité, du 8 septembre 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Bertrand Picard « Une deuxième vie pour nos livres ».

---

### **Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur, Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Jean-Marie Fürbringer (CPV), Guy Gaudard (PLR), Sara Gnoni (Les Verts), Anita Messere (UDC), Philippe Miauton (PLR), Philippe Mivelaz (Soc.), Karine Roch (Les Verts), Namasivayam Thambipillai (Soc.), Claude-Alain Voiblet (PLC)

Municipalité : M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture

#### **Rapport photocopié de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur : -**

Présidence : M. Jacques-Etienne Rastorfer

Membres présent-e-s : Mmes Anne-Françoise Decollogny, Sara Gnoni, Anita Messere, Karine Roch,  
MM. Jean-Marie Fürbringer, Guy Gaudard, Philippe Miauton, Philippe Mivelaz, Namasivayam Thambipillai, Claude-Alain Voiblet.

Membre excusé M. Pierre Conscience.

Représentant-e-s de la Municipalité :

Mme Natacha Litzistorf, conseillère municipale, directrice du logement, de l'environnement et l'architecture (LEA);

Mme Nicole Christe, cheffe du service d'architecture ;

M. Claude Thomas, délégué de l'environnement, secrétariat général LEA.

Notes de séances : Mme Claudia Braillard, assistante, service d'architecture.

Lieu : Port-Franc 18, salle 368.

Date : mercredi 1<sup>er</sup> février 2017, de 08h00 à 09h20.

#### **Présentation du postulat et compléments par l'initiant**

L'initiant distribue et présente différentes brochures obtenues à la SUVA qui informent sur la problématique de l'amiante. Il invite à les lire car il a constaté que la majorité des personnes (propriétaires entre autres) ne connaissent pas les dangers liés à l'amiante. En tant qu'apprenti, il a été confronté à l'amiante lors de travaux de sciage, perçage de plaque d'amiante, sans aucun avertissement sur la toxicité de ce produit et sans protection. Il est vrai qu'à l'époque, l'amiante était un matériau de confort, bon isolant, qui améliorerait la qualité thermique des bâtiments. Il précise que pour lui ce problème dépasse les clivages

politiques, car il s'agit d'un problème de santé publique. Il rappelle que ce produit, fibreux et invisible, est interdit depuis 1990, soit depuis environ 27 ans. Ce matériau peut se pulvériser et des fibres plus fines qu'un cheveu sont libérées dans l'air, fibres qui risquent d'être respirées. Il en découle trois possibilités :

1. Les fibres passent par le tube digestif mais s'éliminent naturellement.
2. Les fibres vont se cacher entre la plèvre et le poumon et y restent 30-40 ans. Puis une plaque pleurale se forme et se transforme soit en asbestose ou mésothéliome. Dans ce dernier cas, le pronostic vital est engagé puisque le mésothéliome ne se soigne pas.
3. Les fibres descendent et se logent entre la paroi de l'estomac et l'estomac. Là aussi, la maladie peut se déclarer des années plus tard.

C'est une véritable épée de Damoclès pour les gens qui ont été en contact avec l'amiante.

Pour lui, ce sujet n'est pas anodin, d'autant qu'il y a de plus en plus de travaux de transformation-rénovation d'immeubles datant des années 70-80, construits durant la période d'utilisation de l'amiante (colle de carrelage, colle de linoléum, peintures, plafonds, isolation des tuyaux de chauffage).

Il est très content que la Confédération ait pris conscience du problème de l'amiante puisqu'elle a débloqué un fonds de 100 millions d'aide aux victimes de l'amiante. CHF 200'000.-- sont attribués, par cas, pour perte de gain aux personnes atteintes dans leur santé, et CHF 120'000.-- à titre de dédommagement pour tort moral. L'avantage avec ce fonds, selon lui, c'est qu'il n'est plus nécessaire de devoir passer par la voie judiciaire.

Il relève encore que le canton de Vaud a également pris conscience de l'importance des rapports amiante, en particulier en ce qui concerne l'interprétation de leur contenu. S'agissant d'une spécialité, cela pose problème car il n'est pas certain que la personne qui lit les rapports soit suffisamment compétente pour les interpréter correctement. La Municipalité, en accordant le permis de construire, valide involontairement l'authenticité et la qualité du rapport amiante déposé avec la demande dudit permis. Il peut découler que la personne qui reçoit son permis de construire considère que son rapport amiante est correct, ce qui n'est pas toujours le cas. Il rappelle que la cellule amiante du canton de Vaud est présidée par M. Pierre-Yves Maillard ce qui démontre la prise de conscience qui a été faite sur le sujet.

Le postulat vise pour le moment les bâtiments qui appartiennent à la Ville. Il sait que plusieurs bâtiments ont été diagnostiqués mais ignore leur nombre par rapport aux parcs financier et administratif de la Ville. Il serait intéressé de savoir quelles mesures ont été prises une fois que de l'amiante a été décelée (bâtiment désamianté, répertorié ?). Il sait aussi que de l'amiante a été trouvée dans les plafonds de certaines écoles.

Certains prétendent que tant qu'on n'y touche pas, il n'y a pas de risque, mais c'est faux selon lui car au bout d'un certain temps (20 ans) l'amiante peut se désagréger et des fibres être libérées dans l'air. Il cite un exemple concernant l'amiante et Eternit : le bassin à ramer du Rowing club et du Lausanne-Sports. Lors de l'inauguration des deux club-houses, il a été surpris de constater qu'il y avait une trentaine de pare-soleils en Eternit au bassin à ramer, alors que ce bâtiment est à côté des deux autres. Sachant que l'Eternit se désagrège au fil des années, il trouve dommage que l'assainissement du bassin à ramer n'ait pas été fait en même temps que la rénovation des club-houses, d'autant que ces bâtiments datent de 1964.

Il explique que le cours donné par la SUVA pour obtenir un certificat de diagnostiqueur dure cinq jours dont un jour d'examen. Cette durée lui paraît insuffisante, mais actuellement il n'existe pas d'apprentissage ni d'autres formations pour ce métier.

Il informe qu'il existe une organisation faîtière, le Fach (Forum amiante suisse), qui regroupe les associations cantonales. Il y a également l'association suisse des consultants amiante (VABS/ASCA) et la SUVA.



Lors d'un reportage à la télévision l'année dernière, un directeur d'entreprise a témoigné que l'expérience pouvait suffire et qu'il ne faisait pas systématiquement des analyses. A noter que cette entreprise ne figure plus sur la liste des diagnostiqueurs Fach. Il aimerait connaître le nombre d'analyses faites par cette entreprise sachant que la Ville de Lausanne l'a employée, et savoir si les analyses rendues sont fiables ou pas. Aussi, il demande que la Conseillère municipale informe sur le nombre d'analyses réalisées par cette entreprise et se demande s'il ne serait pas nécessaire de faire un contrôle sporadique de ce qui a été fait à l'époque.

Il ajoute encore que souvent, dans le cadre d'une mise à l'enquête, on reçoit des documents du Service d'architecture qui va « pinailler » selon lui pour des distances aux limites alors que pour l'amiante il n'y a rien de spécial. Il estime qu'il serait indispensable qu'il y ait une cartographie de l'immeuble, soit chaque pièce devrait être photographiée, répertoriée, ce qui permettrait une traçabilité de ce qui a été constaté et fait.

Il précise que le Canton va engager un (seul) collaborateur pour chapeauter l'aide aux communes, c'est peu mais mieux que rien. Il espère que la Ville pourra bientôt engager un voire deux spécialistes amiante au bénéfice d'une formation (même de 4 jours) qui soient uniquement dédiés aux contrôles des rapports amiante et des chantiers. En étant sur le terrain, il témoigne que l'on voit vraiment de tout et n'importe quoi. Il souhaiterait un certificat de désamiantage qui attesterait qu'un bâtiment a été traité. C'est un aspect qui doit pouvoir être amélioré. Il a également remarqué que certains travaux de maçonnerie et de désamiantage étaient adjugés à la même entreprise. Cela ne devrait pas se faire, il faudrait deux CFC distincts pour éviter tout conflit d'intérêts.

Il informe qu'une entreprise de désamiantage est responsable des déchets pendant 20 ans. Elle doit garantir leur traçabilité. Si elle fait faillite avant, on ne sait pas ce qui se passe, alors que c'est un élément qui devrait être connu. Une analyse amiante avant travaux est une bonne chose. Cependant, il estime qu'il devrait y avoir un contrôle au début et pendant les travaux, afin de s'assurer que les ouvriers ne courent aucun danger.

Parmi les cours donnés à l'EPFL, voie architecture, il propose que soient mis sur pied des cours traitant de l'amiante, car on en trouve partout. Par exemple, à l'église St-Nicolas-de-Flüe, on en a trouvé au-dessus des vitraux (sommiers bétonnés amiantés). Dans ce cas, le travail de diagnostic a bien été fait. L'amiante se niche souvent à des endroits imprévus.

Il relève que la relation économique entre le Maître d'ouvrage et le propriétaire est parfois malsaine. Il cite un exemple qu'il a vécu lors d'une rénovation de salle de bains : son entreprise demande qu'un diagnostic amiante soit réalisé puisque le carrelage va être enlevé mais le propriétaire n'est pas d'accord car cela coûte environ 2'000 francs. Dans ces conditions, son entreprise préfère refuser le travail. Le propriétaire choisit alors un autre entrepreneur qui accepte de travailler sans diagnostic préalable.

A l'époque, la peinture contenait de l'amiante. Aujourd'hui, on ravale les façades sans les confiner et sans mesures particulières. Il précise que son postulat vise à rendre attentive la Municipalité à ce type de problèmes. Il pense qu'il faudrait labelliser les immeubles par exemple « immeuble sans amiante », « immeuble désamianté », « immeuble amianté ». Cela pourrait rassurer les personnes vivant sur place ou devant intervenir et cela permettrait sans doute d'accélérer les processus de désamiantage.

L'initiant conclut en signalant que si l'on vend un immeuble à un tiers, le vendeur n'est pas obligé de fournir un diagnostic amiante de son bâtiment. Il ne trouve pas normal que l'acheteur ne sache pas s'il y a de l'amiante ou pas et il estime que ce n'est pas à lui de supporter les frais liés à ces diagnostics. Il rappelle l'existence d'un fascicule qui explique la procédure pour éliminer des déchets amiantés ; celui-ci a été élaboré par plusieurs cantons (Genève, Fribourg, Jura, Valais, Neuchâtel et Vaud).

Le président remercie l'initiant pour ce long développement, qu'il fera figurer dans le rapport avec l'espoir de réduire les interventions en séance plénière.

Il rappelle que le postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de revoir sa politique de diagnostic de présence d'amiante, aussi donne-t-il la parole aux représentants de la Ville.

### **Présentation du point de vue de la Ville**

La Conseillère municipale précise que c'est un sujet qui préoccupe également beaucoup la Municipalité et que la Cheffe du service d'architecture est responsable du groupe amiante de la Ville.

On se trouve actuellement dans un champ assez nouveau dans le traitement et dans la connaissance un peu plus fine des pratiques. Entre le moment où les bâtiments ont été construits, puis rénovés, les connaissances sur l'amiante ont évolué. Il s'agit effectivement d'un problème de santé au travail et de santé publique. L'idée de ce postulat est bienvenue car cela va permettre de reprendre la réflexion et améliorer la situation.

Quelques points soulignés par le postulant sont relevés, notamment les enjeux de formation, la transparence de l'information, le suivi et la conservation des rapports dans le temps.

Concernant la mise en place d'un label, cela nécessite l'accord des différents acteurs de la branche en Suisse.

*(Le support de la présentation détaillée est disponible aux Conseillers communaux sur l'extranet).*

### **Discussion**

En réponse à un commissaire, il est précisé que 203 objets appartenant aux patrimoines financier ou administratif de la Ville ont été analysés, certains contenant de l'amiante, d'autres pas. Depuis la loi du 1er mars 2011, ce sont tous les bâtiments sur le territoire communal, y compris privés, qui sont concernés. La Ville ne dispose pas de statistiques.

Un commissaire salue l'initiative de ce postulat et note avec satisfaction que la Ville a déjà mis en place beaucoup de choses. Le parc immobilier est constitué de bâtiments qui ont été construits dans les années critiques. Il doit être rénové notamment les canalisations. Il relève que les travailleurs de l'époque ont couru de gros risques. Il relève aussi que le canton va réorganiser sa cellule amiante et qu'il a modifié le Règlement d'application de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC). Il considère par conséquent que ce postulat tombe bien et il le soutiendra sans réserve.

Pour un autre commissaire, d'accord avec ce qui a été dit, il est important de déterminer où mettre le curseur par rapport au traitement de cette problématique. Pour lui, c'est un élément de décision politique.

Une commissaire trouve que le label est une très bonne chose, car la Ville se doit d'être exemplaire. Elle constate que seuls 203 bâtiments ont été analysés, que le rythme est lent et qu'il faudrait augmenter les moyens.

Une autre commissaire trouve ce postulat utile et nécessaire. Elle imagine que les entreprises, grands propriétaires et gérances connaissent les règles et les obligations en vigueur, mais que les propriétaires privés les ignorent parfois. Ils rénovent par exemple leur salle de bain sans imaginer qu'ils doivent annoncer ce type de travaux. Elle souhaite que la Ville fasse une information aux propriétaires privés sur les dispositions à prendre. Cela ne figure pas dans le postulat mais cela serait bien que cela soit également pris en compte. Le postulant et la Conseillère municipale acceptent cette proposition.

Elle aimerait également savoir si le Service d'architecture a rencontré des problèmes concernant des rapports d'analyses qui auraient été insuffisants ou mal faits. La Cheffe de service lui répond qu'avant 2011, il y avait peu d'entreprises habilitées à en faire mais, étant un service constructeur et professionnel, le Service d'architecture savait ce qu'il voulait et il a pu piloter correctement ses demandes. Le travail a été bien fait. Il est vrai

qu'à partir de 2011, ce marché est devenu juteux, et que beaucoup de monde a pensé qu'il pouvait devenir diagnostiqueur.

Une commissaire remercie le postulant et relève que l'on travaille tous ensemble pour la santé publique et pour la population, quelles que soient les orientations politiques. Elle note que même des bacs à fleurs peuvent contenir de l'amiante.

La Cheffe de service précise encore un point concernant la dangerosité. Sans vouloir minimiser le danger, mais pour le relativiser, elle rappelle que ce qui est très dangereux, c'est l'exposition à une certaine concentration d'amiante, la fréquence et la durée. Les ouvriers qui ont touché, percé, porté ces matériaux étaient particulièrement exposés.

Le président constate un grand accord au vu des échanges. Il propose de passer au vote formel.

### **Détermination de la commission**

Au vote, la Commission recommande à l'unanimité la prise en considération du postulat.

Discussion

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur** : – Je n'ai rien à rajouter Madame la Présidente.

La discussion est ouverte

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – En préambule, j'ai une pensée pour toutes les personnes qui sont affectées dans leur santé à cause de l'amiante. Je remercie M. Rastorfer pour son excellent rapport sur ce problème de santé publique et de santé au travail, ainsi que les commissaires qui, à l'unanimité, ont accepté le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour rapport-préavis.

Je fais partie des ouvriers qui ont été exposés à l'amiante dans les années septante et huitante lorsque ce matériau de confort était utilisé à peu près partout. Dans les colles de carrelage, les faux plafonds, les embrasures de fenêtre, les isolations de tuyauterie, les tuyaux de chauffage, les colles de linoléum, les toitures en Eternit, les bacs à fleurs, pour ne citer qu'eux. Mon patron d'apprentissage et un de mes proches collaborateurs en sont décédés. Plusieurs dossiers ont été révélés au public ces derniers mois à ce sujet. Je pense notamment à la Tour Bel-Air qui a été insuffisamment diagnostiquée, aux faux plafonds du collège des Dents-du-Midi à Aigle, ainsi que dernièrement aux façades en Eternit du collège de la Vallée de la Jeunesse.

Il est important de savoir qu'il n'existe pas de formation digne de ce nom pour « diagnostiqueur amiante ou désamianteur ». Quatre jours de cours suffisent à obtenir la qualification de « diagnostiqueur amiante », quant à « désamianteur » cela s'apprend sur le tas. Sachant également que les entreprises de désamiantage font très souvent les travaux de maçonnerie qui y sont liés, cela peut en certains cas s'avérer discutable. Il est ainsi normal que le collaborateur de la Ville qui reçoit un rapport amiante ait toutes les peines du monde à l'interpréter, d'autant plus que des mesures de présence d'amiante dans l'air ne sont plus effectuées pendant ou la fin des travaux.

Le Canton a très bien compris le risque d'interprétation de ces documents puisqu'il a engagé un spécialiste amiante étant à même de donner une instruction aux communes sur la lecture de ces dossiers. La Confédération a pris également conscience du problème de l'amiante puisqu'elle a débloqué un fonds de 100 millions destinés à l'aide aux victimes, 200 000 francs pour perte de gains peuvent être ainsi attribués par cas, et 120 000 francs à titre de dédommagement pour tort moral. L'avantage de ce fonds est qu'il n'est plus nécessaire de devoir passer par la voie judiciaire pour dédommager les personnes intoxiquées.

La Ville a déjà investigué 200 bâtiments, dont certains sont diagnostiqués positifs. Il serait intéressant de savoir quel est le nombre de bâtiments concernés, ainsi que celui restant à

fin d'analyser tous les immeubles appartenant à la Ville ou aux entités qui lui appartiennent. Il en est un qui est préoccupant, il s'agit du bassin à ramer du Rowing Club de Vidy où les pare-soleils, plus de vingt, sont composés d'Eternit. Ce sont des pare-soleils qui sont au plafond et ils font trois mètres cinquante de largeur à peu près, ils sont d'origine de l'Expo 64 et sont tous en Eternit.

Sachez, qu'avec les années, ce matériau se désagrège en petites fibres pouvant être inhalées par les sportifs. Au même titre, certaines écoles sont polluées par ce matériau et dans ce cas une extrême vigilance s'impose pour préserver la santé des élèves, des enseignants, des parents et des intervenants du milieu scolaire. Afin d'avoir les bons gestes en présence ou non d'amiante dans les immeubles appartenant à la Commune, on pourrait les labelliser en imposant une étiquette « Amianté », « désamianté » ou « ne contenant pas d'amiante ».

Malheureusement et malgré les mises en garde de nombreux intervenants, il existe encore de nos jours des personnes et des professionnels qui sous-estiment le problème de l'amiante. Ces derniers affirment que les mesures nécessaires sont prises pour travailler en toute sécurité sur les chantiers désamiantés. Sachant que des farfelus ou des inconscients peuvent encore actuellement, au mépris de la santé des ouvriers, s'imposer diagnostiqueurs ou désamianteurs, on peut bien douter de cette affirmation. On peut même, dans certains cas, qualifier ces inconscients d'assassins par procuration puisqu'une fibre d'amiante déposée dans le poumon d'une personne dort 30 ans avant de se réveiller. A ce moment il n'y aura aucune chance de guérison puisque dans de nombreux cas le cancer d'un mésothéliome se développe et c'est un cancer qui est incurable pour le poumon.

Au vu de tout cela, je vous invite ce soir à suivre la décision de la commission et de renvoyer ce postulat pour rapport-préavis. J'invite également toutes les personnes sensibles à ce problème à relire attentivement les notes de séance de notre collègue Rastorfer. Ce dernier a parfaitement détaillé les dangers liés à une sous-évaluation des risques encourus face à ce fléau.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Ça fait trente ans qu'on sait qu'il faut désamianter les bâtiments. Donc il faut le faire, relativement rapidement et effectivement mettre en place les mesures que préconise M. Gaudard. C'est un postulat intelligent que je vous invite à soutenir en le renvoyant pour rapport-préavis.

**M<sup>me</sup> Karine Roch (Les Verts)** : – Je me joins aussi à l'avis de M<sup>me</sup> Messere pour dire que chez les Verts nous sommes favorables à la prise en compte de ce postulat. Personnellement j'ai été touchée par l'expérience personnelle de terrain du postulant lors de la séance de la commission. Que malgré ce qu'on pourrait imaginer, malgré la loi, malgré les précautions qui sont notées au niveau des matériaux ou des déchets, il y a encore des risques énormes.

Comme le rapport le dit très bien, il y a les exigences de la formation qui ont baissés, la question de l'amiante qui passe après d'autres critères. Et même dans les services d'architecture, il y a des risques de conflits d'intérêts où c'est la même entreprise qui fait la maçonnerie et du désamiantage. Enfin bref, pour toutes ces raisons et aussi parce que le parc de bâtiments de la Ville a été construit pendant les années à risques, je recommande de soutenir la prise en compte du postulat.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Une fois n'est pas coutume, le groupe Ensemble à Gauche soutiendra le postulat de M. Gaudard et s'associe également aux pensées pour les victimes de l'amiante. Les méfaits de l'amiante ne sont, aujourd'hui, plus un débat ni une discussion et c'est positif, et tout ce qui va dans le sens de pratiques plus systématiques et plus méthodiques dans le désamiantage constitue évidemment pour nous des mesures positives que nous soutenons ce soir.

Je saisis ici l'occasion de dire que cette rigueur en la matière pourrait être aussi poussée un peu plus loin, et je serais heureux de connaître l'opinion de la Municipalité sur quelques

propositions que nous pourrions faire. Nous sommes favorables à étendre les prospections sur l'amiante sur toutes les constructions faites par une entreprise dès lors qu'on en trouve dans l'une de ses constructions. Je m'explique : si on trouve dans une école la présence d'amiante, eh bien il nous semblerait pertinent de remonter à quand et par qui a été construit cet immeuble et donc d'aller après prospecter sur les autres immeubles construits par la même société. La Municipalité pourrait-elle envisager l'ouverture d'enquêtes larges lorsque l'amiante est détectée dans un bâtiment ?

Nous serions également favorables à ce que les personnes morales impliquées dans la présence d'amiante dans un bâtiment, évidemment lorsqu'il s'agit d'un bâtiment qui a été construit après que les méfaits de l'amiante nous soient connus, soient mises à contribution et rendues coresponsables de la situation et que ce ne soit pas aux collectivités publiques de financer les coûts engendrés par le désamiantage. Et en ce sens, est-ce que la Municipalité pourrait envisager de se retourner contre le constructeur quand il s'agit de constructions réalisées alors même que les dangers de l'amiante étaient déjà connus ? La Municipalité connaît-elle le cadre juridique en la matière ?

Comme le dit M. Gaudard, aujourd'hui encore des personnes dans le métier sous-estiment les risques de l'amiante et il s'agit là aussi de les empêcher de continuer à, par un discours et par des pratiques, de pouvoir impunément sous-estimer les risques et les dangers de cette matière. C'est donc avec une envie d'aller plus vite et plus fort que le groupe Ensemble à Gauche soutiendra ce postulat.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.) :** – Encore une fois on ne va pas gâcher notre plaisir de soutenir M. Gaudard, pour dire qu'on soutient effectivement, comme la commission, ce postulat. C'est vrai que la question amiante est d'autant plus aigüe aujourd'hui qu'on intervient sur des bâtiments dans lesquels on a posé de l'amiante sous des formes qui ne sont pas dangereuses tant qu'on n'y touche pas, mais effectivement à partir du moment où on intervient sur des panneaux agglomérés avec des perceuses, des scies, etc., on expose les personnes qui interviennent sur ces bâtiments à des contaminations à l'amiante. Donc effectivement je vous encourage à soutenir ce postulat, mais je crois que ça va être le cas pour tout l'ensemble de l'assemblée.

**M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique (Les Verts) :** – Tout comme le groupe des Verts, je soutiens évidemment le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Je me permets juste de revenir à une remarque avec le niveau fédéral. Actuellement il y avait une loi qui visait à prolonger le délai de prescription qui était débattue au niveau fédéral justement pour rendre justice à ces victimes de l'amiante. Cette loi vient d'être à moitié enterrée par la majorité bourgeoise, donc notamment des élus PLR du National. Je trouverais donc intéressant que M. Gaudard relaye son vibrant plaidoyer auprès de ses collègues de parti du PLR et qu'ils aient un peu aussi une expérience du terrain que je trouvais intéressante puisque ce projet de loi peut encore être sauvé.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Juste très rapidement parce qu'il y a eu quelques questions qui ont été posées par M. Conscience. Ce que je peux répondre, peut-être après avoir aussi remercié M. Gaudard d'avoir déposé cet objet, qui nous permet justement et qui nous permettra de répondre à ces questions qui sont posées maintenant par M. Conscience. C'est une question qui est d'abord aussi en lien avec les aspects juridiques que vous avez évoqués.

Pour l'instant on est en train de travailler avec le Canton sur les aspects juridiques, mais de partage de compétences entre les différents niveaux institutionnels, parce que c'est aussi par cela que ça passe. Pour regarder aussi en termes de procédures comment les faire. Et de voir aussi dans quelle mesure on peut élargir l'approche peut-être dans la perspective que vous avez évoquée. C'est toutes ces questions que vous avez abordées, ça sera justement l'occasion d'y répondre dans le cadre de ce postulat si d'aventure vous le transmettez à la Municipalité, ce dont, même si je ne devrais pas le dire, on pourrait se réjouir.

La discussion est close.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur** : – La commission s’est prononcée à l’unanimité pour proposer de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Vote

**La présidente** : – Nous allons donc voter à main levée. Celles et ceux qui acceptent les conclusions de la commission et recommandent le renvoi de ce postulat à la Municipalité lèvent la main. Avis contraires ? Abstentions ? A l’unanimité vous avez accepté le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide* :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Sandra Pernet (CPV), rapportrice, Arnaud Bouverat (Soc.), Xavier Company (Les Verts), Cédric Fracheboud (PLC), Sara Gnoni (Les Verts), Pedro Martin (Soc.), André Mach (Soc.), Mathieu Maillard (PLR), Gilles Meystre (PLR), Filippo Rivola (Soc.)

Municipalité : M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Sandra Pernet (CPV), rapportrice : -**

Présidence : Sandra Pernet

Membres présents : M<sup>me</sup> Sara Gnoni, M. Pedro Martin remplaçant de M<sup>me</sup> Caroline Alvarez Henry, Filippo Rivola remplaçant de M. Romain Felli, André Mach, Arnaud Bouverat, Gilles Meystre, Mathieu Maillard, Cédric Fracheboud et Xavier Company remplaçant de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon

Les représentants du service des parcs et domaines ( SPADOM) :  
M<sup>me</sup> Marie Kolb, adjointe au chef de service

Membres excusés : M<sup>mes</sup> Magali Crausaz Mottier, Sandra Schlienger

Membres absents :

Représentant-e-s de la Municipalité :

M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, conseillère municipale, directrice du Logement, de l’environnement et de l’architecture (LEA)

Invité-e(-s) :

Notes de séances M<sup>me</sup> Stéphanie Ghalouni, secrétaire d’administration (SPADOM)

Lieu : Direction du Logement, de l’environnement et de l’architecture Port-Franc 18 à Lausanne 3<sup>ème</sup> étage, salle 368



Date : vendredi 10 mars 2017

Début et fin de la séance : 08 h 00 – 08 h 35

Une conseillère communale remplaçant le postulant présente le postulat en tant que cosignataire. Durant l'été, beaucoup de gens, notamment des enfants, se baignent dans les fontaines lorsqu'il fait chaud mais cela peut s'avérer dangereux. L'idée est que les petits enfants puissent se baigner quelques minutes dans de tous petits points d'eau. Bien que Lausanne offre des piscines, c'est toute une expédition d'aller avec des petits enfants à Bellerive quand il y a une fréquentation de 10'000 personnes.

L'idée du postulat est d'essayer, comme cela est fait dans d'autres pays, notamment au Canada, des 2 [sic]

petits bassins de 2m avec 20 cm d'eau sans devoir engager du personnel surveillant. Cette structure serait autonettoyante type biotope qui régule les bactéries. A voir donc dans quelle mesure cela serait possible de faire un test dans un parc. Si la mesure a du succès, l'étendre à d'autres endroits.

Ouverture de la discussion.

Un conseiller communal évoque les études en cours relatives à la sécurité des fontaines et demande à Mme la directrice où en sont ces études.

Un conseiller communal évoque les pataugeoires à Genève et les problèmes liés à leur profondeur. L'âge est limité aux enfants de 3 à 12 ans. Il est également question du contrôle de l'eau. Le conseiller communal pense que l'idée des pataugeoires est bonne, qu'il y a un intérêt de la population. Un emplacement idéal doit être trouvé où il y a beaucoup d'enfants, comme par exemple à Ouchy ou à Vidy. Le conseiller communal estime que la surface évoquée de 2 m n'est pas suffisante.

Un conseiller communal sensibilise l'assemblée aux difficultés de l'usage d'une telle structure quant à l'hygiène, aux risques de souillure de l'eau par les enfants. L'eau de la piscine de Mon-Repos qui est contrôlée de manière rigoureuse, a récemment démontré des matières peu recommandées. Les pataugeoires vont présenter le même problème d'hygiène, à plus forte raison s'il n'y a pas de contrôle. A savoir que dans une piscine publique nettoyée, pour 30'000 litres d'eau, il y a 75 litres d'urine. Il y a aussi des problèmes liés au système de nettoyage : des pompes et des filtres sont nécessaires. Le conseiller communal émet des doutes quant à l'efficacité d'un système naturel. Il est également question de responsabilité. Pour éviter tout accident, le niveau des fontaines a été baissé, bien que les fontaines ne sont pas faites pour s'y baigner. De manière générale, les parents ont tendance à compter sur la surveillance du personnel... la question de la responsabilité est au cœur du débat. Il suffit de 10 cm d'eau pour qu'un tout petit se noie. Toute construction mise à disposition engage la responsabilité.

Du point de vue de l'écologie également, cela représente beaucoup d'eau. Le conseiller communal s'oppose à l'objet de ce postulat qu'il n'estime pas réaliste.

Un conseiller communal trouve l'idée très intéressante sous réserve que les différents points soulevés par le conseiller communal soient éclaircis. L'enjeu de la responsabilité de la Commune n'est pas le même pour des fontaines qui ne sont pas destinées à la baignade que pour des pataugeoires qui elles ont une vocation de baignade. A Toronto, il y a des surveillants permanents autour des bassins. La Ville ne peut pas se permettre de mettre des pataugeoires à disposition de la population sans surveillance. Il est question du coût que cela représente. Peut-être y aurait-il des bénévoles au niveau des associations de quartier, des familles ou est-ce nécessaire que ce soit des fonctionnaires ? L'autre aspect est celui de la structure de ces pataugeoires, car installer des pataugeoires bétonnées dans les parcs n'est pas une solution idéale. Mais s'il y a une possibilité de structure la plus naturelle possible, cela doit être analysé par la Municipalité.

Un conseiller communal est particulièrement séduit par l'idée de ces pataugeoires un peu naturelles et propose comme lieu d'essai le parc de Mon-Repos, où il y a la Folie Voltaire où s'y rendent les familles avec leurs enfants. Il y a de la place, une structure existante pour ravitailler les surveillants, voire même utiliser le personnel de la Folie Voltaire pour contrôler la qualité de l'eau. Il y a également des WC publics à disposition pour l'éventuel personnel engagé. Les questions de sécurité demeurent très importantes et doivent être traitées de manière professionnelle.

Un conseiller communal insiste sur l'esprit du postulat qui est très ouvert. Il y a un besoin d'eau de la part de la population. On pourrait imaginer un miroir d'eau comme il en existe à Bordeaux ou sur la Place fédérale à Berne également. L'eau est présentée de manière ludique et ne pose pas le problème de la sécurité. L'ouverture d'esprit du postulant permet également d'imaginer des solutions mixtes au regard des impératifs financiers et sécuritaires de la Commune.

Une conseillère communale souligne qu'auparavant, toutes ces questions sécuritaires et d'hygiène ne se posaient pas de manière si intense. A l'époque une petite structure d'eau au parc de Milan permettait aux enfants de se rafraîchir et tout s'est toujours bien passé. Les parents ne comptaient pas sur la Commune pour surveiller leurs enfants. La question se pose de savoir si un parent qui manque à son devoir de surveillance peut attaquer la Commune.

Mme la directrice prend la parole. Plusieurs éléments ont été soulevés dont une question précise d'un conseiller communal quant à l'étude de la sécurité des fontaines annoncée par la Ville. La parole sera donnée à Mme Kolb pour répondre à cette question.

Mme la directrice salue l'esprit de ce postulat qui, en outre, permettra à la Ville de préciser la différence entre la fontaine et la pataugeoire. Cela permettra de rappeler l'importance que l'on accorde à l'eau dans la ville, une réponse à son postulat « L'eau à l'honneur dans la ville » cosigné par M. Valéry Beaud est en train d'être préparée. Les réponses à ces deux postulats sur le thème de l'eau tendent à aller sur la mise en scène ludique de l'eau dans la ville avec la création de nouvelles structures ou l'adaptation de fontaines existantes. Les questionnements auront lieu en lien avec l'hygiène et la responsabilité. On sent bien que la culture de sécurisation, surtout autour de l'enfant, que ce soit à Lausanne, en Suisse ou en Europe a beaucoup évolué. Il est vrai qu'on est dans une conception de sécurisation totale de l'enfant où c'est zéro possibilité de mettre en danger l'enfant. Il faut tenir compte de cette évolution avec comme principe la responsabilité commune mais partagée. Une partie du travail peut être fait par la Commune en termes de sécurisation mais après, la responsabilité chez les individus doit toujours être présente : cela forme une sorte de binôme selon la conception personnelle de Mme Litzistorf. Ce sont ces éléments avec lesquels la Municipalité pourra expliciter sa manière de travailler.

Avec les compléments d'un conseiller communal, il est évoqué la notion de l'emplacement pour faire un projet pilote. Si d'aventure la commission accepte d'aller de l'avant avec la transmission de ce postulat à la Municipalité, il est vrai que c'est important, si on fait un projet pilote, de se donner tous les moyens possibles pour que cela soit un projet qui marche. Les piste évoquées par deux conseillers communaux sont intéressantes, à savoir, là où sont déjà les enfants, là où il y a déjà des WC et le cas échéant d'aller là où il y a déjà des partenaires qui pourraient faire le lien avec une surveillance ou un contrôle. Il y a donc des choses intéressantes à prospecter en matière de gouvernance sur ce type d'infrastructure et à corréliser avec les aspects financiers car il est évident qu'il sera difficile de mettre un surveillant à chaque pataugeoire. L'autre aspect sera celui de l'intégration dans le paysage urbain, le but n'étant pas de bétonner ni d'imperméabiliser des surfaces supplémentaires. Il pourrait éventuellement y avoir des structures qui ne seraient pas posées de manière pérenne comme des petits modules installés que durant l'été. Autant d'idées à prospecter si le postulat est transmis à la Municipalité.

Pour ce qui est de la réponse à un conseiller communal concernant l'affaire des fontaines, Mme la directrice donne la parole à Mme Kolb.

Mme Kolb donne l'état actuel du travail de la « task force fontaines ». 550 fontaines appartenant à la Ville ont été recensées dans le but d'en faire un inventaire avec une fiche par fontaine pour en faire une analyse du risque. En effet, un bassin dans un cimetière ne représente pas le même risque qu'une fontaine de la place de Milan. L'analyse du risque a été faite et selon les résultats, des mesures techniques sont en train d'être proposées sur les fontaines identifiées à risques. A savoir que la majeure partie des fontaines ne présentent pas de risque et que pour celles-ci aucune mesure n'est proposée à part une signalétique spécifique évoquant la question de la responsabilité engagée.

Mme la directrice n'est pas très favorable à mettre des panneaux partout dans la ville.

Mme Kolb explique que les mesures techniques qui ne présentent pas de coût pourront être très vite mise en œuvre. Pour celles plus complexes à gérer, par exemple les fontaines classées aux monuments historiques, un calendrier de mise en œuvre va être proposé pour ce printemps.

Un conseiller communal apporte un complément sur l'aspect juridique. Il explique que notre époque a besoin de trouver un responsable quand le parent échoue dans son rôle. A savoir que dans une piscine, c'est un surveillant pour quinze personnes dans le bassin, plus de tant de personnes, ce sont deux surveillants et ainsi de suite. Gardien de piscine est une profession. Le conseiller communal évoque le coût. Cette idée de pataugeoire est une fausse bonne idée qui apportera plus de problèmes qu'autres choses. Le conseiller communal évoque le bord du lac comme autre endroit sympathique pour se baigner...

Un conseiller communal rebondit sur l'aspect juridique évoqué par un conseiller communal et estime que la commission n'est pas en train de faire le procès de l'évolution de la société. Le niveau juridique actuel est ce qu'il est, il y a des exigences de responsabilité sur les propriétaires d'ouvrage et ce n'est pas uniquement les parents qui veulent se décharger sur la Commune ou cherchent des responsables, c'est simplement ainsi. A son sens, la Municipalité a bien évalué ces risques et a pris cela en compte. Il est vrai qu'au niveau de la surveillance, cela ne doit pas forcément être la Ville qui engage du personnel surveillant. Un conseiller communal a émis une piste intéressante avec les associations de quartier qui éviterait d'avoir des coûts qui se répercutent sur la Commune. On ne peut pas définir que seuls les parents sont responsables pour éviter toute surveillance. Si on met à disposition des pataugeoires, en règle générale, il y a un risque que cela se retourne contre la Ville. Tous les risques possibles doivent être pris en considération dans l'analyse de cet objet.

Un conseiller communal soutient à titre personnel le renvoi de ce postulat. Le parc Mon-Repos est un lieu intéressant pour la phase test avec les mêmes réserves que tout le monde, salubrité, sécurité, coûts et responsabilité. Il serait intéressant d'intégrer dans la réflexion la simple possibilité de rajouter un panneau « Baignade sous la responsabilité exclusive de... », ce qui aurait l'avantage d'enlever une bonne partie de la responsabilité de la Commune et de responsabiliser les utilisateurs de ces lieux mis à disposition pour en limiter les coûts.

Un conseiller communal soutient la prise en considération de ce postulat tout en tenant compte des points soulevés par un conseiller communal. Il relève qu'il y a une réelle demande de la population de structure plus ou moins légère. A ce titre et dans le contexte d'étés de plus en plus chauds, il faut poursuivre la concrétisation de l'étude pour répondre à cette demande. Mme la présidente clôt la discussion. La commission passe au vote.

**Conclusion(s) de la commission :** Pour la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité, la commission vote oui à neuf voix contre une.

Discussion

**M<sup>me</sup> Sandra Pernet (PLC), rapportrice** : – Je n’ai rien à rajouter Madame la Présidente.

La discussion est ouverte

**M. Romain Felli (Soc.)** : – Ce postulat demande simplement de réfléchir à l’installation de pataugeoires et de jeux d’eau dans les parcs publics en Ville de Lausanne. C’est un postulat qui vient à un moment où on a une série de réflexions sur Lausanne comme « Ville amie des enfants », sur la rénovation des parcs publics, des places de jeux. On a également une réflexion sur la place de l’eau en ville et sur le PALM, comme on l’a vu tout à l’heure, et donc c’est le bon moment, je pense, pour mettre cette question sur la table. L’idée d’introduire des pataugeoires dans les parcs publics m’est venue en fait par expérience personnelle... (*rires dans l’assemblée*). Je dois déclarer mes intérêts, je suis un pratiquant de la pataugeoire et j’ai eu l’occasion de me rafraîchir de cette manière dans plusieurs villes, à l’étranger, et je dois dire que c’est extrêmement agréable dans les parcs publics. Ok disons plutôt en famille que tout seul. C’est extrêmement agréable de pouvoir, quand il fait chaud en été, faire trempette, jouer un petit peu, se rafraîchir sans nécessairement aller à la piscine.

Il me semble que c’est une réflexion qu’on pourrait avoir sur l’intégration dans le cadre de la rénovation de certains parcs publics, de l’introduction plus importante de jeux d’eau, de pataugeoires. Cela peut se faire sous différentes formes, cela a été discuté en commission : de la pataugeoire classique au petit bassin d’eau, mais qui implique une surveillance plus importante et des mesures d’hygiène. Mais il y a également toute une série d’autres manières de procéder, des jeux d’eau intermittents, des jets d’eau, des surfaces au sol qui permettent que l’eau s’écoule immédiatement, donc sans eau qui stagne et donc sans problème d’hygiène et de sécurité de ce point de vue-là.

Les possibilités sont assez importantes et ça me paraît être quelque chose d’intéressant et d’autant plus que nous réfléchissons aussi, – il y a un postulat du groupe Socialiste qui va être ou qui a été déposé – sur la lutte contre les canicules, et dans le fond c’est une des nombreuses mesures qui pourrait avoir sa place dans le cadre de l’adaptation aux changements climatiques. Comment allons-nous vivre avec des étés de plus en plus chauds, avec des périodes caniculaires de plus en plus importantes, à la fois liées aux changements climatiques mais aussi à l’urbanisation, comme nous le savons. C’est une mesure parmi d’autres qui peut avoir sa place dans le cadre des réponses à amener à ces questions. Donc voilà, j’espère que vous allez pouvoir, comme la commission, soutenir le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Sandrine Schlienger (UDC)** : – Le groupe UDC prendra en considération ce postulat. Il nous semble important que la Municipalité puisse étudier l’opportunité d’installer des pataugeoires à des endroits où les enfants puissent jouer, puisque la Ville interdit maintenant les baignades dans les fontaines.

Par contre, il nous paraît crucial que les parents surveillent eux-mêmes leurs enfants, ce n’est pas à la Ville d’être responsable d’accidents, ou pire, de noyades. Les parents doivent être responsables. Comme indiqué dans le rapport, faire un premier test au Parc Mon-Repos nous paraît bien. Cet été je suis allée, avec mes enfants, dans un parc à Pully où il y avait une grande pataugeoire pour petits enfants et chaque parent surveillait ses enfants. Il n’y avait aucun surveillant, me semble-t-il, et tout le monde était heureux. Alors pourquoi ça ne marcherait pas à Lausanne ?

**M. Mathieu Maillard (PLR)** : – Le PLR soutiendra également le renvoi tout en rappelant qu’il serait bon d’intégrer tout cela dans la politique globale des places de jeux. Mais comme on a pu le découvrir dernièrement lors d’une commission, je crois que c’est déjà pas mal le cas et M<sup>me</sup> Germond, et son service, fait du bon travail à ce niveau-là.

Le concept même de pataugeoire peut faire sourire, je pense que le plus simple et le plus efficace restera tout le concept des jeux d’eau qu’a décrit M. Felli puisqu’il a l’avantage de

régler un des problèmes soulevés par ma préopinante qui est la responsabilité, parce qu'il nous paraît évidemment clair que ce n'est pas à la Ville d'être responsable des enfants qui s'amuseraient dans ces pataugeoires, respectivement jeux d'eau, mais bien les parents eux-mêmes. Et c'est sur ce point que nous aimerions que la Municipalité soit attentive lors du traitement.

**M<sup>me</sup> Sara Gnoni (Les Verts) :** – Les Verts sont très attentifs à la place des enfants en ville, ainsi qu'à leur bien être. Et au bien-être également de tous dans des villes qui deviennent de plus en plus chaudes.

Notre groupe soutient donc le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Nous estimons qu'il y a un besoin de petites infrastructures très simples pour pouvoir se rafraîchir l'été, surtout lorsqu'on a des petits enfants, sans devoir se déplacer jusqu'à la piscine ou au bord du lac. Nous soutenons l'idée évoquée par mes préopinants d'un projet pilote d'une forme de miroir d'eau qui présente l'avantage d'être plus économe en eau et qui éviterait les problèmes qui ont été soulevés au niveau de la sécurité et l'hygiène.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Juste pour une petite précision parce que M<sup>me</sup> Schlienger a dit ou a mentionné que la baignade était interdite dans les fontaines. Alors il faut juste rappeler que la baignade n'est pas interdite, mais les enfants doivent rester sous la responsabilité des parents.

**M. Johan Pain (EàG) :** – Je reviens juste sur un terme même si je trouve qu'il faut laisser cette liberté de pouvoir profiter des pataugeoires, etc., c'est primordial. J'ai un doute sur la responsabilité des parents. Je sais qu'à Ouchy c'est bien marqué « Les enfants doivent demeurer sous surveillance constante. » ce qui est beaucoup plus large, parce que si c'est les grands-parents – j'ai quatre petits-enfants – il y a quand même un problème. Si on commence à préciser les parents, c'est quand même une volonté politique. Les parents travaillent et il faudrait préciser que les enfants doivent demeurer sous la protection d'adultes.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Oui, vous avez bien fait de préciser ce qu'il y a effectivement écrit sur les panneaux, qui a été validé d'un point de vue juridique et c'est moi qui me suis trompée en parlant uniquement de parents. C'est bien entendu sous la surveillance de n'importe qui et au sens large que les enfants doivent être.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR) :** – Je pense qu'effectivement les enfants doivent être sous la responsabilité d'un adulte, mais on sait très bien que les petits enfants peuvent très vite échapper à leur surveillance. Je pense à un petit garçon qui est décédé il y a trois ans alors qu'il avait échappé à la surveillance de sa grand-mère et qui s'est noyé dans une mare à canard. Pourquoi est-ce que je raconte cela ? C'est que je pense qu'effectivement ce qu'a décrit M. Felli était très bien comme point d'eau pour se rafraîchir. Mais une pataugeoire est déjà un élément qui est dangereux avec quelques centimètres d'eau. Donc il faut bien réfléchir à ce que l'on veut faire.

La discussion est close

**M<sup>me</sup> Sandra Pernet (CPV), rapportrice :** – La commission recommande la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité par 9 voix pour et 1 contre.

Vote

**La présidente :** – Nous allons donc voter à main levée. Celles et ceux qui acceptent le renvoi de ce postulat à la Municipalité sont priés de lever la main. Celles et ceux qui s'y opposent ? Abstentions ? Avec quelques abstentions, vous avez accepté le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Ce point est donc liquidé.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

### **Pétition de M. Benjamin Dwir et consorts (60 signatures) au sujet des modifications du trafic projetées par la Municipalité au chemin de la Fauvette et à l'avenue de l'Esplanade**

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions

Municipalité : M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité

#### **Rapport polycopié de M. Robert Joosten (Soc.) pour la Commission permanente des pétitions : -**

Présidence :	M. Henri KLUNGE	PLR
Membres présents :	Mme Caroline ALVAREZ HENRY	PS
	M. Xavier DE HALLER	PLR
	Mme Alice GENOUD	Les Verts
	M. Robert JOOSTEN (rapporteur)	PS
	Mme Anita MESSERE	UDC
	M. Philippe MIVELAZ	PS
	M. Pierre OBERSON	PLC
	Mme Sandra PERNET	Le Centre
	Mme Léonore PORCHET	Les Verts
	Mme Marlène VOUTAT	EàG
	Mme Anna ZÜRCHER	PS
Secrétaire :	M. Frédéric TÉTAZ (que nous remercions pour ses notes de séance)	
Représentants de la Municipalité :	Mme Florence GERMOND, Directrice de Finances et Mobilité	
	M. Patrick ETOURNAUD, Chef de service Routes et Mobilité	
Pétitionnaires :	M. Benjamin DWIR	
	M. René SIMON	

Lieu : salle des commissions, Hôtel de Ville

Date : 3 mai 2017

Début et fin de la séance : 17h00 – 18h00

#### Audition des pétitionnaires en présence de la Directrice des finances et de la mobilité

Un des pétitionnaires présente la pétition. Il indique habiter l'avenue de l'Esplanade. Il rappelle que la mise en sens unique du haut de la rue de Rovéréaz a engendré un transfert



de trafic vers le chemin de la Fauvette. Il a appris par un document interne de la Municipalité que cette dernière souhaitait fermer le bas du chemin de la Fauvette. Les pétitionnaires s'y opposent car cela engendrerait un doublement du trafic sur l'avenue de l'Esplanade avec un risque d'accidents. Il s'agit en effet d'un axe à double sens étroit et emprunté par des enfants aux heures de pointe. Il ajoute que les pétitionnaires sont prêts à retirer leur pétition si la Municipalité peut leur assurer que le chemin de la Fauvette ne sera pas fermé.

Madame la Directrice de Finances et Mobilité relève que le document en la possession des pétitionnaires est un document confidentiel interne à la Municipalité et que les pétitionnaires ne devraient pas l'avoir en leur possession. Elle ajoute que le document n'a pas été présenté à la Municipalité et que la mesure visant à mettre le bas de la Fauvette en sens unique a été abandonnée. Elle relève qu'une enquête interne sera menée pour savoir comment ce document a été transmis aux pétitionnaires. Le fait que les pétitionnaires aient utilisé le document pour des séances publiques est grave selon Mme la Municipale : elle prie les pétitionnaires de ne plus utiliser le document.

Le second pétitionnaire affirme que le détournement de la Sallaz a augmenté la circulation sur Rovéréaz. Selon lui, de nombreux automobilistes passent par l'avenue de l'Esplanade pour éviter les bouchons ou pour se rendre à l'Ecole Nouvelle. Il a également constaté une vitesse excessive sur l'Esplanade. Il déclare enfin que quasiment tous les habitants de l'avenue de l'Esplanade ont signé la pétition.

Deux commissaires relèvent que les pétitionnaires ne sont pas responsables de la fuite du document et ajoutent que l'inquiétude au sujet de la circulation à l'avenue de l'Esplanade est légitime.

Suite à la question d'une des commissaires, un des pétitionnaires précise que le lancement de la pétition est lié à la diffusion du document erroné.

Une autre commissaire demande à Mme la Municipale de confirmer que la mesure décriée par les pétitionnaires, l'instauration d'un tronçon de sens unique en bas de la Fauvette, ne se fera pas. Si tel est bien le cas, elle demande aux pétitionnaires s'ils se satisfont des mesures effectivement prévues par la Municipalité.

Mme la Municipale rappelle que le sens unique montant sur le haut de Rovéréaz a été mis en place en mars 2016, ce qui a permis de diviser par deux le trafic sur ce chemin. Si les habitants de Rovéréaz sont satisfaits, il y a hélas des effets collatéraux sur la Fauvette. Afin d'améliorer cette situation, des mesures d'accompagnement ont été étudiées et présentées aux habitants lors d'une séance d'information. Ces mesures comprennent l'instauration de zones 30 km/h et 20 km/h, la pose de ralentisseurs et la construction d'un trottoir. Les habitants ont plébiscité toutes les mesures, à l'exception de celle qui fait l'objet de la pétition. Par conséquent, elle n'a pas été présentée à la Municipalité et n'est plus à l'ordre du jour.

Un des pétitionnaires estime que tous les habitants souffriront des ralentisseurs. Il déplore aussi que l'accès au parking de l'Ecole Nouvelle, accessible précédemment par Rovéréaz, continuera de se faire par la Fauvette et l'Esplanade. Si une solution satisfaisant les pétitionnaires était proposée à la suite de cette séance, il souhaite qu'elle soit officialisée dans une lettre ou dans un procès-verbal.

Le président de la COPET lui répond que les pétitionnaires recevront un rapport de séance.

M. le chef de service de Route et Mobilités ajoute qu'il faut laisser vivre les mesures d'accompagnement pour savoir ce qui sera fait à l'avenir.

Si la mesure contestée n'est plus à l'ordre du jour, Mme la Municipale précise qu'elle ne peut pas prendre d'engagement à ce sujet sans consulter ses collègues de la Municipalité.

### Audition de la directrice de Finances et Mobilité sans la présence des pétitionnaires

Mme la Municipale fait passer un dépliant qui sera distribué aux habitants du quartier avant le début des travaux. Elle note que des efforts considérables ont été faits pour analyser le problème de la circulation dans le quartier et que le fait de faire circuler un document interne qui n'a pas fait l'objet de décision municipale est contreproductif.

M. le chef de service de Route et Mobilités ajoute que la mise en sens unique du haut de Rovéréaz a permis une diminution de 16% du trafic sur l'avenue de l'Esplanade (actuellement 620 véhicules par jour).

A la question d'un commissaire, Mme la Municipale répond qu'il n'est pas possible de mettre des panneaux « Riverains autorisés » à des rues publiques. En effet, l'entretien de ces rues est assuré par les impôts, il est donc normal de les garder accessibles à tous les citoyens. Par ailleurs, de telles interdictions sont très difficiles à faire respecter.

Un commissaire demande des nouvelles des réponses aux postulats Gaudard (« Rovéréaz-Fauvette : Allégeons les contraintes ») et Donzé (« Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz »). Mme la Directrice de Finances et Mobilité lui répond qu'elle attend de pouvoir proposer une solution afin de la présenter dans un rapport-préavis.

### Délibération de la COPET

Le président rappelle que deux types de renvoi sont possibles. Le renvoi pour étude et communication permettrait d'informer rapidement les pétitionnaires. Comme il y a certainement un rapport-préavis en préparation, il estime que le renvoi pour rapport-préavis permettrait également une réponse rapide.

Un commissaire estime que la pétition n'a plus d'objet et prône le renvoi pour étude et communication. Un autre commissaire souhaite un renvoi pour rapport-préavis.

### Conclusion de la commission :

**Par 9 voix pour un renvoi pour étude et communication, 2 voix pour un renvoi pour étude et rapport-préavis, les membres de la commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. b) RCCL de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.**

Discussion

**M. Robert Joosten (Soc.), rapporteur** : – Rien à ajouter, Madame la Présidente.

La discussion n'est pas utilisée

**M. Robert Joosten (Soc.), rapporteur** : – Par 9 voix pour un renvoi pour étude et communication, et 2 voix pour un renvoi pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'article 73 b) du RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Vote

**La présidente** : – Nous allons voter à l'électronique. Celles et ceux qui acceptent le renvoi pour étude et communication, votent oui. Celles et ceux qui veulent étude et rapport-préavis, votent non. Il est toujours possible de s'abstenir. Madame Longchamp, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – Vous savez qu'il y a à l'ordre du jour, déjà passées ou à venir, plusieurs interpellations au sujet de Rovéréaz. Je considère que l'on devrait renvoyer pour rapport-préavis puisque la Municipalité doit justement nous donner un rapport-préavis.

**La présidente** : – Le vote était déjà plus ou moins ouvert et on allait voter. Je suis d'accord avec vous, mais ma foi maintenant on va voter. Voilà, donc je rappelle : votent oui ceux qui veulent un renvoi pour étude et communication ; votent non ceux qui désirent

un renvoi pour étude et rapport-préavis. Et l'abstention est toujours possible bien sûr. Donc le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 71 oui, vous avez accepté ce renvoi pour étude et communication, contre 2 non et 1 abstention. Ce point est ainsi liquidé.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition de M. Benjamin Dwir et consorts (60 signatures) au sujet des modifications du trafic projetées par la Municipalité au chemin de la Fauvette et à l'avenue de l'Esplanade ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

---

#### **Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « Rovéréaz-Fauvette : allégeons les contraintes »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Robert Joosten (Soc.), rapporteur, Claude Calame (EàG), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Guy Gaudard (PLR), Latha Heiniger (Soc.), Françoise Longchamp (PLR), Laurence Mundingier-Jaccard (Soc.), Karine Roch (Les Verts),

Municipalité : M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité

#### **Rapport photocopié de M. Robert Joosten (Soc.), rapporteur : -**

Présidence :	M. Robert JOOSTEN	PS
Membres présents :	M. Guy GAUDARD	PLR
	Mme Françoise LONGCHAMP	PLR
	M. Claude CALAME	EàG
	M. Karine ROC	Les Verts
	Mme Latha HEINIGER	PS
	(remplaçant M. Roland PHILIPPOZ)	
	Mme Anne-Françoise DECOLLOGNY	PS
	Mme Laurence MUNDIGER-JACCARD	PS
Membres excusés :	M. Fabrice MOSCHENI	UDC
	M. Manuel DONZE	Le Centre
	Mme Marie-Thérèse SANGRA	Les Verts
	M. Roland PHILIPPOZ	PS
Membre absent :	M. Cédric FRACHEBOUD	PLC
Représentants de la Municipalité :		
	Mme Florence GERMOND, Directrice des finances et de la mobilité	
	M. Patrick ETOURNAUD, Chef du Service des routes et de la mobilité	

M. Alain GONIN, Chef de division - Service des routes et de la mobilité

Mme Patricia SCHWENTER, Assistante administrative - Service des routes et de la mobilité (que nous remercions pour ses notes de séance)

Lieu : salle de conférence de la Direction des finances et de la mobilité, Place Chauderon 9, Lausanne

Date : 14 mars 2017

Début et fin de la séance : 16h30 – 17h30

Le président ouvre la séance, salue les participants et demande à Mme la Municipale de présenter les membres de l'administration qui l'accompagnent.

La parole est donnée au postulant afin qu'il présente son postulat. Celui-ci rappelle que son postulat fait suite à deux séances d'information publiques suite à la fermeture de la partie nord du chemin de Rovéréaz. Des habitants de chemins avoisinants avaient manifesté leur mécontentement suite à des reports de trafic. Le postulant propose la mise en place d'un sens unique dans le sens descendant du chemin de Rovéréaz et dans le sens montant du chemin de la Fauvette. Comme le trafic sur le chemin de la Fauvette est rapide et peu sécurisant pour les piétons, il demande la création de trottoirs le long de ce chemin. Enfin, il souhaite que les deux chemins soient limités à 30 km/h et aménagés en zone de rencontre.

A l'aide d'un diaporama, M. Gonin fait une présentation globale du trafic dans le quartier et des mesures prévues par la Municipalité.

Avant mars 2016, la moitié du trafic observée dans le quartier était du trafic de transit d'après les enquêtes sur le terrain. Afin notamment de diminuer la part de trafic de transit sur le chemin de Rovéréaz, la Municipalité a mis en place un test de sens unique sur le haut de ce chemin en mars 2016. Cela a conduit à une baisse de moitié de la circulation sur le chemin de Rovéréaz. Sur les 3900 véhicules empruntant quotidiennement le chemin de Rovéréaz dans le sens de la descente avant l'instauration du sens unique, la moitié se sont reportés sur la route d'Oron (qui fait partie du réseau principal). Malheureusement, une forte hausse de la circulation s'est aussi produite sur le chemin de la Fauvette. Six mois après l'introduction du sens unique à Rovéréaz, la fréquentation de la Fauvette était passée de 1140 à 1900 véhicules par jour.

Afin de modérer davantage le trafic dans le quartier, différentes mesures sont prévues dans une première étape. Le chemin de Rovéréaz sera mis en zone 30 km/h tandis que les chemins de la Cure, de Grésy et de Craivavers seront mis en zone de rencontre (20 km/h avec une priorité aux piétons). Le chemin de Rovéréaz sera équipé de seuils trapézoïdaux afin de sécuriser les traversées pour les piétons et le chemin de la Fauvette sera équipé de seuils circulaires afin de faire respecter les 30 km/h. Des nouveaux tronçons de trottoirs sont prévus le long du chemin de la Fauvette jusqu'au chemin de Grésy.

Après la mise en place de cette première étape et une analyse des résultats ainsi obtenus, des zones 30 km/h pourront être étudiés sur l'avenue de l'Esplanade et dans le secteur Temple-Devin. Il est éventuellement envisagé de mettre en sens unique une petite portion du chemin de la Fauvette afin de dissuader le transit tout en gardant une bonne liaison avec le centre de Chailly.

M. Gonin présente ensuite une analyse de la proposition du postulant. Cette variante « sens uniques » a déjà été évaluée lors d'études précédentes. Elle entraînerait une augmentation du trafic conséquente sur le chemin de la Fauvette et pourrait également entraîner une augmentation des vitesses. L'accessibilité du quartier serait péjorée avec des reports indésirables sur les barreaux transversaux (chemin de la Cure, avenue de l'Esplanade). Le postulat permettrait certes de diminuer le trafic sur le chemin de Rovéréaz, quoique de

manière moins efficace que l'essai en cours, mais les reports de trafic sur le reste du réseau local seraient trop importants.

Mme Germond ajoute que la proposition du postulant paraissait intéressante, mais qu'elle était peu adéquate car le but recherché ne pouvait être atteint.

Suite à la présentation de M. Gonin, plusieurs questions émergent de la commission.

- Pourquoi la vitesse autorisée passe-t-elle de manière abrupte de 50 km/h à 30 km/h sur le chemin de la Fauvette ?

Mme Germond répond que l'Etat interdit de poser un panneau 30 km/h vers une zone non habitée (ce qui est le cas du haut du chemin) mais ajoute qu'une solution sera étudiée pour remonter ce panneau.

- Combien d'habitants y a-t-il dans le quartier ?

Réponse de Mme Germond : la jonction Chailly/Rovéréaz compte 9349 habitants pour 4335 ménages (chiffres de 2015).

- Plusieurs pétitions ont été déposées au sujet de Rovéréaz. Ont-elles été traitées ?

Mme Germond affirme qu'une réponse concrète sera donnée aux pétitions une fois qu'une solution tangible aura été approuvée.

Plusieurs observations et souhaits sont exprimés par les membres de la commission.

- Plusieurs commissaires déplorent des reports de trafics suite à l'instauration du sens unique en haut de Rovéréaz, notamment sur le chemin de la Fauvette mais aussi sur l'avenue Victor-Ruffey. L'un d'eux souhaite une étude complète du quartier.

Mme Germond admet que la situation du chemin de la Fauvette n'est pas un franc succès, mais estime que les mesures d'accompagnements prévues répondront aux inquiétudes des habitants. Revenir en arrière sur le sens unique en haut de Rovéréaz ferait des mécontents dans l'autre camp. Ainsi, il a été choisi de garder les points positifs tout en satisfaisant au mieux les mécontents.

- Trois commissaires souhaitent que le trottoir le long de la Fauvette soit prolongé du chemin de Grésy jusqu'à la route d'Oron.

Mme Germond répond que la création d'un trottoir sur le haut du chemin de la Fauvette est envisagée dans une seconde étape, mais que le financement n'a pas encore été trouvé. La première étape du trottoir jusqu'au chemin de Grésy est prioritaire en raison d'une grande densité de piétons.

- Deux commissaires souhaitent des zones « riverains autorisés » sur les chemins de Craivavers, de la Cure, de Grésy voire de l'avenue de l'Esplanade.

Mme Germond explique la philosophie de la ville : les riverains d'un chemin privé sont en charge de l'entretien (déneigement, poubelles) alors que pour un chemin du domaine public, l'entretien est assumé par les fonds publics. Or, les chemins cités sont du domaine public : on ne peut pas privatiser un chemin et collectiviser les coûts.

- Deux commissaires évoquent le projet de PPA Devin-Mayoresses présentée à la CCUT il y a deux ans. L'un d'entre eux souhaite savoir où ça en est. Le second demande de joindre l'actuel postulat à ce projet de PPA afin qu'il y ait une réflexion générale sur tout le quartier.

M. Etournaud répond que le projet de PPA Devin-Mayoresses est intégré dans le cadre l'agrandissement de la Fondation Eben-Hezer et que le dossier est piloté par le service de l'Urbanisme. Des négociations sont toujours en cours entre les parties. Le projet sera présenté à l'enquête publique en automne 2017. Mme Germond ajoute que les réflexions autour du présent postulat seront jointes au projet de PPA, mais précise que la marge de manœuvre est faible.

-La ligne de bus 42 inspire deux commissaires. L'un d'eux aimerait savoir si le postulat permettra de maintenir la ligne 42. La seconde craint que les seuils prévus ne gênent l'arrêt du bus 42, particulièrement au chemin de Craivavers où un totem empêche de dépasser le bus.

M. Gonin répond à cette dernière que le service Route et Mobilité n'a pas encore étudié la question mais qu'il en a pris bonne note.

-Une commissaire propose de tester la solution proposée par le postulant.

Mme Germond affirme qu'un tel test ne sera pas mis en place afin d'éviter d'autres plaignants dans le quartier.

-Un commissaire exprime son opposition à la mise en place d'un sens interdit sur le chemin de la Fauvette à la hauteur du chemin de l'Esplanade. Il craint d'autres reports de trafic et une insatisfaction générale.

Mme Germond répond que cette mesure est suspendue pour l'instant, l'accent étant mis sur les mesures d'accompagnement.

-Un commissaire souhaite un double sens sur Fauvette et Rovéréaz à condition que toute la zone soit en 30 km/h ou en zone de rencontre.

Mme Germond répond qu'il n'est pas du tout prévu de revenir en arrière sur le sens unique car les véhicules reviendraient dans le quartier.

-Une commissaire observe que la sortie des places de parc devant la boulangerie « Vincent » est devenue compliquée depuis la réfection de la place du Pont de Chailly.

Le déplacement de la place de parc handicapé pourrait résoudre une partie du problème : M. Gonin affirme que cette solution sera étudiée.

-Une commissaire habitant le quartier exprime sa satisfaction depuis que le sens unique à Rovéréaz a été introduit. Il y a moins de bruit et il est plus facile de déboucher sur Rovéréaz. Elle constate néanmoins que les voitures montent à une vitesse excessive sur Rovéréaz et souhaite une intensification des contrôles de vitesse.

-Une commissaire appelle à prendre du recul. Elle constate que plus on privilégie certains quartiers, plus on rend la situation difficile dans les autres quartiers. Elle prône donc les mêmes règles partout, c'est-à-dire un 30 km/h dans tous les quartiers. Elle ajoute que les transports publics doivent avoir la priorité.

#### **Conclusion de la commission :**

**Par 4 oui, 3 non et 1 abstention, la commission accepte de prendre en considération et de renvoyer le postulat de M. Gaudard à la Municipalité.**

Discussion

**M. Robert Joosten (Soc.), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter Madame la Présidente.

La discussion est ouverte

**M<sup>me</sup> Laurence Munding-Jaccard (Soc.)** : – Le groupe Socialiste vous recommande de refuser la prise en compte de ce postulat. En effet, étant donné les efforts que fait la Municipalité pour limiter le trafic en ville de Lausanne, nous regrettons finalement que M. Gaudard demande une diminution de trafic de certains passages en défaveur d'autres. Et nous soutenons plutôt une uniformisation des trafics, et pour cette raison nous vous proposons plutôt de refuser ce postulat.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Ça signifie quoi, une uniformisation du trafic ? Que tout le monde va venir en transports publics, fort bien. Mais on sait que c'est un vœu pieux. Ça n'est pas réalisable avant un certain nombre d'années, notamment et en particulier pour l'Est lausannois et toute la région des hauts de Pully, des hauts de Lutry, de Belmont, qui



se sont développés à tous crins, non pas seulement en zones villas, mais en zones locatives, et qui n'ont apparemment pas grande concertation et considération pour le chef-lieu.

Elles envoient néanmoins leurs habitants gagner leur pain en voiture à Lausanne et c'est nous qui devons nous débrouiller avec ça. Et lorsqu'on parlera péréquation intercommunale, j'espère quand même que ces aspects-là viendront également sur la table parce qu'en tant que Lausannois je trouve qu'il est tout de même un peu facile de choisir des bons contributeurs fiscaux et d'ensuite laisser Lausanne se débrouiller et se dépatouiller avec un trafic qui se congestionne ; puis ensuite venir nous dire : mais enfin Lausanne n'est pas capable de gérer son trafic.

Il y a donc tout un débat de fond qui doit se faire également au niveau cantonal, parce que cela n'est pas acceptable, et là je rejoins tout à fait les réactions des gens du chemin de Craivavers, la Cure, Grésy, Fauvette, Esplanade, etc. Ce n'est pas parce que ce sont des gens qu'on appelle bien placés dans la vie, mais tout simplement parce que les chemins de desserte ne sont pas adaptés à un trafic de transit, mais uniquement à un trafic de desserte.

C'est la raison pour laquelle, pour l'instant, nous nous « satisférons » d'une étude et réponse sous forme d'une communication. Mais il y a, et je le répète, au niveau régional, et ça se réglera au Canton, une prise en compte beaucoup plus grande de ce que doit faire Lausanne pour accueillir tous ces gens qui viennent avec leur voiture, quatre quatre ou pas, ceci n'est qu'un problème secondaire.

**M<sup>me</sup> Karine Roch (Les Verts)** : – On peut toujours considérer que dans son quartier on a le droit d'être tranquille, c'est un peu « touche pas à mon quartier, mais je veux aussi pouvoir me déplacer dans les autres ». Ce postulat se fonde évidemment sur le constat qu'il y a une forte pression du trafic de transit dans le secteur de Rovéréaz et il réagit à la mesure de dissuasion d'entrer dans ce chemin par un sens unique dans les cinquante premiers mètres depuis la route d'Oron.

Suite à cette mesure, la Municipalité a aussi présenté deux séances publiques. Elle a présenté les mesures et demandé son avis à la population. Donc il y a eu effectivement des réactions vives, mais contrastées. Il y a des personnes pour lesquelles la situation s'améliore notablement. Il y a des personnes pour lesquelles la situation se détériore. Mais comme le dit le postulant lui-même, les deux camps sont déterminés à faire entendre leur point de vue.

Ce postulat propose de renverser la tendance : un sens unique en sens descendant sur Rovéréaz et un sens unique qui serait combiné à un sens unique en montée depuis le chemin de la Fauvette. Et à notre avis ce n'est pas du tout comme ça qu'on va améliorer la situation, ça risque même de l'empirer. M<sup>me</sup> Germond nous a dit qu'il n'y a pas eu de contestation de la population par rapport aux mesures déjà prises et aux propositions faites, sauf sur l'éventuelle instauration d'un sens unique.

Alors c'est vrai que ce n'est peut-être pas les mêmes personnes qui étaient là à ce moment-là, ou que l'on entend plus facilement des propositions négatives. Mais ce qu'on peut dire, c'est que depuis il y a eu un comptage en septembre 2016 suite à ces mesures, on remarque une diminution de 50 %, donc 3900 voitures en moins sur Rovéréaz et donc une sécurisation. Et une baisse légère de 5 % de trafic sur l'ensemble du secteur.

Nous pensons que la Municipalité a déjà pris les mesures qui visent à sécuriser ce quartier et que ce postulat est un retour en arrière qui n'est pas souhaité par les habitants. Nous recommandons de ne pas renvoyer ce postulat plus en avant.

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – Je décline mes intérêts, je suis président de l'Association des commerçants de Chailly et c'est vrai qu'on a eu plusieurs séances publiques auxquelles a participé M<sup>me</sup> Germond. Je regrette un peu que ce soient des conseillers-conseillères communales qui ne connaissent pas le quartier qui se permettent de venir nous dire comment on devrait organiser le trafic. Il y avait peut-être des moyens de se renseigner avant sur les solutions que l'on proposait.

Et cette solution de sens unique est issue uniquement de la dernière séance publique qui a eu lieu, où il y a eu une vindicte populaire et une réaction citoyenne par rapport aux différents reports de trafic qu'a engendré la fermeture nord de l'avenue de Rovéréaz. Ce qui fait que tout le trafic descendant, depuis les Boveresses ou bien depuis Montblesson, qui venait se greffer sur le chemin de Rovéréaz a dû trouver d'autres moyens de se déplacer. Alors il est vrai que plusieurs véhicules ont découverts des petits chemins dont ils ignoraient l'existence jusqu'à présent. D'ailleurs il y a des chemins assez étonnants : le Point-du-Jour ou Craivavers, tous des noms de chemins qu'on ne connaît pas forcément.

Ce postulat est issu de cette réunion citoyenne où plusieurs personnes ont dit : mais pourquoi est-ce qu'on n'organiserait pas un sens descendant ou un sens montant entre la Fauvette et puis Rovéréaz ? A choisir lequel des deux serait montant, lequel serait des deux serait descendant, plutôt que de tout reporter le trafic sur la Fauvette. Raison pour laquelle j'ai initié ce postulat.

En commission, j'aimerais rappeler qu'il a été accepté par quatre commissaires, que M<sup>me</sup> Germond a sauf erreur dit qu'elle associerait ce postulat à la réponse de celui de M. Donzé, alors je suis très étonné d'entrée d'entendre le Parti socialiste dire : oh ben nous on s'oppose à ce postulat, on n'arrive pas très bien à expliquer pourquoi, mais on va s'y opposer. Est-ce que ça vient du fait que c'est un postulat que Gaudard dépose et que ça déplaît, ou est-ce qu'on a des bons arguments pour dire : ben écoutez, à Chailly, nous on connaît tellement bien le quartier qu'on connaît également les besoins des citoyens ? Et ça je ne suis pas convaincu de cet argument.

J'aimerais quand même ponctuer mes propos en disant que j'ai participé à quelques séances avec les associations de quartier qui ont fait opposition à différents projets d'aménagement de l'urbanisation de Chailly. On a été reçu par M<sup>me</sup> Germond et plusieurs solutions nous ont été proposées, notamment par la création de zones de rencontre. Nous sommes également venu avec des propositions qui ont été bien accueillies. Alors le fait n'est pas d'accepter de faire un sens unique dans un sens ou dans un autre, c'est d'évaluer la possibilité de pouvoir le faire. C'est tout ce que ce postulat demande.

Alors finalement si le PS n'a pas envie de faire une étude sur cette proposition, qu'il vote non, qu'il refuse et on reviendra peut-être avec une autre proposition dans cinq ans ou dix ans. Mais je ne vais pas en faire une affaire personnelle parce que pour moi ce n'est pas un sujet politique, mais c'est un sujet qui a été discuté avec les habitants du quartier et je crois qu'à un moment donné il faut aussi écouter ce que le citoyen nous dit.

Voilà, je vous remercie de votre attention et puis, bien entendu, je vous invite à accepter le renvoi de ce postulat pour un rapport-préavis qui serait joint à la réponse de celui de M. Donzé.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Peut-être un bref rappel. A la fin de la précédente législature, le haut du chemin de Rovéréaz a été mis en sens unique car tous les habitants de ce chemin souffraient d'un très très lourd trafic de transit sur un petit tronçon complètement inadapté à ce type de trafic. La mesure a eu des effets très positifs pour les habitants du chemin de Rovéréaz, en ce sens qu'elle a permis de réduire de 50% le nombre de véhicules qui circulaient sur le chemin de Rovéréaz.

Une partie du trafic a été reportée sur la route d'Oron, ce qui correspond au Plan directeur communal en mettant le trafic sur les grands axes, ce qui n'empêche pas qu'il convient aussi de trouver des solutions pour les habitants qui y habitent, pour leur tranquillité. Et puis une autre partie du trafic s'est répartie entre les chemins du quartier, sachant qu'au final il y a en quand même moins, c'est toujours comme ça, une partie du trafic disparaît. Donc globalement la mesure a atteint son but, excepté pour le report de trafic, notamment sur Fauvette. Et là c'est un effet indésirable qu'il convient d'endiguer ; nous avons donc mis à l'enquête, il y a quelques mois, toute une série de mesures d'accompagnement afin d'améliorer la situation, notamment sur Fauvette avec la création d'un trottoir sur une

assez grande partie du chemin, et la mise en zone 30 ou en zones rencontre d'un certain nombre de rues.

Comme l'a dit M. Gaudard, c'est vrai que j'ai eu l'occasion de rencontrer un certain nombre d'opposants qui croyaient s'opposer au sens unique sur Rovéréaz, mais qui en fait s'opposaient aux mesures d'accompagnement. Nous avons donc pu aussi bien leur expliquer cela. Et en lien avec ces séances qui ont fait suite aux différentes oppositions, je pense que la Municipalité – mais nous devons encore prendre la décision – pourra aller encore plus loin et offrir un certain nombre de zones de rencontre supplémentaires sur plusieurs chemins du quartier, mais nous sommes encore en train de finaliser les projets.

Maintenant par rapport au postulat de M. Gaudard. Il soulève la question importante de la situation dans ce quartier à laquelle nous répondrons dans le cadre du postulat Donzé qui a été renvoyé à la Municipalité lors de la dernière séance, sauf erreur. Ici, le problème avec ce postulat, comme c'est souvent le cas, c'est de savoir si on accepte un postulat qui ouvre une piste, mais qui ne correspond pas forcément à celle que l'on voudrait. La proposition qui nous est faite est, au sens technique, une très mauvaise solution, puisqu'il est proposé de mettre en sens descendant unique le chemin de Rovéréaz et en sens montant unique le chemin de la Fauvette ; ça va être la catastrophe pour le chemin de Rovéréaz parce que nous allons retrouver à nouveau les 4000 véhicules qui avaient disparu. Ça sera un casse-tête pour un certain nombre de personnes pour rejoindre leur domicile – vous imaginez ceux qui habitent aux extrémités des sens uniques qui devront faire un détour d'environ un kilomètre dans le quartier pour rejoindre leur domicile ?

La solution proposée n'est pas faisable techniquement. Après si le Conseil veut accepter des postulats auxquels il n'est vraisemblablement pas possible de répondre positivement, libre à lui de le faire. Mais nous nous trouvons, à notre sens, vraiment devant une très mauvaise solution technique, une très mauvaise situation. Ces sens uniques en boucle génèrent toujours des impacts extrêmement négatifs, le trafic roulant plus vite parce qu'il est en sens unique et ayant le champ libre, ce qui ne nous permettrait absolument pas de répondre aux attentes de la population. Donc il me paraît légitime et important de répondre avec un rapport-préavis aux différents questionnements du quartier, et nous allons le faire. Répondre à cette demande-là ne fait pas sens, c'est vraiment à notre avis complètement contreproductif.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je déclare mes intérêts, j'habite Fauvette et, contrairement à certains de mes préopinants je connais bien le quartier. Depuis que Rovéréaz a été fermé, il y a une explosion du trafic. Je vais demander à M. Tétaz de mettre les statistiques, qui n'ont pas été faites par moi mais par la Ville. (*Un document est affiché au rétroprojecteur*).

M<sup>me</sup> la municipale a parlé d'un certain report. Disons qu'il y a énormément de reports sur Fauvette. Une augmentation de 67 % du trafic. Sachez que 67 % ce n'est pas sur 24 heures, normalement c'est sur deux heures à peu près. J'ai calculé, cela fait à peu près 8 voitures en plus par minute qui montent ou descendent Fauvette. Alors pour ceux qui connaissent Fauvette, et je pense à une de mes préopinantes en particulier, essayez de la faire à vélo et vous me direz ce que vous en pensez. Alors imaginez avec un peu de neige. Imaginez quelqu'un qui s'arrête en pleine descente pour déposer son fils ou sa fille à l'Ecole Nouvelle. Imaginez quelqu'un qui doit s'arrêter et planter sur les freins parce qu'en bas Fauvette traverse un trottoir, qui se trouve être entre la COOP et la Poste ; à vingt mètres du trottoir il y a un arrêt de bus et deux mètres devant l'arrêt de bus il y a un feu rouge.

Mesdames, messieurs, c'est le chaos. Moi je le prends tous les matins, je peux vous dire que quand j'arrive en bas je suis content de ne pas avoir fait un accident. Alors venez une fois. Venez voir comment ça se passe. Je sais que c'est très facile de regarder des plans et se dire : oh il n'y a que 67 % de plus, ce que je vous dis c'est que la situation actuelle est en train de créer une situation où bientôt nous aurons des gros incidents, peut-être un

enfant qui sera shooté, peut-être une famille, je ne sais pas, je ne le souhaite pas, mais c'est ce qui est en train de se passer.

Fauvette, mesdames et messieurs, traverse un trottoir en bas de descente, pas en milieu, mais en plein bas de descente. Alors je veux bien que Rovéréaz va mieux, mais est-ce qu'il faut déshabiller Paul pour vêtir Pierre ? Je ne crois pas. Je crois qu'on a des gens très intelligents à la Ville de Lausanne. Il faut une approche systémique et globale. Je dirais que la demande du postulat de Gaudard est bien parce qu'il demande une étude. Peut-être que ce n'est pas la bonne solution, selon M<sup>me</sup> la municipale, soit, mais je crois que la situation actuelle ne satisfait personne à Chailly, et en particulier pas les gens qui sont soucieux de la sécurité, entre autres des enfants et des personnes qui se promènent sur les trottoirs le long de Chailly.

Par rapport à cela, nous allons soutenir le postulat Gaudard. Peut-être que ce n'est pas la bonne solution, mais c'est en tout cas un cri d'alarme pour nous pour vous dire que la solution actuelle ne résout pas les problèmes et pire encore elle a créé un gros problème sécuritaire chemin de Fauvette.

**La présidente** : – Nous avons quelques problèmes avec le rétroprojecteur...

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – Si je peux encore vite commenter le document projeté. Vous voyez à droite la ligne noire, c'est Fauvette. Vous voyez le trafic, avant c'était 1190 voitures et maintenant on est à peu près à 1900 voitures. Comme je vous l'ai dit avant, c'est une statistique sur 24 heures, sachez que les voitures ne se répartissent pas de façon uniforme sur cette période. Cette augmentation de près de 800-900 voitures se fait sur un laps de temps de deux heures. Vous faites donc le calcul, vous arrivez à peu près à 8 voitures par minutes en plus, en montant et en descendant. En plus le trafic tel qu'il est envisagé maintenant c'est qu'on va élargir un peu Fauvette, mettre des trottoirs pour stimuler le trafic dans les deux sens. Je vous défie de monter Fauvette et de croiser une autre voiture la conscience tranquille. C'est très serré. Et je ne vous parle pas de quand il y aura de la neige.

Je pense vraiment que c'est une mauvaise solution et pas une question politique, mais de bon sens et accessoirement peut-être de sauver des vies, voire d'empêcher certaines personnes d'être handicapées. J'en appelle à la responsabilité de la Municipalité et de ses services de voir cela dans une logique systémique. Alors peut-être que la solution proposée par M. Gaudard n'est pas la bonne, mais en tout cas la situation actuelle n'est pas tenable.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – Je déclare mes intérêts, cela fait plusieurs dizaines d'années que j'habite dans le quartier, je le connais donc par cœur. J'ai vu l'augmentation de trafic sur Rovéréaz. Très peu sur Fauvette, même cette dernière année, et pour M. Moscheni, je lui apprends ou je lui rappelle qu'il y a quelques années nous avons obtenu des passages pour piétons sur Rovéréaz à cause, malheureusement, de la mort d'un enfant qui avait été happé par une voiture.

Ceci dit, j'aimerais aussi rappeler pour les nouveaux de ce Conseil qui ne le savent pas, lors de la dernière législature, tant M. Gaudard que moi avons mis en garde la Municipalité avec le projet de la route de contournement de la Sallaz. Nous avons dit à la précédente Municipalité qu'il y aurait un report de trafic sur Rovéréaz et l'on nous avait répondu, à plusieurs reprises, que non, ils avaient bien calculé, bien interrogé et que ça ne se ferait pas.

M. Chollet a parlé de la densification, de Lutry, de Pully, etc., mais n'oublions pas qu'à Lausanne nous en subissons les conséquences sur Rovéréaz. Il y a toutes les constructions de la Bérée, des Fiches ou encore l'extension des Boveresses, et une grande partie des automobilistes qui viennent de ces quartiers passent par Rovéréaz ou maintenant par Fauvette.

J'aimerais dire à M. Moscheni que les habitants de la Fauvette ont eu pendant de nombreuses années la paix sur leur chemin alors que sur Rovéréaz les habitants souffraient

justement de cette augmentation de circulation. Pour M<sup>me</sup> Roch qui a parlé des minibus qui devaient aussi circuler, c'est seulement sur Rovéréaz, il n'y en a pas sur la Fauvette. Nous sommes très contents qu'il y ait une baisse de trafic sur Rovéréaz, non seulement pour les habitants qui habitent le long de la rue, mais pour ceux des petits chemins qui débouchent sur Rovéréaz ou sur la Fauvette, parce que cela devenait assez difficile de sortir de ces chemins.

Et puis c'est bien gentil de dire toujours : nous les Verts, nous les Socialistes, nous la Gauche on veut diminuer le trafic en ville. Mais venez habiter dans notre quartier, on y est bien, mais comment faire pour vivre avec des enfants et faire ses courses à Chailly ? Bien des gens prennent leur voiture et vont faire leurs achats en dehors de Lausanne et les commerçants de Chailly souffrent énormément de la baisse de fréquentation. On a à cœur d'aller faire nos courses à Chailly, donc on est obligé de prendre notre voiture.

J'ai soutenu la proposition de M. Gaudard, M<sup>me</sup> la municipale a dit que c'était une mauvaise mesure, mais je pense que pour répondre à la demande de nombreux habitants du quartier, il est nécessaire de faire une étude, que les habitants puissent lire son résultat par le biais d'un rapport-préavis que la Municipalité va d'ailleurs faire pour répondre au postulat de M. Donzé. Je pense donc que c'est faux de vouloir refuser de prendre en considération le postulat de M. Gaudard pour la raison que je viens d'évoquer.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Il faut que je dévoile mes intérêts. Afin que Chailly ne devienne pas uniquement un bastion de la droite, j'y ai déménagé il y a environ un an, également dans le but de favoriser la mixité sociale bien évidemment.

Je suis un petit peu étonné par certains propos qui sont tenus ce soir, notamment par ceux de Moscheni que j'interprète en quelque sorte comme un vibrant plaidoyer pour interdire la voiture en descente sur Fauvette. Je ne pense pas que c'est que vous avez voulu dire, mais c'est ce qui ressort clairement dans votre propos. Vous dites vous-même que c'est dangereux de descendre en voiture sur ce passage, alors allons plus loin, interdisons le trafic.

Et puis je suis également surpris de l'approche de M. Gaudard et de M<sup>me</sup> Longchamp qui, sur ce postulat, nous proposent clairement des limitations du trafic. On parle de limiter la vitesse à 30 kilomètres et vous êtes précisément des personnes qui, quand on aborde ces questions sur d'autres quartiers, se battent contre ce type de mesures. Alors là je suis un tout petit peu surpris par votre partialité. Peut-être parce que vous habitez ce quartier et que vous constatez à quel point le trafic peut être néfaste, alors vous vous battez soudainement ce soir pour des mesures de contrainte de trafic. Mais personnellement, j'aimerais qu'on adopte dans ce Conseil, sur le sujet du trafic dans les quartiers, une approche un peu plus globale. Et cette notion de globalité s'applique aussi à Chailly. Je pense que cela ne sert à rien d'opposer les mesures prises à Rovéréaz contre des mesures qui seraient prises sur la Fauvette, typiquement pour éviter les reports que dénonce M<sup>me</sup> Longchamp.

C'est pour cela que j'ai une approche un peu alternative par rapport au postulat de M. Gaudard et que j'ai bien envie de le soutenir. Et peut-être que d'autres gens d'Ensemble à Gauche le soutiendront, sans qu'il y ait de majorité très claire sur ce sujet, mais j'aurais envie simplement que la Municipalité considère l'option amenée sur la table par M. Gaudard dans le cadre de la réponse donnée au postulat de M. Donzé et c'est tout. Cela ne nécessite pas la rédaction d'une réponse municipale précise sur la proposition de Gaudard, surtout comme M<sup>me</sup> Florence Germond l'a évoqué, que cela ne semble pas être la meilleure pour des raisons techniques.

**M. Axel Marion (CPV) :** – Au nom du groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux va soit soutenir le postulat, soit s'abstenir pour les raisons suivantes, qui ont déjà toutes été évoquées, donc je vais faire court.

On voit que la problématique est sérieuse, beaucoup d'interventions, beaucoup de dépôts de textes. Une partie du groupe considère que le renvoi du postulat est finalement une



pierre de plus dans ce dossier. M<sup>me</sup> la municipale nous dit que c'est une mauvaise solution, soit, mais peut-être qu'il serait bien d'avoir une analyse approfondie de la question. Je crois qu'il est possible, dans un rapport-préavis de la Municipalité, de proposer le rejet d'un postulat. Et je pense que M. Gaudard pourrait tout à fait se satisfaire de cette réponse si, en parallèle, on propose toute une série de mesures qui sont convaincantes par rapport à cela.

Je pense qu'il y a eu peut-être une erreur d'appréciation de la Municipalité, et ce n'est pas un reproche. Au moment de la fermeture du haut de Rovéréaz, on a peut-être sous-estimé à ce moment-là l'ampleur des conséquences qui allaient en découler et on peut quand même pas reprocher aux gens, que ce soit des conseillers ou des pétitionnaires, de se saisir de la question et de faire des propositions. On peut dire que la proposition est mauvaise, mais je préférerais que ce soit dans le cadre d'un rapport-préavis, avec toutes les options qui ont été étudiées et approfondies, chiffres à l'appui ; qu'on vienne nous dire : ben voilà cette proposition n'est pas bonne, ou elle est bonne, celle-ci n'a peut-être jamais été soumise par quiconque eh ben c'est celle qu'on vous propose parce que c'est la meilleure. Mais faisons-le, sortons ce rapport-préavis, répondons à l'initiative de notre collègue Donzé, et pourquoi pas aussi à celle de notre collègue Gaudard.

Une partie du groupe considère qu'effectivement la proposition n'est pas forcément la meilleure et que l'on peut aussi s'abstenir dans le sens de dire : ne renvoyons pas à la Municipalité un projet qui n'est peut-être pas le meilleur. Mais en même temps ne donnons pas l'impression ce soir – c'est peut-être ça le message principal – que nous rejetons une initiative d'habitants qui considèrent qu'il y a un problème, qui font une proposition et que finalement, de manière un petit peu péremptoire, on décide aujourd'hui que cette proposition n'a même pas besoin d'être étudiée tellement elle n'est pas bonne à prendre. Donc pour cette raison-là, nous avons plutôt un préavis positif pour ce texte.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Je souhaitais dire au Conseil que ces questions sont entièrement légitimes et que la Municipalité a déjà commencé à étudier, continuera à le faire et va finaliser des mesures d'accompagnement. Donc si ce Conseil considère que ce postulat entre dans ce cadre-là, il ne faut pas le refuser parce que nous ne voulons pas donner comme signal aux habitants du quartier que nous ne souhaitons pas étudier la question.

Par contre je dois aussi être très transparente à votre égard et dire que cette solution a déjà été étudiée par les Services techniques. Nous ne pourrions donc vous donner toutes les informations techniques précises dans un préavis, mais uniquement, vraisemblablement, sauf éléments nouveaux, que nous ne pourrions pas répondre dans le sens du postulant.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Je suis heureux qu'on retravaille sur le nouveau règlement, parce que je pense qu'il n'est pas de la compétence de la Municipalité de dire si oui ou non un postulat doit être renvoyé ou pas, c'est la compétence du Conseil communal. Je veux bien que M<sup>me</sup> Germond ne soit pas d'accord avec les discussions, mais ce n'est pas la compétence de la Municipalité de dire : on le renvoie, on le renvoie pas, c'est la nôtre. C'est mon opinion et je pense que dans la séparation des pouvoirs, c'est bon de faire ça comme cela.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Je ne sais pas si je me suis mal exprimée, mais je ne me suis pas positionnée précisément sur la prise en considération formelle du postulat. Ce que je vous ai dit c'est que ce qui nous est demandé était problématique. Mais je vous ai précisément laissé la porte ouverte : d'une chose l'une, soit vous considérez qu'il convient d'étudier votre prise en considération, qui symbolise votre volonté de voir la Municipalité étudier la question, sans se positionner sur la proposition, soit votre prise en considération est le synonyme d'un accord avec la proposition de M. Gaudard. Je ne me positionnais donc pas sur la prise en considération, qui peut être interprétée de façon différente suivant la position de votre Conseil.



**M. Philipp Stauber (PLC) :** – Je suis surpris d'apprendre un peu en fin du débat qu'en fait la solution technique a déjà été étudiée. A mon sens cela veut dire que les résultats de cette étude pourraient très bien, et sans beaucoup d'effort, être présentés dans le préavis qui englobe plusieurs initiatives. J'y vois plutôt une raison de voter pour la proposition de M. Gaudard et je ne comprends pas très bien pourquoi on hésiterait vu que cela ne fait pas un travail supplémentaire. En fin de compte je recommande donc d'accepter le postulat de M. Gaudard.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) :** – Je vais rejoindre mon collègue Pernet pour dire qu'effectivement cet objet, et la façon dont il est traité ce soir par le Conseil, sera sans doute bon pour la commission qui pourra discuter des modifications à apporter au règlement, mais pas, dans l'immédiat, par l'usage qui est fait du temps de parole et de son inefficacité me semble-t-il. J'ai de la peine, maintenant, à comprendre les positions des uns et des autres, certains appelant dans ce débat à le renvoyer même pour communication alors que ce n'est sans doute pas ce qu'ils voulaient dire. Je pense donc qu'effectivement il y aura de quoi alimenter un débat lors de la commission sur le Règlement du Conseil.

La discussion est close

**M. Robert Joosten (Soc.), rapporteur :** – Par 4 oui, 3 non et 1 abstention, la commission accepte de prendre en considération et de renvoyer le postulat de M. Gaudard à la Municipalité.

Vote

**La présidente :** – Nous allons donc voter à l'électronique. Celles et ceux qui acceptent le renvoi de ce postulat à la Municipalité votent oui. Celles et ceux qui refusent, non. Et il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 32 oui, 24 non et 19 abstentions, vous avez accepté le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Guy Gaudard : « Rovéréaz–Fauvette : allégeons les contraintes » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

La séance est levée à 20 h 30

## Deuxième partie

### Séance

Membres absents excusés : M<sup>mcs</sup> et MM. Caroline Alvarez Henry, Géraldine Bouchez, Nicola Di Giulio, Philippe Ducommun, Claude Nicole Grin, Latha Heiniger, Sébastien Kessler, Sophie Michaud Gigon, Céline Misiego, Laurence Mundinger-Jaccard, Pierre Oberson, Johan Pain, Esperanza Pascuas Zabala, Sandra Pernet, Janine Resplendino, Paola Richard-de Paolis, Marie-Thérèse Sangra, Diane Wild

Membres absents non excusés : MM. Claude Calame, Xavier de Haller, Benoît Gaillard, Jean-Pascal Gendre, Claude-Alain Voiblet

Membres présents 74

Membres absents excusés 18

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 97

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

**La présidente** : – Pour cette deuxième partie de séance, je vous propose qu'on traite d'abord les quatre initiatives. Pour les interpellations, il y en a pas mal qu'on ne peut pas traiter vu l'absence des interpellateurs ou des municipaux. Mais nous traiterons les interpellations 34, 37, 43, 50, et éventuellement 51 au vu de l'heure.

---

### Postulat de M<sup>me</sup> Laurence Mundinger-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs »

Développement polycopié

Depuis plusieurs années déjà, la piscine de Bellerive propose un coin bibliothèque ou tout un chacun peut venir découvrir de nouveaux livres, bandes dessinées, etc. Il y même une activité « conte » à horaires réguliers, qui permet de faire découvrir aux plus jeunes les joies de la lecture.

Les piscines de quartier de Lausanne étant situées dans des quartiers traditionnellement considérés comme populaires, et logeant de nombreuses familles qui ne partent pas nécessairement en vacances, ces piscines mériteraient tout particulièrement d'offrir également ce type d'activités, pour enrichir le quotidien des habitants.

Par ce postulat, je souhaite donc inviter la municipalité à étudier la possibilité de proposer un coin bibliothèque dans les autres piscines de Lausanne, à savoir les piscines de quartier de Belleaux, Boisy, Montétan, Vieux-Moulin, et la piscine de Montchoisi.

Discussion préalable

**M. Filippo Rivola (Soc.) remplaçant** : – Quel bonheur de lire un livre au bord de l'eau, au bord d'une piscine, sur une plage ou pourquoi pas à côté d'une pataugeoire. Ce postulat va justement dans le sens de permettre un accès aux livres plus facile, en des lieux de détente comme sont les piscines. A Bellerive, c'est déjà le cas et ma collègue Laurence Mundinger-Jaccard a eu l'idée d'étendre ces prestations à d'autres piscines publiques. Donc pour cela elle demande le renvoi directement à la Municipalité.

**La présidente** : – J'ouvre la discussion. Il n'y a pas de demande de parole. Ce postulat sera donc renvoyé directement à la Municipalité selon sa demande.

## **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de Mme Mündinger-Jaccard « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

## **Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? »**

Développement polycopié

Entre 1961 et 2008, la Ville de Lausanne a attribué 8 droits de superficie pour l'exploitation de parkings, soit : Beaulieu, Bellefontaine, Mon-Repos, Montbenon, Port d'Ouchy, Riponne, Rôtillon et Vennes. Pour ceux-ci, deux types de barèmes sont appliqués pour déterminer la redevance annuelle que touche la commune, d'une part un barème proportionnel aux résultats économiques et d'autre part une perception d'une redevance fixe indexée. En 2011/2012, ces redevances s'échelonnaient entre Fr. 87.- (Beaulieu) et Fr. 366.- (Riponne) par place de stationnement et par année, soit entre Fr. 7.- et Fr. 30.- par place de stationnement et par mois<sup>1</sup>.

Au vu de la fréquentation importante de ces parking et des tarifs pratiqués, il y a fort à parier que les bénéfices engendrés par la plupart d'entre eux se montent à plusieurs fois le montant de la redevance offerte à la Ville de Lausanne, et que la commune aurait donc économiquement tout intérêt à récupérer certains d'entre eux à l'échéance de leur droit de superficie. Une maîtrise communale de ces ouvrages est également importante dans l'optique de la mise en place d'une véritable politique de stationnement.

L'échéance de ces 8 droits de superficie s'échelonne entre 2026 pour le parking de Montbenon et 2107 pour le parking relais de Vennes.

La prochaine échéance concerne donc le parking de Montbenon, exploité par le Groupe APCOA Parking. C'est l'un des plus gros, avec ses 933 places de stationnement, et l'un des mieux situés, au centre-ville, entre le quartier commercial et de loisir du Flon et la Gare de Lausanne, avec des accès par le Chemin de Mornex au Sud et l'Avenue Jean-Jaques-Mercier au Nord. Il est également à noter que ce parking a la particularité, outre les recettes de parcage, de bénéficier d'importantes recettes provenant de la location de surfaces commerciales. En 2012, la redevance pour la commune de Lausanne s'est montée à Fr. 346'055.- (proportionnelle au chiffre d'affaire)<sup>2</sup>

Ce parking étant situé dans une position hautement stratégique pour l'avenir, notamment en lien avec les développements des projets voisins du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) et de la Gare de Lausanne, l'échéance du droit de superficie du parking de Montbenon en 2026 semble donc une première opportunité à ne pas manquer. L'échéance suivante sera en 2040 seulement, pour le parking de Bellefontaine.

**Par ce postulat, nous demandons donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité de reprendre certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie.** Elle pourrait notamment évaluer la rentabilité de ces investissements et étudier différents modèles de financement, par exemple au travers d'une partie des recettes du

---

<sup>1</sup> voir la réponse de la Municipalité du 30 avril 2013 à une question écrite de M. David Payot déposée le 26 mars 2013 et intitulée « Parkings : rendements records pour les actionnaires, loyers moyens pour la Commune ? ».

<sup>2</sup> qui se montent à 18.5 millions de francs par an selon un article paru dans le quotidien 24 Heures du 16 août 2017.

stationnement<sup>2</sup>, notamment des redevances des 8 droits de superficie susmentionnés, qui rapportent plus d'un million de francs par année à la Ville de Lausanne.

Discussion préalable

**M. Valéry Beaud (Les Verts)** : – Ces dernières décennies, la Ville de Lausanne a attribué huit droits de superficie pour l'exploitation de parkings privés à usage public. La Ville bénéficie d'une redevance annuelle qui paraît, à vrai dire, bien faible par rapport d'une part à la fréquentation de ces parkings et aux tarifs pratiqués. Il est donc fort probable que la Commune aurait un intérêt certain, au niveau économique, de récupérer certains de ces droits de superficie à leur échéance.

Par ce postulat nous demandons donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité de reprendre certains droits de superficie de parkings lors de leur échéance, le prochain étant le parking de Montbenon en 2026, un lieu stratégique. Je dis bien « étudier l'opportunité » parce que c'est vrai que aujourd'hui on ne sait pas quel serait l'impact économique de cette décision et c'est bien le but, d'étudier notamment les montants et la rentabilité de ces investissements, et éventuellement différents modèles de financement possible.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Comme il s'agit d'un sujet non seulement hautement émotionnel et symbolique, qui aurait des conséquences chiffrées et chiffrables, qui se calculerait en sommes trébuchantes, eh bien je demande le passage préalable en commission.

**M. Mathieu Maillard (PLR)** : – Je n'aurais pas mieux dit que mon collègue Chollet, donc je renonce.

**La présidente** : – Il y a donc une demande de renvoi en commission. Est-ce que cinq personnes acceptent ce renvoi ? C'est le cas. Donc il sera renvoyé en commission.

---

### **Postulat de M. Guy Gaudard : « Hôtellerie des Chevreuils »**

Développement polycopié

Le complexe hôtelier des Chevreuils est fermé depuis le début de l'année, privant les utilisateurs de cet endroit privilégié tant du point de vue de la restauration que de l'environnement naturel qu'il offre de par son emplacement.

De plus, l'hôtel est actuellement utilisé à d'autres fins que celles initialement prévues, la Ville ayant décidé, par un mécanisme compliqué de compensation financière, de laisser la jouissance des lieux gratuitement à l'ancien bailleur pendant deux ans.

Profitons de ce laps de temps pour lancer une étude quant à l'avenir de cet endroit apprécié des Lausannois, des promeneurs, de la clientèle d'affaires, des gourmets et des touristes.

Un espace gourmand avec des produits du terroir pourrait, par exemple, être envisagé avec des rénovations mineures. Un service hôtelier à prix concurrentiel pourrait également être proposé. Quant au cadre végétal et aux extérieurs de ce complexe, ils pourraient être valorisés et réaffectés en un espace public ouvert à toutes et à tous sous forme, notamment, d'une place de jeux et d'une aire de détente.

Discussion préalable

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – Ce postulat concerne l'Hôtel des Chevreuils qui, pour ceux qui ne le savent pas, se trouve à Vers-chez-les-Blanc. Vous passez donc par le quartier de Chailly, au nord de Lausanne, puis prenez après la route de Berne pour arriver vers le Chalet-à-Gobet et Vers-chez-les-Blanc, c'est sur la commune lausannoise. Là-bas nous avons un hôtel qui était en location, pendant vingt-cinq ans environ, au même locataire ;

---

depuis le début de l'année, un arrangement a été trouvé avec la Ville afin que l'exploitant puisse l'utiliser à des fins para-hôtelières pendant deux ans.

Ce que je souhaitais par ce préavis c'est que l'on profite de ce laps de temps pour lancer une étude sur l'avenir de cet espace de verdure à Vers-chez-les-Blanc car c'était un restaurant qui était coté au Guide Michelin, un endroit magnifique et ce serait vraiment dommage de devoir s'en passer ou de lui voir réserver le même sort qu'à l'Auberge du Chalet-à-Gobet ou celle de Sauvabelin. Raison pour laquelle je demande à la Municipalité qu'elle profite du temps qui reste pour lancer une étude par rapport à cet espace.

On pourrait très bien imaginer que ce soit un espace gourmand avec des produits du terroir, une exploitation hôtelière à des tarifs réduits, parce qu'on n'est pas obligé de faire d'énormes transformations dans cet hôtel et que les gens qui souhaitent en profiter, à bon prix, puissent le faire.

**La présidente** : – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, donc ce postulat sera renvoyé directement à la Municipalité.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Guy-Pascal Gaudard « Hôtellerie des Chevreuils » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide* :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

#### **Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne »**

Développement polycopié

Depuis quelques années, la rue Marterey s'est partiellement transformée et c'est tant mieux. Le haut de la rue s'est transformé en un endroit convivial, avec des bancs, des terrasses, avec une véritable ambiance piétonne.

Plus bas, dès la rue Enning, et jusqu'à la place St François, les piétons peuvent se promener, profiter des terrasses et flâner devant les vitrines de nos commerçants lausannois.

Il reste donc un tronçon sur la rue Marterey entre le croisement avec la rue Sainte-Beuve et le croisement avec la rue Langallerie, où les voitures peuvent circuler.

Nous pensons qu'il serait fort opportun d'étudier la possibilité de rendre ce tronçon 100% piéton et d'y interdire l'accès aux voitures afin de prolonger la convivialité que nous retrouvons en haut de la rue et qui se poursuit dès la rue Enning. En effet, sur cette portion, il existe de nombreux commerces qui pourraient ainsi profiter d'un passage plus important de piétons, si cette rue s'animait.

Aussi sur cette portion, nous comptons actuellement deux restaurants et un traiteur qui pourraient agrandir leurs terrasses.

Cette portion de rue est traversée par des automobiles de transit notamment. Ce transit n'est pas nécessaire, car la rue Caroline et la rue Langallerie permettent de se diriger dans toutes les directions.

D'autres automobilistes se parquent aujourd'hui sur cette rue Marterey. Il existe autour de cette rue deux grands parking à moins de 100 mètres : le parking Caroline et celui de Mon Repos, qui pourraient sans difficulté absorber ces quelques places actuelles de la rue Marterey, si la rue venait à être piétonne.

C'est pourquoi nous demandons à la Municipalité, à travers ce postulat, qu'elle étudie l'opportunité d'établir une étude portant :

Sur la possibilité de rendre le tronçon de la rue Marterey entre la rue Langallerie et la rue Sainte-Beuve 100% piéton, en tenant compte des difficultés potentielles de report de trafic et d'une étude de satisfaction des commerçants et des habitants de la rue.

Discussion préalable

**M. Manuel Donzé (CPV) :** – Je vais vous parler de la rue Marterey. Je crois que ce n'est pas utile ici de positionner géographiquement cette rue, tout le monde la connaît. Ce postulat part d'un constat : entre la place de l'Ours et la rue de l'Ale, nous pouvons nous y rendre par des rues piétonnes – haut de Marterey, rue de Bourg, rue Saint-François, Palud, rue St-Laurent, puis rue de l'Ale – sauf, une exception, la rue Marterey depuis son croisement avec la rue Sainte-Beuve et le croisement avec la rue de Langallerie. Pour parler de ce que l'on connaît, entre le restaurant Le Bleu Léopard et le traiteur Chez Mauro.

Une proposition est rendre cette portion piétonne, pour une meilleure qualité de vie et aussi pour dynamiser les commerces. Différentes solutions d'aménagement peuvent être imaginées, comme une dépose minute à la rue Sainte-Beuve, une voie pour les cyclistes – de haut en bas, mais aussi de bas en haut – ce qui permettrait une meilleure sécurité pour eux qui pourraient ainsi éviter la rue Caroline. J'aime imaginer aussi des terrasses plus grandes, une vie de quartier. J'ai comme modèle le haut de la rue Marterey qui est elle piétonne. Cette zone a considérablement modifié l'ambiance de quartier avec des commerces et des terrasses très dynamiques.

Certains pourraient me reprocher ici de ne pas habiter la rue Marterey, et donc voudraient m'empêcher d'intervenir sur un quartier où je ne suis ni commerçant, ni habitant, ce que l'on m'a fait dernièrement comprendre par téléphone, et aussi ce que j'entends par rapport au débat de la rue Rovéréaz. Je ne suis pas d'accord avec cette idée. Je ne suis pas au Conseil communal de Chailly ou d'un autre quartier, mais à celui de Lausanne où je peux faire des propositions sur la ville, quel que soit le quartier. Compte tenu des débats tendus que j'ai rencontrés avec cette idée sur les réseaux sociaux, pour ceux qui suivent, je propose directement de renvoyer ce postulat à une commission.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC) :** – Effectivement, au vu des débats plutôt tendus et le tollé que ça a suscité sur Facebook, je demande que ce soit renvoyé en commission.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Dans notre jargon, je surabonde dans le sens de ma préopinante.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Je vais en rajouter une couche. Je m'exprime au nom de l'Association des commerçants lausannois et c'est vrai qu'on a été assez fâchés de la démarche de notre collègue Donzé puisque il n'y a eu aucune consultation des commerçants de la rue Marterey qui a été faite, et aucune consultation de la Société coopérative des commerçants lausannois. Effectivement, j'ai suivi les réactions sur les réseaux sociaux, c'est vrai qu'elles ne sont pas tristes, mais je crois qu'il y a quand même des intérêts commerciaux qui sont en jeu et qu'il faut prendre au sérieux.

Je crois qu'également il faut arrêter de condamner systématiquement la voiture en pensant qu'en la supprimant, les affaires des commerçants iront mieux. Il est vrai qu'on va pouvoir en parler en commission, peut-être en trois ou quatre séances, mais je regrette qu'après le paiement de l'heure, entre 12 h 30 et 13 h 30, on remette une couche et priver Marterey de circulation et affaiblir encore un peu plus le commerce local.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Juste un mot, un acronyme, dont vous pardonneriez l'anglicisme, pour caractériser l'attitude de la droite ce soir par l'intermédiaire de M. Gaudard en particulier : « *NIMBY : not in my backyard* ». Je regrette mon abstention de tout à l'heure.



**La présidente** : – Une demande de renvoi en commission a été faite, est-ce que cinq membres de ce Conseil acceptent ? C'est le cas. Donc ce postulat sera renvoyé en commission.

### **Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Espaces publics : besoin d'un Conseil ? »**

Développement polycopié

#### **Développement :**

À la lecture des ordres du jour des trois premières séances de cette législature, **près de la moitié des rapports portent sur des problématiques d'aménagement urbain, d'espace public et de mobilité**. Ces thématiques sont au cœur des préoccupations, et ce probablement de manière récurrente et légitime.

Malheureusement, force est de constater que les initiatives et autres interpellations déposées ne portent de loin pas toutes sur l'opportunité de développer de nouveaux projets, mais qu'**elles font régulièrement part de griefs à l'encontre de réalisations passées, même très récentes !**

Ainsi, **il nous paraît opportun d'identifier la cause de ce malaise** : Existe-t-il un manque de consultation préalable du Conseil communal, débouchant sur des frustrations ou des blocages ? Sommes-nous d'irréductibles insatisfaits, faisant état de problèmes qui ne sont pas partagés par la majorité de la population ? Les deux ?

Parallèlement à cela, le mode d'interaction actuel entre le Conseil et la Municipalité semble impliquer **une multiplication des commissions ad hoc**, portant sur des objets très précis et **pouvant faire perdre la vision d'ensemble**. Il en découle également la production de nombreux rapports, générant probablement une **surconsommation de ressources humaines et financières au sein de nos services**.

Même s'il n'y a pas encore péril en la demeure, nous ne pouvons décemment pas continuer de la sorte. **Il semble dès lors intéressant de réfléchir à un mode de fonctionnement nous permettant de mieux atteindre le consensus et de valoriser le travail de notre commune auprès des Lausannoises et Lausannois, plutôt que de le critiquer.**

#### **Questions :**

Je souhaiterais ainsi que la Municipalité réponde aux questions suivantes :

- 1. Quelles sont les modalités actuelles de consultation du Conseil communal lors des projets de réaménagements urbains, notamment en amont des concours d'architecture pilotés par la ville ?**

*exemples souhaités : place de la Gare et place de la Sallaz*

- 2. La CCUT est-elle sollicitée pour valider les objectifs et les contraintes contenus dans les cahiers des charges de ces concours d'architecture ?**
- 3. La Municipalité pourrait-elle fournir une estimation sommaire du temps consacré par l'administration publique à la production des rapports à destination de notre Conseil (en EPT et pour les thématiques précitées) ?**
- 4. La Municipalité ne jugerait-elle pas pertinent de créer une Commission permanente de Mobilité, d'Aménagement et d'Urbanisme (COMAU), à qui serait renvoyé l'ensemble des initiatives du Conseil traitant de ces thématiques et qui garantirait une certaine vision d'ensemble ?**

5. **La Municipalité ne jugerait-elle pas pertinent d'intégrer systématiquement un représentant de ladite commission (CCUT ou COMAU) aux jurys des concours d'architecture ?**
6. **La Municipalité a-t-elle d'autres suggestions pour améliorer l'efficacité de sa collaboration avec le Conseil sur les thématiques de la mobilité et du développement urbanistique dans notre commune ?**

Réponse polycopiée de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*« A la lecture des ordres du jour des trois premières séances de cette législature, près de la moitié des rapports portent sur des problématiques d'aménagement urbain, d'espace public et de mobilité. Ces thématiques sont au cœur des préoccupations, et ce probablement de manière récurrente et légitime.*

*Malheureusement, force est de constater que les initiatives et autres interpellations déposées ne portent de loin pas toutes sur l'opportunité de développer de nouveaux projets, mais qu'elles font régulièrement part de griefs à l'encontre de réalisations passées, même très récentes !*

*Ainsi, il nous paraît opportun d'identifier la cause de ce malaise : Existe-il un manque de consultation préalable du Conseil communal, débouchant sur des frustrations ou des blocages ? Somme-nous d'irréductibles insatisfaits, faisant état des problèmes qui ne sont pas partagés par la majorité de la population ? Les deux ?*

*Parallèlement à cela, le mode d'interaction actuel entre le Conseil et la Municipalité semble impliquer une multiplication des commissions ad hoc, portant des objets très précis et pouvant faire perdre la vision d'ensemble. Il en découle également la production de nombreux rapports, générant probablement une surconsommation de ressources humaines et financières au sein de nos services.*

*Même s'il n'y a pas encore péril en la demeure, nous ne pouvons décemment pas continuer de la sorte. Il semble dès lors intéressant de réfléchir à un mode de fonctionnement nous permettant de mieux atteindre le consensus et de valoriser le travail de notre commune auprès des Lausannoises et Lausannois, plutôt que de le critiquer ».*

### **Préambule**

L'espace public est par essence un lieu partagé, dont la commune est le gestionnaire et le garant. Il est aussi un lieu d'expression de la qualité de vie, de l'histoire d'une ville et un enjeu politique d'évolution urbanistique. Consciente des enjeux qui touchent à la question des espaces publics, la Municipalité partage avec le Conseil communal le souci de développer des espaces publics de qualité.

Les constructions et aménagements nouveaux ne peuvent pas satisfaire tous les usagers et habitants. Il est donc normal, malgré toutes les consultations, études et démarches entreprises en amont d'un projet, d'avoir des avis différents quant à l'esthétique ou la pertinence d'une réalisation. La Ville applique depuis de nombreuses années une approche pluridisciplinaire dans l'élaboration et la réalisation des projets d'aménagement en valorisant aussi bien l'implication des habitants que le travail transversal et coordonné des professionnels de l'aménagement.

Ainsi, des séances publiques et/ou des ateliers spécifiques sont régulièrement organisés dans les quartiers, avec les riverains et les usagers, afin de prendre en compte leurs besoins et de les consulter.

Par ailleurs, la structure consacrée à la gestion des espaces publics, pilotée par le Service des routes et de la mobilité en sa qualité de gestionnaire de l'espace public, assure une approche coordonnée de qualité notamment avec les services de l'urbanisme, des parcs et domaines, de l'architecture et de la Police municipale ainsi que les associations

représentant les intérêts des cyclistes, des piétons et des personnes âgées ou à mobilité réduite, etc.

Dans le sillage de ces processus participatifs et transversaux, le rôle du Conseil communal est évidemment central, notamment de par les compétences de faire des propositions, d'allouer les crédits d'ouvrage ainsi que de lever certains types d'oppositions. Sauf recours à une votation ou un référendum, le résultat du vote du Conseil communal a valeur de décision finale.

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 : Quelles sont les modalités actuelles de consultation du Conseil communal lors des projets de réaménagement urbains, notamment en amont des concours d'architecture pilotés par la Ville ? Exemples souhaités : place de la Gare et place de la Sallaz.***

La Municipalité associe le plus en amont possible les Conseillers communaux aux différents projets, notamment au sein de la Commission consultative d'urbanisme et des transports (CCUT) qui est un organe qui peut être saisi avant l'adoption des rapports-préavis portant sur des objets stratégiques.

En ce qui concerne la place de La Sallaz, plusieurs séances publiques ont eu lieu dès l'année 2002, après la votation sur le métro m2. De multiples ateliers ont été organisés avec les commerçants, l'association de commerçants, des riverains ainsi que la société de développement. Des stands d'informations ont permis de présenter dans le quartier les maquettes du projet et de répondre aux questions et des pages internet dédiées présentaient le projet sur le site de la Ville.

S'agissant de Pôle Gare, la méthodologie a été affinée, en particulier grâce au travail de la cellule de suivi en étroite collaboration avec le Conseil communal, dès juin 2014, notamment en ce qui concerne l'aménagement de la place de la Gare. Dans un premier temps, la Commission n° 43 a été nommée afin d'examiner le préavis N° 2014/33 « Léman 2030 - Crédits d'études pour le premier volet des études du Pôle Gare (avant-projet et concours) ». Au vu de la complexité du projet, la commission a été nommée de façon permanente pour traiter tous les objets relatifs à Pôle Gare jusqu'à la fin de la législature précédente. En deux ans, elle s'est réunie à dix reprises et a étudié trois préavis. En parallèle, la cellule de projet Pôle Gare a également sollicité à trois reprises l'avis de la CCUT<sup>3</sup> notamment au sujet des périmètres, enjeux, conditions cadres, démarches participatives, etc.

***Question 2 : La CCUT est-elle sollicitée pour valider les objectifs et les contraintes contenus dans les cahiers des charges de ces concours d'architecture ?***

La CCUT réunit un panel représentatif de membres du Conseil communal, de représentants d'associations actives dans les milieux économiques et urbanistiques ainsi que de milieux intéressés (mobilité, environnement, personnes âgées ou à mobilité réduite, tourisme, etc). La Municipalité invite les associations à participer à cette commission sur un mode volontaire afin de partager leurs points de vue et de discuter des problématiques liées aux projets communaux.

La CCUT est un organe consultatif qui peut être saisi par la Municipalité, elle n'a pas vocation à prendre des décisions sur les objets discutés. Cependant, ses orientations en termes d'urbanisme et de transport sont des contributions importantes à l'évolution et à la conduite des projets.

---

<sup>3</sup> 8 juin 2015, 24 novembre 2015 et 2 mai 2016.

***Question 3 : La Municipalité pourrait-elle fournir une estimation sommaire du temps consacré par l'administration publique à la production des rapports à destination de notre Conseil (en ETP et pour les thématiques précitées) ?***

La Municipalité constate, comme l'interpellateur, le dépôt d'un nombre important d'interpellations relatives aux espaces publics, générant un travail conséquent de coordination, de consultation et de validation pour fournir des réponses de qualité, complètes et précises. Ce travail bien que chronophage est difficile à chiffrer.

***Question 4 : La Municipalité ne jugerait-elle pas pertinent de créer une Commission permanente de Mobilité, d'Aménagement et d'Urbanisme (COMAU), à qui serait renvoyé l'ensemble des initiatives du Conseil traitant de ces thématiques et qui garantirait une certaine vision d'ensemble ?***

Il existe deux commissions permanentes dans le domaine de l'urbanisme : la CCUT précitée et la Commission permanente de politique régionale (CPPR), qui traite des différents objets relatifs au Projet d'agglomération Lausanne - Morges (PALM) et aux affaires intercommunales. S'y ajoutent les commissions ad hoc du Conseil communal relatives aux plans d'affectation, aux projets de grande ampleur ou aux projets intégrant une composante d'espace public importante (c.f. la Commission n° 26 pour le PPA Tuilière Sud, la Commission n° 43 pour Pôle Gare, la Commission n° 17 pour le PPA1 des Plaines-du-Loup et le projet routier lié).

Seuls les grands projets comme Pôle Gare sont étudiés par une commission permanente particulière. Cela étant, la mise en place de commissions permanentes en lieu et place de commissions ad-hoc est d'abord une question qui relève de l'organisation et du règlement du Conseil communal, et qui dépasse largement les questions d'aménagements publics.

***Question 5 : La Municipalité ne jugerait-elle pas pertinent d'intégrer systématiquement un représentant de ladite commission (CCUT ou COMAU) aux jurys des concours d'architecture ?***

Les concours d'architecture sont réglementés par les normes SIA<sup>4</sup>. Le principe général consiste à soumettre, de façon anonyme, à un jury d'experts, des projets en vue de choisir celui qui sera développé, voire construit. Si les jurys sont principalement composés de professionnels et de représentants du maître d'ouvrage, il est possible d'y inclure un ou plusieurs représentants de la « société civile » (association de quartier, collectif d'habitants, etc.).

La Commune est le plus souvent représentée, sur le plan politique par un membre de la Municipalité, et plusieurs membres de l'administration, soit comme membre à part entière, soit comme expert.

On voit mal, ne serait-ce que pour des question d'équilibre des différentes sensibilités politiques, la faisabilité d'une représentation de la CCUT dans les jury de concours. Un seul représentant de ladite commission dans un jury ne pourrait pas prendre une position représentative de la diversité des opinions existantes au sein du Conseil communal. Il en serait de même avec deux ou trois représentants. Le risque d'une nouvelle multiplication d'interventions des membres des partis exclus irait dans le sens contraire de l'objectif visé par la présente interpellation. Ainsi, la Municipalité estime que l'équilibre institutionnel en serait pénalisé et que la solution proposée serait pire que le « mal ».

***Question 6 : La Municipalité a-t-elle d'autres suggestions pour améliorer l'efficacité de sa collaboration avec le Conseil sur les thématiques de la mobilité et du développement urbanistique dans notre commune ?***

La Municipalité estime que les débats relatifs à l'aménagement des espaces publics participent de la vitalité de notre vie démocratique. Le Conseil communal a des

<sup>4</sup> Règlement de la Société des ingénieurs et architectes (SIA) 142, éd. 2009.

compétences décisionnelles au sens de la loi sur les communes et le travail mené en amont, en termes de consultation et de participation, doit principalement impliquer les milieux intéressés et la société civile.

Ainsi, comme annoncé dans le programme de législature 2016-2021, la Municipalité entend renforcer ces outils de concertation et de consultation avec la population.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 9 février 2017.

#### Discussion

**M. Jean-Christophe Birchler (CPV) :** – La présente interpellation porte sur deux axes. Le premier est de comprendre comment notre Conseil communal est intégré dans les prises de décision touchant à nos espaces publics et nos infrastructures, mis à part pour les aspects budgétaires de ces infrastructures.

Le second est de tenter d'évaluer si la grande productivité de notre Conseil en matière de dépôts d'initiatives est une chance ou un poids pour le fonctionnement de notre Commune. En effet il n'a pas fallu attendre bien longtemps pour constater que de très nombreux sujets à l'ordre du jour de nos séances traitaient et traitent toujours de questions de mobilité et d'aménagements de l'espace public, et mon collègue Donzé vient de le prouver à l'instant. En tant que professionnel de la thématique, je suis partagé entre être flatté que ces sujets occupent tant nos discussions ou être déçu de constater que les propositions partent parfois dans tous les sens, sans réelle vision d'ensemble et sans vision opérationnelle, comme ça a été aussi relevé ce soir concernant les mises en zone 30 km/heure.

Ces thématiques sont importantes. Elles touchent 100 % des Lausannoises et Lausannois, quelles que soient leurs affinités politiques ou même le fait qu'ils aient le droit de vote ou non. La mobilité des personnes et leur appropriation du domaine public est universelle, il est donc légitime que nous lui accordions une place importante dans nos débats. Néanmoins l'interventionnisme dont nous faisons preuve est le stigmate d'un certain malaise engendrant d'une part une sollicitation intensive des services communaux compétents, d'autre part un manque de continuité dans la politique communale dont nous partageons tous les objectifs, mais a priori pas forcément toutes les mesures de mise en œuvre.

Nos interventions adressent régulièrement, et a posteriori, certains griefs à l'encontre des réalisations de la Municipalité. Et un objet symptomatique est l'aménagement de la place de La Sallaz qui fait couler pas mal d'encre, qui continue d'ailleurs, et les diverses prises de position à ce sujet m'amènent à une première interrogation : sommes-nous insuffisamment consultés dans le cadre de ces projets d'espaces publics ou sommes-nous d'éternels insatisfaits ? Dans les deux cas, nous devrions réfléchir à comment améliorer notre fonctionnement et nos interactions avec la Municipalité.

Bien qu'arrivées de manière assez tardive, je remercie les réponses de la Municipalité à mon interpellation, dont je partage globalement le fond. Une réponse me laisse toutefois un goût amer. A ma demande pourtant relativement simple d'obtenir une estimation sommaire, et je dis bien sommaire, du temps que consacre l'Administration publique à répondre à nos interventions, au lieu de gérer les projets en cours et la mise en application de notre Plan directeur communal par ailleurs, la Municipalité répond simplement que celui-ci est important, mais difficile à chiffrer. Bref, pour moi, elle ne répond absolument pas à la question. Je suis donc profondément déçu de devoir constater que soit cette question n'intéresse pas vraiment la Municipalité qui répond simplement à des impératifs légaux liés à notre fonctionnement communal – donc l'obligation de faire des rapports-préavis –, soit que nous ne savons pas à quoi travaillent réellement nos employés communaux.

Compte tenu de l'estime que je porte tant au travail des municipaux que de nos fonctionnaires, j'ose espérer me tromper dans les deux cas. Ainsi je souhaiterais que la Municipalité apporte à ce Conseil une réponse un peu plus circonstanciée à la troisième question de mon interpellation. Quant au fond de cette interpellation portant en priorité sur l'intérêt ou non de consulter et d'impliquer de manière plus systématique notre Conseil dans les projets de mobilité et d'espaces publics, je conclus que la Municipalité se satisfait de notre fonctionnement actuel, bien que perfectible. Personnellement je ne partage pas exactement ce sentiment, car il me semble que notre travail parlementaire pourrait gagner en qualité et en pertinence.

Vous en conviendrez, réfléchir en amont est bien plus intéressant qu'une fois le projet terminé. Nous profiterons de la commission amenée à revoir le Règlement du Conseil communal pour proposer quelques améliorations, telles que la constitution de deux nouvelles commissions permanentes, l'une chargée de traiter l'ensemble des éléments touchant au domaine public et l'autre l'ensemble des éléments touchant au domaine privé communal. Il en résultera, je l'espère, une certaine professionnalisation des commissaires permettant de traiter les sujets plus efficacement et en permettant une certaine continuité dans les décisions. Le tout en améliorant la communication entre la Municipalité et les groupes, nous pouvons l'espérer. Je serai conséquent avec mes propos et ne déposerai ni résolution, ni motion suite à ce plaidoyer, car je pense que nos services ont autre chose à faire en ce moment que d'y répondre.

La discussion est ouverte

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Comme satisfaction dans la réponse municipale, j'ai envie de relever la dernière phrase qui dit : « La Municipalité entend renforcer ses outils de concertation et de consultation avec la population », je crois que c'est clairement une tendance qu'on peut saluer.

Cela dit, par rapport aux autres demandes de M. Birchler – je le félicite d'ailleurs pour les questions qu'il a posées et de mener ce débat sur la table aujourd'hui – il est vrai que quand il dit « Existe-t-il un manque de consultations préalables du Conseil communal ? », je crois que la réponse est clairement oui. Les Verts l'avaient dénoncé lors de la précédente législature. On avait demandé une consultation des partis politiques en amont des projets.

Il y avait eu la création de la part de M. Français de ce qui s'appelait la CCUT politique, une délégation uniquement politique de la CCUT qui permettait d'avoir accès à des informations relativement confidentielles, mais très en amont dans les projets, parfois juste après des concours d'architecture, même plus en amont parfois sur certaines intentions. Et ça, de notre point de vue, c'est extrêmement important, cela permet d'impliquer le Conseil communal en amont et de ne pas se retrouver sur des conflits tout à la fin puisque, finalement, les rapports-préavis qui sont soumis au Conseil communal le sont souvent après l'enquête publique. Il y a déjà eu l'examen préalable des services cantonaux. Il y a eu l'enquête publique, notamment pour les plans partiels d'affectation. Il y a eu le traitement des oppositions, et le Conseil communal se prononce tout à la fin pour retirer les oppositions. C'est beaucoup trop tard et la consultation doit vraiment se faire en amont.

C'est vrai qu'il y a aussi une contradiction dans les réponses, entre celles à la question 1 et à la question 6. Puisque finalement à la question 1 la Municipalité répond qu'elle associe le plus en amont possible les conseillers communaux aux différents projets, notamment au travers de la CCUT qui peut être saisie – justement avant l'adoption de rapport-préavis, ce qui est beaucoup trop tard – mais considère que c'est le plus en amont possible. Et puis à la fin de la question 6, la Municipalité répond que le Conseil communal a des compétences décisionnelles au sens de la Loi sur les communes et le travail mené en amont doit principalement impliquer les milieux intéressés et la société civile, donc pas le Conseil communal. C'est vraiment contradictoire et je me demande ce qu'il faut faire pour que la Municipalité prenne ou reprenne conscience de cette importance de consulter en amont.



Est-ce qu'il faut que le Conseil communal refuse un ou deux rapports-préavis, notamment sur des plans d'affectation ? La question se pose.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Brièvement, dire que la question des espaces publics est essentielle aux yeux de la Municipalité. Je crois que nous l'avons prouvé en le mettant en avant dans notre programme de législature. L'espace public est quelque chose de très complexe, très vaste, qui va de la mobilité, à la planification, aux usages et aux comportements, donc qui touche vraiment tous les pans de la société. C'est évidemment un espace public, si l'on considère la façon dont on va construire la place, mais il s'agit aussi évidemment de considérer les êtres humains qui l'occupent, leurs comportements et le bien vivre ensemble. C'est un challenge de bonne gestion, bonne planification, bonne vision des espaces publics, c'est vraiment un très beau défi à relever et qui concerne quasiment toutes nos directions, et nous travaillons en coordination depuis le début de la législature, comme ça se faisait aussi au préalable évidemment, mais peut-être avec un focus un peu plus important ces derniers temps.

Evidemment il est toujours possible de mieux faire et nous sommes attentifs aux questions légitimes qui sont posées dans cette interpellation. Il y a aussi des postulats de votre Conseil sur cette question qui permettront peut-être à la Municipalité de dérouler de façon plus fine sa stratégie, mais il y a aussi en parallèle de très nombreux groupes que nous consultons, je pense à la CCUT. Les projets sont soumis très en amont à cette commission consultative composée de représentants de tous vos groupes politiques, bien avant la mise à l'enquête. Et en pensant à la mobilité, il y a aussi des groupes plus spécifiques, « Vélo » ou « Piétons », qui réunissent différents acteurs dont certains membres de votre Conseil. Ou encore, M<sup>me</sup> Litzistorf voudra peut-être compléter, Pôle Gare, avec une commission spéciale qui se penche sur de nombreux éléments et vous avez pu intervenir en amont. Je pense qu'il y a un travail important qui est fait, quand bien même il est vraiment très complexe, parfois laborieux, et qu'il y a de grands défis à relever, mais nous nous y attelons.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, logement, environnement et architecture :** – Ma collègue, M<sup>me</sup> Germond, a effectivement parlé de Pôle Gare et de comment cela s'est passé à la dernière législature. Je crois que, par rapport à ce que vous avez évoqué comme souhait « d'affiner » encore l'expertise de certains commissaires et certains conseillers communaux sur certaines affaires, ce sont des questions qui nous ont animés la précédente législature pour différents sujets, et nous avons pris à l'époque, puisque j'en faisais aussi partie, la décision d'avoir une commission qui accompagnait l'ensemble du projet Pôle Gare. Et cela semblait avoir donné satisfaction du côté de l'Administration et des porteurs de projets, et ça ce sont des éléments sur lesquels, en tout cas du côté de Pôle Gare, aujourd'hui on est ouvert, mais cette décision vous appartient.

La discussion est close

**La présidente :** - Merci. Il n'y a plus de demande de parole. Pas de résolution. Ce point est donc liquidé. Merci.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Espaces publics : besoin d'un Conseil ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

## Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Eau potable ou saine : quelle est la stratégie du Service de l'eau ? »

Développement polycopié

### Développement

Le 25 octobre 2007, la Municipalité de Lausanne signait une déclaration stipulant que, en tant que patrimoine commun de l'humanité, l'eau doit rester un bien public universel. A ce titre, la Municipalité « s'engage à informer régulièrement ses consommateurs sur les meilleurs moyens de protéger l'ensemble du cycle de l'eau afin de **garantir un approvisionnement sûr, sain et durable** »<sup>5</sup>.

En 2012, soit 5 ans après la signature de cet acte de foi, une enquête Kassenstruz/ABE<sup>6</sup> a permis de réaliser 17 tests de qualité de l'eau potable en Suisse romande. Sur ces 17 tests, seuls 6 ne présentaient aucune trace de pesticides ou de médicaments, mais seuls 2 échantillons se sont mis particulièrement en évidence : **les échantillons de Renens et de Lausanne avec des traces de 14 substances différentes, soit un « cocktail impressionnant » selon leurs dires !** Ces deux échantillons ont été prélevés dans des zones où l'eau potable est distribuée par le Service de l'eau de la ville de Lausanne.

Ces mauvais résultats peuvent avoir diverses explications, mais une semble particulièrement mise en cause : **la vétusté de l'usine de pompage de Saint-Sulpice**. Selon les éléments à notre disposition, cette dernière fournit près de la moitié de l'eau consommée, mais ne dispose que de simples filtres à sable<sup>7</sup>, devenus rudimentaires.

Certains **micropolluants sont reconnus comme toxiques par la ville de Lausanne**. En effet, en 2009 déjà, la ville écrivait sur son site micropotable.ch que « les substances qui agissent via des récepteurs hormonaux de l'organisme peuvent montrer des effets toxiques à faible dose déjà. On a mis en évidence de tels effets pour certains médicaments (œstrogènes p.e.), ou polluants de l'environnement (phtalates, certains pesticides, etc.) »

Parallèlement aux divers micropolluants retrouvés dans l'eau de nos robinets, le Service de l'eau déclare déverser au moins 800 litres d'eau de Javel par jour dans nos conduites pour limiter le développement bactérien. Le chlore est un puissant désinfectant largement dilué dans l'eau, mais ce dernier est tout de même classé comme cancérigène probable et ses réactions avec les autres substances présentes dans l'eau peuvent avoir des effets indésirables.

Pour éviter les contaminations bactériennes, **de nombreux distributeurs se passent de chlore**, à l'instar de la ville de Zurich qui a fait ce choix il y a plus de 20 ans !

Malgré ces différents faits, nous sommes conscients que l'eau de nos robinets est potable et de qualité, notamment car elle respecte l'ensemble des normes actuellement en vigueur. Néanmoins, elle ne peut vraisemblablement pas encore être qualifiée de saine.

### Questions

Au regard de l'importance du Service de l'eau de la ville de Lausanne pour l'approvisionnement de notre région (18 communes) et de la volonté de proposer un approvisionnement sûr, sain et durable, tel qu'exprimé en 2007, nous souhaiterions que la Municipalité réponde aux questions suivantes :

- 1 **La modernisation de l'usine de Saint-Sulpice est annoncée depuis longtemps. Où en est-on, quel système de filtration est retenu et est-ce que le délai de 2020 sera**

<sup>5</sup> Service de l'eau :

<http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/securite-et-economie/service-de-leau/qualite-eau/eau-bien-public.html>

<sup>6</sup> RTS : <http://www.rts.ch/emissions/abe/test/4393301-l-eau-du-robinet-le-test.html>

<sup>7</sup> Service de l'eau :

<http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/securite-et-economie/service-de-l-eau/derriere-le-robinet/traiter/usine-saint-sulpice.html>

**respecté pour la mise en service de la nouvelle usine ?**

- 2 **Par quels biais le Service de l'eau informe-t-il régulièrement ses consommateurs sur les meilleurs moyens de protéger l'ensemble du cycle de l'eau, notamment en ce qui concerne l'utilisation des produits ménagers et des médicaments ?**
- 3 **Le Service de l'eau développe-t-il une stratégie visant à supprimer l'utilisation du chlore dans le processus de distribution ? Si oui, quand estime-t-il pouvoir la concrétiser ?**
- 4 **Lors de la récente visite à Lausanne du Service public de l'assainissement francilien (SIAAP), quelle a été la teneur des idées échangées, en particulier concernant les problématiques relevées ci-avant ?**
- 5 **Avez-vous ou prévoyez-vous également des échanges d'expériences avec les services d'autres villes suisses, telles que Zurich par exemple ?**

Réponse polycopiée de la Municipalité

**Rappel**

*« Le 25 octobre 2007, la Municipalité de Lausanne signait une déclaration stipulant que, en tant que patrimoine commun de l'humanité, l'eau doit rester un bien public universel. A ce titre, la Municipalité "s'engage à informer régulièrement ses consommateurs sur les meilleurs moyens de protéger l'ensemble du cycle de l'eau afin de garantir un approvisionnement sûr, sain et durable".*

*En 2012, soit 5 ans après la signature de cet acte de foi, une enquête Kassenstrurz/ABE a permis de réaliser 17 tests de qualité de l'eau potable en Suisse romande. Sur ces 17 tests, seuls 6 ne présentaient aucune trace de pesticides ou de médicaments, mais seuls 2 échantillons se sont mis particulièrement en évidence : les échantillons de Renens et de Lausanne avec des traces de 14 substances différentes, soit un « cocktail impressionnant » selon leurs dires! Ces deux échantillons ont été prélevés dans des zones où l'eau potable est distribuée par le Service de l'eau de la ville de Lausanne.*

*Ces mauvais résultats peuvent avoir diverses explications, mais une semble particulièrement mise en cause : la vétusté de l'usine de pompage de Saint-Sulpice. Selon les éléments à notre disposition, cette dernière fournit près de la moitié de l'eau consommée, mais ne dispose que de simples filtres à sable, devenus rudimentaires.*

*Certains micropolluants sont reconnus comme toxiques par la ville de Lausanne. En effet, en 2009 déjà, la ville écrivait sur son site micrOpotable.ch que "les substances qui agissent via des récepteurs hormonaux de l'organisme peuvent montrer des effets toxiques à faible dose déjà. On a mis en évidence de tels effets pour certains médicaments (œstrogènes p.e.), ou polluants de l'environnement (phtalates, certains pesticides, etc)".*

*Parallèlement aux divers micropolluants retrouvés dans l'eau de nos robinets, le Service de l'eau déclare déverser au moins 800 litres d'eau de Javel par jour dans nos conduites pour limiter le développement bactérien. Le chlore est un puissant désinfectant largement dilué dans l'eau, mais ce dernier est tout de même classé comme cancérigène probable et ses réactions avec les autres substances présentes dans l'eau peuvent avoir des effets indésirables.*

*Pour éviter les contaminations bactériennes, de nombreux distributeurs se passent de chlore, à l'instar de la ville de Zurich qui a fait ce choix il y a plus de 20 ans !*

*Malgré ces différents faits, nous sommes conscients que l'eau de nos robinets est potable et de qualité, notamment car elle respecte l'ensemble des normes actuellement en vigueur. Néanmoins, elle ne peut vraisemblablement pas encore être qualifiée de saine ».*

**Préambule**

La loi sur la distribution de l'eau cantonale (LDE) impose aux communes de fournir l'eau nécessaire à la consommation (eau potable) et demande à ce que cette eau satisfasse aux exigences de la législation fédérale sur les denrées alimentaires. La Ville de Lausanne, via son Service de l'eau (EAU), troisième distributeur d'eau de Suisse, dispose de compétences élevées et met en œuvre tous les moyens pour fournir une eau de qualité irréprochable.

L'adaptation des chaînes de traitement des usines de potabilisation est en cours. Par ailleurs, depuis avril 2016, l'usine de Lutry traite les micropolluants par la mise en service de charbon actif en poudre en continu. L'usine de Bret dispose depuis 1985 d'une filière complète avec ozone et charbon actif et les installations de production d'ozone viennent d'être modernisées. Quant à l'usine de Saint-Sulpice, la filière actuelle de traitement ne pouvait pas être adaptée, c'est pourquoi elle doit être reconstruite.

Le laboratoire accrédité du Service de l'eau a largement développé ses méthodes d'analyse des micropolluants. En 2015, près de 70'000 paramètres concernant les micropolluants ont été analysés sur l'ensemble des ressources et du réseau. Depuis 2014, le service est certifié ISO 22000, norme qui définit les exigences liées à la sécurité alimentaire.

La priorité du service est donc de garantir, jour après jour, une eau parfaitement potable et, en parallèle, de moderniser ses installations pour respecter les exigences légales actuelles, anticiper les futures et satisfaire au mieux la population de l'agglomération.

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 : La modernisation de l'usine de Saint-Sulpice est annoncée depuis longtemps. Où en est-on, quel système de filtration est retenu et est-ce que le délai de 2020 sera respecté pour la mise en service de la nouvelle usine ?***

Votre Conseil a approuvé, en date du 26 août 2014, le préavis N° 2014/16 « Etudes pour une nouvelle usine de traitement et de pompage d'eau potable à Saint-Sulpice ». Suite à cette acceptation, de nombreux essais pilotes sont menés pour déterminer la filière de traitement la mieux adaptée à la qualité de l'eau du Léman à cet endroit. L'objectif est d'éliminer les algues, les particules en suspension, la microbiologie et les micropolluants présents. Cette campagne se terminera dans le courant du premier trimestre 2017. Les résultats seront alors interprétés et la filière définie. La Municipalité souhaite présenter au Conseil le préavis de construction dans le courant de cette année pour respecter le délai de 2020, ce qui reste l'objectif à ce jour. Le financement de la construction de la nouvelle usine figure au plan des investissements.

***Question 2 : Par quels biais le Service de l'eau informe-t-il régulièrement ses consommateurs sur les meilleurs moyens de protéger l'ensemble du cycle de l'eau, notamment en ce qui concerne l'utilisation des produits ménagers et des médicaments ?***

Le Service de l'eau a l'obligation légale d'informer annuellement sur la qualité de l'eau et le fait au moyen d'un tout-ménage, d'une information personnalisée par commune aux autorités des communes alimentées et de son site Internet. En outre, le service mène différentes actions de sensibilisation à la problématique de la préservation des ressources en eau auprès du public et des jeunes en particulier. De nombreuses visites didactiques sont organisées, principalement aux usines de Bret et Lutry (1'136 visiteurs en 2015) et à la STEP de Vidy (1'053 visiteurs en 2015). Parmi celles-ci, certaines complètent un programme d'animations en classe (4 animations différentes) proposé aux écoles lausannoises dans le cadre des « Activités de sensibilisation à l'environnement ». Ces animations donnent l'occasion de comprendre de manière ludique et attractive comment fonctionne le cycle de l'eau et quels sont les enjeux par rapport à la qualité de l'eau. La problématique des micropolluants a été abordée lors de nombreuses manifestations comme la journée mondiale de l'eau (stands, distribution de brochures, échanges avec la

population, flyers). Le site Internet du service doit être revu pour mieux intégrer le nouveau Service de l'eau et cette problématique sera mieux détaillée.

***Question 3 : Le Service de l'eau développe-t-il une stratégie visant à supprimer l'utilisation du chlore dans le processus de distribution ? Si oui, quand estime-t-il pouvoir la concrétiser ?***

La chloration de l'eau des réseaux est une question délicate et qui doit être étudiée avec soin. Ainsi, depuis 2012, EAU de Lausanne et Viteos (Neuchâtel) ont décidé d'analyser la possibilité de diminuer fortement la teneur en chlore dans les réseaux respectifs, voire de l'éliminer totalement. Une étude a donc été entreprise en collaboration avec le Technologiezentrum wasser de Karlsruhe (TZW de Karlsruhe, DVGW) et la Société suisse de l'industrie de l'eau et du gaz (SSIGE), qui en a assuré le financement partiel.

Le chlore est un produit extrêmement toxique sous forme gazeuse. Sous sa forme « aqueuse », plus connue sous l'appellation « eau de Javel » (hypochlorite de sodium), il ne présente un risque qu'à forte concentration. Il est extrêmement efficace pour détruire les bactéries et présente l'avantage de rester présent dans l'eau de manière durable. Il peut être produit localement avec des électrolyseurs. Dans ce cas, la seule matière à transporter est du sel, qui est ensuite dissout dans de l'eau pour produire une saumure. L'électrolyse de cette saumure produit de l'eau de Javel. A Lausanne, le chlore était déjà utilisé dans la première station de traitement de Lutry mise en service en 1932.

Le chlore a deux effets complémentaires :

- la désinfection primaire qui consiste à rendre l'eau propre à la consommation en tuant ou inactivant les microorganismes pathogènes ;
- la désinfection secondaire qui vise à empêcher la croissance de microorganismes durant le transport de l'eau jusqu'au consommateur (effet rémanent).

De plus, la concentration en chlore libre dans l'eau joue un rôle d'indicateur, car c'est un produit simple à mesurer en continu. Une chute brutale de sa concentration permet de détecter un problème et de prendre rapidement les mesures en conséquence, comme par exemple détourner l'eau avant qu'elle n'arrive dans le réseau.

La quantité relativement impressionnante de Javel (800 litres par jour) est à relativiser avec le volume distribué qui est en moyenne de 85 millions de litres (85'000 m<sup>3</sup>) par jour. De plus, une partie du chlore est utilisé dans les process interne des usines, par exemple pour le rétro-lavage des membranes d'ultrafiltration et ne se retrouve pas dans le réseau de distribution.

Dans la pratique, le chlore est souvent tout juste mesurable après quelques heures dans le réseau, avec une concentration moyenne mesurée de 0.02 mg/L. La concentration maximale de chlore autorisée en Suisse est de 0.1 mg/L au robinet. Il n'y a pas de valeur minimale. A titre de comparaison, c'est 10 fois moins que le minimum exigé en France (0.2 mg/L) ou que la concentration de chlore souhaitée dans les piscines (0.2 à 0.5 mg/L).

Pour les habitants alimentés au détail par le réseau lausannois, si l'on considère que chacun boit quotidiennement 2 litres d'eau, la quantité totale de chlore consommé est de moins de 10 grammes pour 235'000 personnes. Cela correspond à la quantité de chlore contenue dans 0.3 litres d'eau de Javel à 3% dilués dans 470'000 litres d'eau !

Le principal désavantage du chlore réside dans le fait qu'il peut se lier à la matière organique présente dans l'eau pour former des sous-produits indésirables, dont les principaux sont :

- les chloramines (« odeur de chlore » ou « de piscine ») qui se forment en présence de composés azotés ;
- les trihalométhanes (THM) qui peuvent se révéler cancérigènes à forte dose.



Dans le cas du réseau lausannois, la qualité de l'eau avant désinfection est très bonne et les concentrations de chlore utilisées sont faibles. Les sous-produits de la chloration sont ainsi 5 à 10 fois au-dessous de la valeur limite de 50 µg/L.

L'étude en cours permet déjà de dégager quelques tendances : les réseaux analysés ne peuvent pas être exploités sans un résiduel minimal de chlore dans les conditions actuelles. En effet, des mesures techniques doivent être prises afin de garantir le même niveau de sécurité alimentaire qu'avec le chlore. Le remplacement de la chloration par des installations UV (rayonnement ultraviolet) est par exemple une alternative possible dans certains cas, quand l'eau brute est stable biologiquement. Les récents exemples de contamination microbiologique, dont notamment celui du Locle, plaident pour une certaine prudence dans ce domaine.

***Question 4 : Lors de la récente visite à Lausanne du Service public de l'assainissement francilien (SIAAP), quelle a été la teneur des idées échangées, en particulier concernant les problématiques relevées ci-avant ?***

Le SIAAP n'a pas de compétences en matière d'eau potable. Les échanges ont essentiellement porté sur des thématiques organisationnelles. Des liens entre les deux entités sont développés, par exemple, entre la Division Etudes et constructions d'EAU et la direction Développement et Prospective sur des thématiques d'épuration. Le traitement des micropolluants à la STEP a été débattu, Lausanne faisant œuvre de pionnière dans le domaine.

***Question 5 : Avez-vous ou prévoyez-vous également des échanges d'expériences avec les services d'autres villes suisses, telles que Zurich par exemple ?***

Des échanges ont lieu régulièrement entre EAU et les Services industriels de Genève (SIG) ainsi que la Wasserversorgung - Stadt Zürich au sujet des filières de traitement.

EAU est très actif dans la commission W-UK2 de la SSIGE (Qualité et traitement de l'eau) qui s'occupe des problèmes liés aux micropolluants et du traitement des eaux.

En plus, EAU participe aussi au réseau aquaeXpert qui regroupe les spécialistes des distributeurs d'eau en Suisse dans le domaine de la qualité de l'eau potable. Il s'agit des distributeurs d'eau suivants : Bâle, Genève, Viteos (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle), Lausanne, St-Gall et Zurich. La mise en commun de ces compétences permet pratiquement d'aborder tous les problèmes liés à l'eau potable. Le réseau aquaeXpert est en lien avec l'EAWAG (Institut de Recherche de l'Eau du Domaine des EPF).

Enfin, EAU représente l'association faitière, la SSIGE, au niveau de l'EUREAU qui est la fédération européenne des associations nationales de distributeurs d'eau potable et d'assainissement. Les membres de l'EUREAU représentent plus de 10'000 entreprises de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux usées à travers l'Europe qui fournissent des services à plus de 400 millions de citoyens européens.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 9 février 2017.*

#### Discussion

**M. Jean-Christophe Birchler (CPV) :** – Cette interpellation a été déposée le 25 octobre 2016 pour marquer le neuvième anniversaire de la proclamation de l'eau patrimoine commun de l'humanité par la Municipalité de Lausanne. Cette déclaration stipule que l'eau doit rester un bien public universel dont l'approvisionnement doit être sûr, sain et durable. Il est important de noter que ce n'est pas la qualité de l'eau de boisson qui est remise en cause dans cette interpellation. Notre eau du robinet a des caractéristiques physicochimiques pas très éloignées d'une célèbre eau voisine vendue à prix d'or et nous pouvons être heureux d'en disposer pour un prix modique. Notre eau est donc potable, de qualité, mais est-elle vraiment totalement saine ?



Il y a en effet une différence non négligeable entre respecter les normes et être exempt de risques. En effet les normes évoluent constamment au gré des nouvelles découvertes sur la toxicité ou non des molécules. Un produit sain peut donc rapidement ne plus l'être, nous le constatons régulièrement dans notre alimentation, au risque de devenir un peu schizophrènes d'ailleurs. Nous ne connaissons pas les effets à long terme de multiples traces de substances chimiques que nous retrouvons dans nos eaux de boisson, toutefois les mises en garde de l'OMS sont nombreuses et le principe de précaution devrait nous pousser à mettre tous les moyens possibles pour éliminer les micropolluants de notre alimentation.

Mais dans le fond que sont ces micropolluants ? Je ne suis pas chimiste, mais par définition, pour moi, un micropolluant est un composé présent en de très petites quantités, sinon on appellerait ça simplement un polluant. Ils sont donc présents en très petites quantités, mais de quoi, que buvons-nous vraiment, que buvons-nous vraiment dans notre eau ? Eh bien nos verres d'eau contiennent un peu de produit de contraste pour rayons X, un peu d'antidiabétique, un peu d'anticorrosif, un peu d'antiépileptique, qui peuvent peut-être nous éviter de contracter un diabète ou de faire des crises convulsives, mais que font ces produits quand on les mélange avec du MDMA, également présent, des produits chimiques industriels, des herbicides et des pesticides, qu'on retrouve également dans notre verre d'eau du matin, et tous considérés comme des substances cancérigènes par l'OMS ? Ajoutons encore un peu de chlore et nous serons au complet.

Ces substances ne sont pas arrivées là par magie, c'est bien notre activité qui les y a mises. Nos eaux de pluie, de chaussées, d'arrosages, d'égouts, etc. finissent dans les lacs et c'est dans ce même lac que nous pompions la plupart de l'eau qui alimente ensuite nos robinets. Il y a donc trois lieux sur lesquels nous devons absolument travailler. Le premier c'est le lieu de rejet dans les STEP, et grâce à nos investissements lourds à Vidy, nous diminuerons drastiquement nos rejets de micropolluants dans le lac et ceci améliorera la qualité initiale de notre eau de boisson. On peut aussi saluer l'apparition des nouveaux têtards fluorescents qui vérifient la qualité de l'eau dans la STEP.

Nous pouvons aussi agir au lieu de pompage, notamment à St-Sulpice, car cette station d'un âge plus qu'honorable est très probablement notre maillon faible. Elle ne répond plus du tout aux exigences actuelles et doit être renouvelée au plus vite. Et je suis heureux de lire, dans les réponses de la Municipalité, que les études devraient être maintenant achevées, que la Municipalité nous présentera dans le courant de l'année un préavis de construction, l'objectif étant une mise en service de la nouvelle installation en 2020, mais je tiens tout de même à signaler que la fin de l'année approche assez rapidement.

Le dernier lieu d'action est probablement le plus important, la source de la pollution, c'est à dire en limitant au maximum nos rejets agricoles, industriels, mais aussi ménagers, et là il y a beaucoup de travail. Je remercie la Municipalité, ainsi que le directeur et les collaborateurs du Service de l'eau, pour leurs réponses précises et complètes à mon interpellation, tout comme pour les agréables échanges qui se sont ensuivis. Chaque consommateur lausannois peut, dès à présent, consulter sur le site du Service de l'eau les rapports de détection de micropolluants dans les réservoirs qui alimentent leur bâtiment. Les résultats ne sont pas satisfaisants à ce jour, mais l'information a le mérite d'exister et les moyens de traiter les micropolluants sont amenés à se renforcer ces prochaines années.

Concernant le chlore, je note le souhait de diminuer progressivement son usage, même si sa disparition totale de nos robinets n'est pas à l'ordre du jour. Je suis conscient que le houblon m'emportera probablement bien avant ma consommation de micropolluants au robinet, mais l'eau potable ne représente qu'une fraction infime de l'eau disponible sur terre. Elle est une richesse énorme dont l'importance augmente de jour en jour. Nous devons lui porter la plus grande attention et nous donner les moyens de la maintenir la plus pure possible. Par conséquent, je soumetts deux résolutions à ce Conseil, qui nous

permettra de marquer dignement le 10<sup>e</sup> anniversaire de la proclamation de l'eau patrimoine commun de l'humanité par la Ville de Lausanne.

#### *Résolution 1*

*Dans le cadre des projets de renouvellement des installations de traitement des eaux, le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures jugées techniquement pertinentes pour supprimer, à terme, ~~toute trace de~~ les micropolluants dans les eaux de boisson produites par le Service de l'eau.*

#### *Résolution 2*

*Dans le but de réduire la contamination des eaux usées, le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe les ménages lausannois des pratiques recommandées en matière de composition, d'utilisation, ainsi que d'élimination des produits ménagers et pharmaceutiques compliquant l'épuration des eaux.*

La discussion n'est pas utilisée.

La discussion sur la résolution n° 1 est ouverte

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Concernant cette première résolution, je crois que la réponse est simple, c'est les 330 ou 340 millions investis par Lausanne pour le renouvellement complet de notre STEP et sa capacité, précisément, à pouvoir isoler et neutraliser les micropolluants. Je vous rappelle qu'à l'échelle du canton, nous sommes à plus de 160-165 stations d'épuration et que la législation fédérale voudrait qu'à l'horizon 2030-2040 nous soyons en mesure, dans ce pays, de traiter les micropolluants.

Pour le Canton cela implique de passer de 165 à 20-25 stations d'épuration au maximum pour arriver à la masse critique d'eau à traiter de 80 000 habitants minimum par STEP. Donc je crois que la réponse est là, elle est onéreuse, ça avait donné l'occasion d'un débat musclé au Conseil communal sur le financement, mais dans tous les cas je ne pense pas qu'on puisse aller plus vite que la musique. La musique, en l'occurrence, c'est une station que nous aurons la joie et la responsabilité d'inaugurer dans un avenir proche. Donc moi je veux bien qu'on enfonce des portes ouvertes, mais qu'on se cogne encore au chambranle en passant ça me paraît tout de même un peu beaucoup.

**M<sup>me</sup> Sara Gnoni (Les Verts)** : – Si je n'ai pas encore pris la parole avant, la qualité de la réponse de la Municipalité était très bonne. Effectivement l'eau potable est un excellent levier pour mettre l'attention sur des problèmes. Et comme l'a dit M. Birchler, il faudrait qu'on travaille plutôt sur les sources de la pollution, qu'elles soient agricoles, médicales ou personnelles. Et j'ai un petit problème avec la résolution qui demande d'éliminer toute trace de micropolluants, chose que je pense qui sera quasiment impossible. Parce qu'effectivement la qualité de l'eau est aujourd'hui excellente et on trouve encore des micropolluants car on a des seuils de détection qui deviennent de plus en plus bas ; et donc dans dix ans on pourra arriver à des seuils qui sont encore plus bas.

**M. Philipp Stauber (PLC)** : – Je ne suis pas vraiment complètement dans le sujet, je dois le reconnaître, mais c'est pour répondre à M. Chollet qui ne l'était pas non plus. D'abord nous ne buvons pas l'eau de la STEP. Donc dans la résolution on parle de la boisson produite, donc l'eau potable ou saine, et qui ne vient pas de des STEP. L'eau de la STEP est envoyée dans le lac quand elle est purifiée puis est très très fortement diluée. En fait nous cherchons l'eau que l'on traitera ensuite pour être potable à des endroits qui sont, si possible, peu pollués dès le départ. Il n'y a donc a priori pas un mixage.

Deuxième chose que je voulais dire, monsieur Chollet, c'est que la Confédération n'a pas le but d'épurer toutes les eaux. Elle a comme objectif que la moitié de l'eau soit traitée avec des techniques qu'on utilise à la STEP et qui n'éliminera que 80 % à peu près des micropolluants. C'est à dire, si vous faites le calcul, la Confédération a comme objectif d'éliminer en tout 80 % de la moitié, c'est à dire 40 % des micropolluants, pas plus. C'est à dire que, si on fait un peu mieux, on va diviser par deux d'ici quelques décennies. C'est

évidemment louable, et je sais que c'est très cher, mais ça n'a encore rien à faire avec ce que nous buvons.

Par rapport à la résolution, je me rallie à ma préopinante. Quand on dit « toutes traces de micropolluants » ce n'est pas vraiment l'objectif qu'on cherche. On cherche un objectif plus pragmatique. Et je crois que l'exposé qui est sur le site de la Ville est très bien, il est aussi pédagogique. Nous verrons aussi dans le temps que cette eau va s'améliorer, mais à partir d'un niveau déjà très élevé, donc nous avons une très bonne eau. Et puis il ne faut pas essayer de donner l'idée que les micropolluants qui sont dans l'eau potable aujourd'hui seraient nuisibles ou qu'on ne devrait pas boire cette eau. Donc j'insiste sur ce dernier point, ce n'est pas le bon message.

**M. Jean-Christophe Birchler (CPV) :** – Effectivement, monsieur Chollet, rassurez-vous, je suis très doué en repassage et effectivement il ne s'agit pas ici des investissements de la STEP, mais bien des investissements qui seront à faire obligatoirement au niveau de la station de pompage de St-Sulpice. C'est vraiment cet objet que vise cette résolution. Ne pas oublier que la station de pompage de St-Sulpice n'est aussi pas loin du débouché de la Venoge, qui récolte toutes les eaux du canton. Dont les eaux agricoles qui sont malheureusement quand même chargées en pesticides, et donc tout ça se déverse dans le lac.

Donc pour vraiment cibler l'objet de cette résolution, effectivement « toutes traces » est un vœu pieu, peut-être qu'on arrivera ou pas à toujours détecter l'infiniment petit – surtout si on le passe dans l'accélérateur de particules du CERN peut-être que l'on verra des choses encore nouvelles. Maintenant il me semble que c'est possible d'éliminer ces traces, d'ailleurs le Canton de Genève qui pompe aussi son eau dans le lac Léman arrive à ne pas avoir de micropolluants, en tout cas dans les mêmes seuils que nous. Zurich y arrive aussi, alors ce n'est pas le même lac, mais c'est un lac quand même. Il me semble donc que l'objectif est effectivement atteignable. Et surtout, cette résolution est vraiment destinée à ce que la Municipalité nous propose un projet de renouvellement de la station de pompage de St-Sulpice qui soit le plus efficace possible pour répondre à ce sujet, quitte à dépenser peut-être un peu plus, sachant que de toute façon l'eau du robinet est ensuite payée par les consommateurs, le cycle est en général systématiquement rentable et il y a moyen de faire quelque chose de beaucoup mieux qu'aujourd'hui, il me semble.

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – Beaucoup de points ont déjà été soulevés et il est vrai que si cette résolution est vue comme un encouragement aux Services industriels et au Service des eaux de Lausanne à continuer un travail de qualité et puis à tendre vers une eau toujours de meilleure qualité, alors évidemment on ne peut que l'accepter. Bien que je sois persuadé que c'est bien l'intention du Service l'eau de continuer à avoir une eau toujours meilleure pour ses concitoyens, et en ce sens je pense qu'une partie du groupe Socialiste sera d'accord de soutenir cette résolution.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Le texte fait par M. Birchler concernant le fait que cette résolution n° 1 s'adresse essentiellement à la rénovation de l'usine de pompage de l'eau de St-Sulpice est très difficilement applicable, d'autant plus que les techniques de détection de ces polluants, maintenant micropolluants mais seront bientôt « nano ». Les techniques d'analyses analytiques avancent, et au fur et à mesure on est obligé de trouver ensuite des techniques de purification qui sont de plus en plus chères.

Ce que je souhaiterais, c'est que la Municipalité nous explique à quel niveau se trouvent nos usines de pompage actuellement, à quel niveau sera la STEP – j'espère au top – et est-ce qu'on peut faire mieux actuellement et à quel prix ? On peut purifier l'eau encore plus, mais ça risque de nous faire le litre à des prix absolument prohibitifs. Cela dit, votre résolution est un vœu trop pieu pour que personnellement je puisse la soutenir, et le « toute trace » est très gênant.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Merci, monsieur Birchler, pour vos explications. Merci également à M. Hubler qui parle des « nanoparticules ». Non seulement je ne suis pas

persuadé que la pollution des micropolluants a augmenté ces vingt dernières années, mais je suis prêt à parier qu'elle a diminué et dans des proportions sensibles. La question est que l'affinement des moyens de détection s'est considérablement amélioré. Et ce que vient de démontrer notre collègue M. Hubler est parfaitement exact, là où on ne détectait rien du tout il y a vingt ans, on détecte maintenant des traces. Sachons donc conserver un tout petit peu raison et le sens des proportions.

Madame Gnoni, bien sûr il faut supprimer en amont, et je ne peux qu'applaudir à vos propositions. Vous avez cité, bien sûr, les micropolluants ayant comme origine les produits de traitement utilisés en agriculture – on ne veut pas ouvrir la discussion sur le glyphosate, il y en a d'autres et on pourrait en parler longtemps – mais il y a également des produits tels que les produits de beauté, les crèmes solaires, les œstrogènes, la pilule, et tout ça c'est entré dans le ménage courant. Et je crois que si on veut avoir un vœu, qui ne soit pas qu'un vœu pieu, il ne faut pas seulement souhaiter qu'on diminue drastiquement les micropolluants chez ceux d'en face, mais aussi chez soi.

Je terminerai par un vœu, auquel je crois fortement. Monsieur Birchler, si les conditions auxquelles vous tendez, c'est à dire d'avoir une eau à laquelle on puisse se fier et qui soit la plus pure possible, pouvaient susciter dans notre population une inversion des habitudes alimentaires et faire que les bouteilles en PET d'eaux qui viennent de plusieurs centaines, voire mille kilomètres, puissent être définitivement bannies, alors là vous ne vous cogneriez pas au chambranle, je vous suivrais avec enthousiasme.

**M. Axel Marion (CPV) :** – Je remercie notre collègue Jean-Luc Chollet d'avoir rappelé le combat de Jacques Neiryck qui souhaitait interdire les bouteilles d'eau en PET. Concernant la résolution de notre collègue, je crois qu'il faut vraiment la voir, monsieur Brayer, je vous prends à témoin, selon l'interprétation que vous avez proposée, comme une résolution de soutien à la démarche de la Municipalité. Je vous rends attentif au fait que si on ne renvoie pas ce texte, quand bien même on pourrait considérer que c'est de l'eau tiède, on envoie un signal selon lequel on ne souhaite pas forcément que tous les efforts soient fait pour garantir la qualité de l'eau. Et ici on ne dit pas forcément qu'il faut investir encore davantage de dizaines de millions pour ça, si on jouait sur les mots, on dirait on parle des micropolluants et pas encore des nanopolluants, mais je crois que c'est un effort qui est fait, et ce que propose notre collègue Birchler. Je crois d'ailleurs qu'il a amendé son texte, mais c'est simplement un encouragement.

D'ailleurs la correction que vient d'apporter notre collègue montre qu'il n'y a pas une entourloupe ou une volonté d'absolutisme, mais simplement un encouragement et un signal politique qu'on veut envoyer, de dire : oui, non seulement la Municipalité, mais tout le Conseil communal veut assurer la meilleure qualité de l'eau possible et consentir aux investissements qui sont nécessaires en la matière, que ce soit la STEP de Vidy ou la station de pompage de St-Sulpice, par exemple. Donc je pense que vraiment il n'y a pas d'objection à avoir au moment d'adopter cette résolution.

**M. Xavier Company (Les Verts) :** – Pour revenir à la résolution dont on discute, on voit qu'il s'agit d'un objectif à poursuivre, qui vise à réduire la pollution de l'eau que nous sommes amenés à boire. Je ne vois pas donc comment on pourrait refuser une telle résolution, ce d'autant qu'elle mentionne la technique et la possibilité de la technique. On sait qu'elle peut être amenée à évoluer dans le futur. On peut être amené à pouvoir mieux traiter l'eau. Je ne vois donc pas comment, légitimement on pourrait refuser cette résolution et je la soutiendrai en tout cas personnellement.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – J'ai deux points qui sont venus dans la discussion. D'abord j'aimerais dire à M. Birchler qu'il ne s'agit pas uniquement de la station de pompage de St-Sulpice, parce que même si l'eau y était parfaitement pure, ce qui sort du robinet à la maison ne l'est plus. Nous avons, entre la station de pompage et le robinet, toute une tuyauterie qu'il faut aussi maintenir, tout un réseau qui coûte extrêmement cher, des centaines de millions, ce n'est pas juste quelques bricoles.

Vous nous proposez donc un engagement qui va nous préoccuper et qui, évidemment, va dans le bon sens, mais qui n'est pas innocent si on le prend au sérieux. Sur la partie investissement dans l'eau potable propre et saine, je vous suis. Par contre il me semble qu'il y a un peu une confusion au sujet de ce qui est un micropolluant. Je me permettrai d'inviter le municipal Hildbrand, qui est notre chef de l'eau, à nous préciser ce qu'on entend par micropolluant, parce que ça ne veut pas dire nécessairement que c'est peu en quantité. Et peut-être que cela vaut la peine de préciser ce qu'on entend par là.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Je suis, à titre personnel, assez d'accord avec ce que disait M. Company. C'est peut-être la commission sur le règlement du Conseil communal qui pourra régler le poids exact de ces résolutions, mais il me semble qu'on ne se lie pas pour l'avenir, on ne force pas la Municipalité à faire quoi que ce soit et ne vaut naturellement pas pré-décision sur les conclusions d'un préavis avec des engagements financiers. Donc c'est une résolution qui marque un point. Je n'ai pas de position de groupe sur cette question, mais je pense que certains PLR, dont en tout cas moi, la soutiendront.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Dans la droite ligne de mon préopinant, je ne suis pas convaincu par l'argument qui consiste à être ultra formaliste sur le texte – dont du reste je serais très friand d'en avoir la version amendée ou modifiée si j'ai bien compris ce qui s'est passé à la tribune, parce que là je ne sais pas exactement sur quoi on discute. Si l'argument qui consiste à dire : mais on détecte de plus en plus de micropolluants parce que les techniques qui nous permettent de les détecter progressent, on utilise aussi de plus en plus, comme ça a été listé, de produits beaucoup plus polluants qu'auparavant. Avec des effets sur la santé et sur l'écosystème qui méritent de prendre des mesures radicales et des orientations de principe pour le plénum qui est le nôtre. Pour ma part je voterai favorablement sur cette résolution n° 1.

**M. Jean-Christophe Birchler (CPV) :** – Comme vous avez pu le voir brièvement, j'ai procédé à quelques modifications de cette résolution pour supprimer le terme « toutes traces de » et remplacer par « les » micropolluants. Comme ça il n'y a pas de sujet au niveau de la taille, quantité et compagnie. Il s'agit effectivement essentiellement d'avoir ça en tête quand on va renouveler les installations, pas quand on va tout changer, pour atteindre cet objectif. Ce sont simplement les procédures d'entretien courantes.

Et je pense que M. Hildbrand le confirmera après, pour répondre sur la question de l'état de la station de St-Sulpice, elle filtre aussi bien, voire moins bien, que votre carafe que vous avez à la maison, ce qui en dit long sur son état de vétusté.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – C'est avec beaucoup de plaisir que je vous ai entendus parler de l'eau. C'est une responsabilité immense, pour la Ville de Lausanne, de s'occuper de l'eau dont le cycle dit « petit », c'est à dire celui qui va des captages jusqu'au traitement des eaux usées et qui ne prend pas en compte, évidemment, le cycle atmosphérique passant par les océans. C'est une responsabilité dont la Municipalité est régulièrement informée et elle s'en préoccupe.

Elle s'en préoccupe par rapport au futur préavis, comme mentionné, pour le renouvellement complet des installations de St-Sulpice, qui assure évidemment notre approvisionnement en eau potable, mais également pour une grande partie de l'agglomération. Et puis nous souhaitons évidemment, de ce point de vue-là, traiter dès le départ un maximum de micropolluants. Pour ce faire, nous testons dans des pilotes un certain ordre de mesures visant à éliminer ces micropolluants de l'eau. Et puis nous nous en préoccuons également à un autre endroit, c'est dans la mise en œuvre de ce que vous avez voté, c'est à dire le renouvellement complet de la Station d'épuration de Vidy. On prend là le problème dans l'autre sens, on accueille des eaux usées qui contiennent beaucoup de micropolluants et on essaye d'en retenir un maximum par rapport au lac.

Concernant la réponse à l'interpellation, quelques éléments nouveaux. Le premier c'est celui de l'effet cocktail. Dans la principale revue consacrée à l'eau dans ce domaine, eh bien le Service de l'eau de Lausanne, en collaboration avec plusieurs instituts



universitaires, a essayé de déterminer la validité de ces modèles de différentes opérations de filtrage ; pour faire simple, sur le développement de certaines algues pour voir si la façon dont on entendait filtrer l'eau était aussi appropriée par rapport à l'effet cocktail. Vous pouvez en trouver les références sur le site internet de la Ville. C'est une étude qui n'est pas facile à lire, qui ne donne pas beaucoup d'indications pour la suite, je vous le dis franchement. Mais qui permet de voir qu'en tout cas ce qu'on est en train de tester fonctionne aussi par rapport à des hypothèses qu'on n'avait pas prévues au début de cette étude.

Le deuxième élément sur les micropolluants qui sont des choses très polluantes, même à très petites doses. C'est bien ça la difficulté et on lutte au niveau de la station d'épuration pour le retenir. Là aussi on évalue l'ordre des opérations pour retenir un maximum de micropolluants, et puis pour que ceux-ci n'évoluent pas, ne deviennent pas quelque chose de pire au fil des différentes opérations, ce qui est évidemment compliqué. Et puis les micropolluants, on ne les connaît pas tous, et c'est bien une des difficultés. C'est à dire qu'on traite par famille et ensuite on regarde par rapport à ceux qu'on connaît le mieux, pour les éliminer du cycle de l'eau. Et puis la grande difficulté que nous avons, c'est l'inconnu. Ce sont les choses qu'on ne sait pas et dont on ignore l'existence. Et c'est évidemment très problématique, pour toute démarche scientifique d'ailleurs.

Dernier point, la responsabilité de Lausanne vis-à-vis de l'eau qui vaut pour ses habitants, ses hôtes de passage et pour les touristes évidemment. Elle vaut aussi pour la réputation de sécurité de l'ensemble du pays, mais notre eau finit plus loin dans d'autres pays, qui vont à leur tour prendre de l'eau dans les rivières qui ont quitté la Suisse et c'est pour ça que notre pays a un rôle très important à jouer dans le domaine de l'eau.

S'agissant de la résolution, la Municipalité accepte tous les encouragements à faire mieux. Evidemment que, encore une fois, s'agissant de micropolluants dont certains qu'on ne connaît pas, ben on va faire avec ce qu'on sait dans l'état actuel de la science et puis ma foi la charge des prochaines générations sera de faire mieux avec les connaissances du moment.

La discussion est close sur la résolution n° 1

Vote – Résolution n° 1 de M. Birchler

**La présidente** : – Il n'y a plus de demande de parole, donc nous allons pouvoir passer au vote de cette résolution n° 1, modifiée que je vous relis (*La présidente lit la résolution n° 1*). Donc celles et ceux qui acceptent la résolution votent oui. Celles et ceux qui refusent, non. Et il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 60 oui, 5 non et 7 abstentions, vous avez accepté cette résolution.

**La présidente** : – Nous passons à la résolution n° 2, que je vous lis (*La présidente lit la résolution*). J'ouvre la discussion avec M. Birchler Jean-Christophe.

La discussion sur la résolution n° 2 est ouverte

**M. Jean-Christophe Birchler (CPV)** : – Monsieur Chollet, vous avez donc un peu anticipé sur cette deuxième résolution. Effectivement on stigmatise souvent les paysans qui polluent les cours d'eau. Ils ne sont pas les seuls à le faire, nous le faisons aussi au quotidien. Et si le Service de l'eau informe chaque année d'où provient l'eau, avec un beau pamphlet qui explique qu'effectivement il n'y a pas de danger à la consommer dans l'immédiat, sauf si on la consomme vraiment à outrance. Mais je pense qu'on mourrait d'un choc hydrophile avant les micropolluants –, ce serait intéressant de profiter de ces communications pour justement informer la population sur les bonnes pratiques en matière, peut-être même d'achat des produits ménagers. Il y en a beaucoup qui sont des recettes de grands-mères très naturelles, faciles à éliminer. Parfois il y a des pièges, il y a des substances qu'on croit pas du tout nocives et en fait elles sont extrêmement difficiles à



éliminer au niveau de la STEP. Ce serait bien que le Service de l'eau émette des recommandations aux Lausannoises et Lausannois en la matière pour éviter justement la prolifération des micropolluants dans nos eaux usées.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Alors deux remarques. Tout d'abord au niveau pratique, c'est tout à fait réalisable et je crois que pour un coût relativement modique. Dans quoi faudrait-il l'encarter, dans une facture de l'eau ? Mais je ne suis pas sûr ; ayant toujours habité une maison foraine et payant moi-même mon eau, je ne suis pas sûr que les locataires ont chacun une facture d'eau, mais enfin on peut joindre aux factures de courant ou autres. Concrètement c'est hautement souhaitable et facilement réalisable. J'ai juste un tout petit problème de sémantique, monsieur Birchler, « *compliquant* ». Si ça ne faisait que compliquer, mais je crois que ça altère.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Cette résolution n° 2 est excellente. Elle me plaît beaucoup plus que la première, qui a été modifiée et qui m'a plu du coup. Mais je me dis que M. le maître des eaux de la Ville de Lausanne doit de temps en temps rencontrer ses collègues qui s'occupent des problèmes d'eau ailleurs, dans d'autres villes, dans d'autres cantons. Alors c'est bien de s'adresser aux pollueurs-payeurs – enfin pollueurs pas payeurs en l'occurrence, heureusement –, ces gens qui déjettent un peu de tout n'importe où, mais souvent dans des produits achetés sans que les gens le sachent. Ils le sauront un peu mieux grâce à la résolution n° 2, mais il serait peut-être bien aussi, et ça ce n'est pas très libéral et ne va pas beaucoup plaire à notre municipal, que les collectivités publiques qui ont des problèmes avec le traitement des eaux fassent pression sur ceux qui nous vendent ces produits, et qu'on les élimine autant que faire se peut à la source. Alors ça ne fait pas partie de la résolution, mais c'est un vœu que je forme à l'intention de la Municipalité.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – J'ai un petit problème avec ce type de résolution qui pointe systématiquement du doigt les ménages ou les consommateurs, pour faire large, en leur attribuant la responsabilité de types de pollutions comme celle des eaux. En fait dans la chaîne de causalité qui mène à la pollution des eaux, on oublie l'étage supérieur qui est le producteur des produits polluants, en l'occurrence. Et votre résolution ne fait que demander à la Municipalité d'alerter les consommateurs sur leur acte polluant en dédouanant l'acte du producteur qui met sur le marché des produits qui contiennent des micropolluants, et c'est bien là le problème.

Si on veut agir réellement de manière préventive et à la source, c'est sur les producteurs de produits contenant des micropolluants qu'on doit agir. Alors pour moi, en l'état, votre résolution est inacceptable et je ne pourrais l'accepter, et même en grinçant un peu des dents, que si au moins vous mentionnez le fait que la Municipalité doit avertir les industries potentiellement concernées dans votre résolution.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Tout d'abord je m'étonne, après les propos qu'a tenus l'initiant actuel, sur les débats, la longueur, en matière d'aménagements urbains, qu'il propose deux résolutions à son interpellation, qu'il ouvre deux débats pour deux décisions. Il me semble que les résolutions auraient pu être rédigées de façon à réduire ces débats qui me semblent un peu vains, pour le coup, et surtout de façon à être cumulés en fait. Il aurait fallu réfléchir à quelque chose.

On est arrivé à ces deux résolutions parce qu'en fait la deuxième n'en est pas une, c'est presque une conclusion de postulat. C'est extrêmement précis. Ça va pour moi beaucoup trop loin dans les injonctions que cela donne à la Municipalité, même si elle n'est pas tenue, ni de la traiter, ni de la prendre en compte. Et sur cette base je pense qu'il y a un peu une erreur de forme dans celle actuelle qui me mène à refuser plutôt cette deuxième résolution.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Je ne veux pas reprendre ce qu'a dit notre chef de groupe, M. Carrel, mais j'aimerais ajouter deux choses. La première, il est bon qu'on ne mentionne pas les entreprises parce qu'elles ont toutes une spécificité en matière d'utilisation de l'eau et autres. Elles doivent donc se faire de manière plus ciblée. Et la deuxième chose, si par

hasard cette résolution était acceptée par le Conseil, et là j'espère que M<sup>me</sup> Germond me saura gré de ce que je vais dire, j'insiste pour qu'elle soit faite de manière simple, et non pas comme on reçoit parfois des tous-ménages en quadrichromie, sur des formats spécifiques qui coûtent une fortune dans la composition puis dans leur réalisation. En résumé, simple et si possible ne pas accepter cette résolution.

**M. Cédric Fracheboud (PLC) :** – Je suis assez pour l'information. Parce que c'est une formation qu'on donne éventuellement aux écoliers, mais effectivement quand vous êtes adulte, les gens ont tendance à oublier. Et peut-être quelque chose de simple, mais d'important. Dans chaque produit que vous utilisez, vous avez un certain rejet, et puis malgré ce que peuvent dire les gens de l'extrême gauche, vous êtes responsable. Et une entreprise, si vous voulez agir sur ce qu'elle vous vend, c'est en sachant ce que contient le produit que vous utilisez. Et si vous snobez leurs produits, en règle générale ils vont rapidement changer la formule parce que le seul endroit où ça leur fait vraiment mal c'est au portemonnaie.

Donc quand les gens sont informés, ils peuvent faire un choix du produit, savoir l'effet qu'il va avoir, et on peut avancer. Avec des sociétés qui ne sont pas productrices en Suisse, qui ne font que vendre le produit, vous pouvez crier dans le désert, de toute façon ils s'en fichent, alors que de vouloir les priver de leur manne financière, vous avez de l'effet.

**M. Axel Marion (CPV) :** – Je souhaitais surtout réagir à l'intervention de notre collègue Johann Dupuis, qui me surprend. J'entends bien, monsieur Dupuis, que vous avez une position idéologique, que je respecte, mais déresponsabiliser pareillement le citoyen par rapport à ce qu'il peut faire pour préserver l'environnement, ça me surprend énormément de la part d'un parti qui prétend par ailleurs défendre la cause écologique d'une manière ou d'une autre.

Je crois qu'à aucun moment la résolution, telle qu'elle est formulée, ne prétend déresponsabiliser les entreprises. On peut bien sûr mettre cette information-là, mais comme l'a dit notre collègue Pernet, les entreprises sont informées. Alors s'il y en a qui enfreignent les lois, elles doivent être punies pour cela. Et ça je suis le premier à le dire. Mais il ne faut pas non plus confondre les choses. Et je pense que pour chaque citoyen, c'est non seulement, le prendre au sérieux, mais c'est aussi quelque part lui donner pleinement son rôle par rapport à ça. Et je pense que le citoyen sera heureux de pouvoir savoir comment est-ce qu'il peut calculer ou estimer ce qu'il peut faire pour préserver plus ou moins bien l'environnement.

Je pense que vous êtes un peu prisonniers de votre vision systémique ou au fond 99 % de la population est victime du 1 % machiavélique, mais la situation est plus compliquée que ça et je pense que ce n'est vraiment pas un abus que de proposer aux citoyens simplement d'avoir des petits gestes, c'est ce que propose notre collègue et je pense qu'il faut renvoyer cette résolution à la Municipalité.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Notre position n'est pas du tout dogmatique ou idéologique, elle est éminemment pragmatique. Ce que nous critiquons dans la résolution n° 2, en tout cas moi je souscris complètement à ce qu'a dit mon collègue Dupuis, ce n'est pas du tout le fait qu'il ne faille pas responsabiliser les consommateurs, ce qu'il a critiqué, c'est l'unilatéralité à l'adresse des consommateurs de la proposition de la résolution. Ce que nous disons, c'est que quand il s'agit de sensibiliser les consommateurs sur ce qu'ils consomment, sur ce qu'ils achètent puis déversent ensuite dans leurs déchets ou les eaux usées, ne peut se faire sans être mis en cohérence avec un travail sur les acteurs de la distribution.

Je prends un exemple qui m'a scandalisé, le Denner de mon quartier verse de la javel dans les poubelles. Vous savez pourquoi ? Pour éviter que les pauvres viennent se servir dedans. Je trouve que cette pratique est absolument abjecte et délétère pour notre écosystème et pour le problème dont on discute actuellement. Eh bien moi, pour moi, ça mérite plus que de la prévention ou de la sensibilisation, ça mérite une réaction proactive de la part des

autorités de la Ville, une condamnation de telles pratiques, et c'est aussi des choses qui doivent être portées à la connaissance de nos citoyens dès lors que le politique en prend connaissance. Et je suis sûr que plein de gens ici savent que ce type de pratiques existent dans la grande distribution. Donc pour moi, la résolution gagnerait à être nourrie d'une proposition qui s'adresse également aux acteurs de la distribution et de la vente, notamment pour les produits polluants, et sans ça, pour ma part, je ne la voterai pas.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – J'ai beaucoup de sympathie pour la démarche qui est présentée ici, mais en l'état je ne vais pas voter cette résolution parce qu'en fait je ne sais pas sur quoi je vote. Au fond M. Birchler vise évidemment quelque chose d'éminemment important et juste et en même temps je ne sais pas vraiment l'impact que cette information aura.

Dans ce domaine de la micropollution il y a plusieurs difficultés. Une première, c'est qu'on ne connaît pas vraiment l'action de ces micropolluants une fois qu'ils arrivent au lac. Et la deuxième chose c'est que, à ma connaissance, on ne connaît pas encore très bien ce que notre STEP va rejeter dans le lac. Je fais parallèle à une étude dans un autre endroit où ce travail a été fait et où le résultat était que la majorité des éléments qui avaient un impact sur l'environnement était en fait des produits oestrogéniques. Et si on va à la source de cela, on tombe très vite sur des médicaments que l'on utilise dans plusieurs domaines, que ce soit dans la contraception ou dans le domaine de l'oncologie. Et si maintenant je nomme les entreprises que sont Roche, Novartis, Merck, etc., donc tous les grands noms de la pharmaceutique, ça ne va pas résoudre le problème de ce qui arrive dans les eaux usées parce que les gens ne vont pas renoncer à l'utilisation des médicaments.

Donc avant de connaître vraiment quels sont les vecteurs, qu'est-ce qu'on rejette dans l'eau, et que deviennent ces produits chimiques une fois qu'ils sont dans l'eau, je suis bien en mal de pouvoir dire oui à une information dont on n'a pas connaissance du tout. Aujourd'hui on ne sait même pas vraiment quel problème on veut résoudre avec ça. J'encourage donc M. Birchler à inviter la Municipalité, à travers un postulat, à nous présenter peut-être d'ici quelque temps ce qui est vraiment rejeté au lac et après de prendre position par rapport à cela pour être beaucoup plus ciblé dans sa démarche.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Je me permets une courte réplique, surtout à l'égard de M. Marion pour lui expliquer que ce n'est en aucun cas de l'idéologie. Monsieur Marion, je vous invite à étudier l'histoire des politiques de protection de l'eau au niveau fédéral et vous constaterez de vous-même que depuis 1955, soit depuis la première loi fédérale sur les eaux, le législateur a agi avant tout sur la limitation des effluents de polluants par les producteurs directement dans l'eau et pas sur les consommateurs.

Et aujourd'hui nous sommes dans une situation avec les micropolluants où nous ignorons quelles sont les valeurs légales qu'il faudrait appliquer sur les producteurs, et c'est bien pour cela que les pouvoirs publics doivent non seulement avertir les consommateurs sur les dangers de ces produits, mais également les entreprises. C'est bien la raison pour laquelle je demande à M. Birchler de rajouter sur sa résolution que les efforts d'information de la Ville ne se limitent pas à la population, mais bien également aux entreprises. C'est aussi simple que cela.

Motion d'ordre

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – J'aimerais juste demander une motion d'ordre, parce qu'on a suffisamment discuté de ces sujets et je pense que c'est un exemple d'inefficacité parlementaire même.

**La présidente :** – Est-ce que cinq conseillers soutiennent cette motion d'ordre ? Oui. Je dois la mettre en discussion mais je vais quand même passer la parole à M. Pierre-Antoine Hildbrand.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Je profite avant que la majorité de ce Conseil décide de clore la discussion. Il y a une obligation légale

d'informer les consommateurs d'eau, qui ne sont pas ceux qui paient forcément la facture, de la qualité de l'eau qu'ils consomment, de ces caractéristiques, et de les informer d'un certain nombre d'éléments structurels sur cette question.

J'entends bien l'idée qu'il faille, en mieux, les informer sur les meilleurs comportements à avoir pour éviter de polluer l'eau. Je suis par contre mal à l'aise pour dire à la population de ne pas prendre tel ou tel médicament, ou de considérer que tel ou tel médicament pollue l'eau, même si objectivement c'est vrai parce que je n'ai pas d'alternative à leur proposer. Je suis aussi mal à l'aise pour dire qu'il faut utiliser tel ou tel champoing plutôt que tel autre. La Ville de Lausanne a sans doute une grande importance pour les consommateurs d'eau du Service de l'eau lausannois et pour l'agglomération. On peut évidemment les informer de façon globale pour essayer d'éviter qu'ils polluent l'eau, mais pour le reste il y a certaines règles cantonales ou des règles fédérales.

Il faut aussi savoir un peu s'autolimiter, parce que sinon on peut sur n'importe quelle politique publique devenir un informateur privilégié, mais il y a des limites à nos compétences pour le choix des shampoings des habitants de l'agglomération, même sous forme uniquement d'information. Alors évidemment on informera au mieux les agriculteurs sur le territoire lausannois ou desservis par le Service de l'eau, mais ça reste quand même très compliqué d'aller exactement dans le sens de la résolution.

Vote – Motion d'ordre

**La présidente** : – Nous allons voter sur cette motion d'ordre. Celles et ceux qui acceptent la motion d'ordre lèvent la main. Abstentions ? Refus ? Quelques abstentions, refus, vous avez accepté cette motion d'ordre.

Vote – Résolution n° 2 de M. Birchler

**La présidente** : - Nous allons pouvoir voter à l'électronique cette deuxième résolution que je vous lis (*La présidente relit la résolution*). Celles et ceux qui acceptent cette résolution, votent oui. Celles et ceux qui refusent, non. Et il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

La vote est ouvert, puis clos.

Par 30 non, 27 oui et 10 abstentions, vous avez refusé cette résolution. Ce point est ainsi liquidé.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Eau potable ou saine : quelle est la stratégie du Service de l'eau ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Dans le cadre de renouvellement des installations de traitement des eaux, le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures jugées techniquement pertinentes pour supprimer, à terme, les micropolluants dans les eaux de boisson produites par le Service de l'eau »*

La séance est levée à 22 h 15

Rédaction et mise en page : *Didier Ambühl*

Abonnements :  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
021 315 22 16